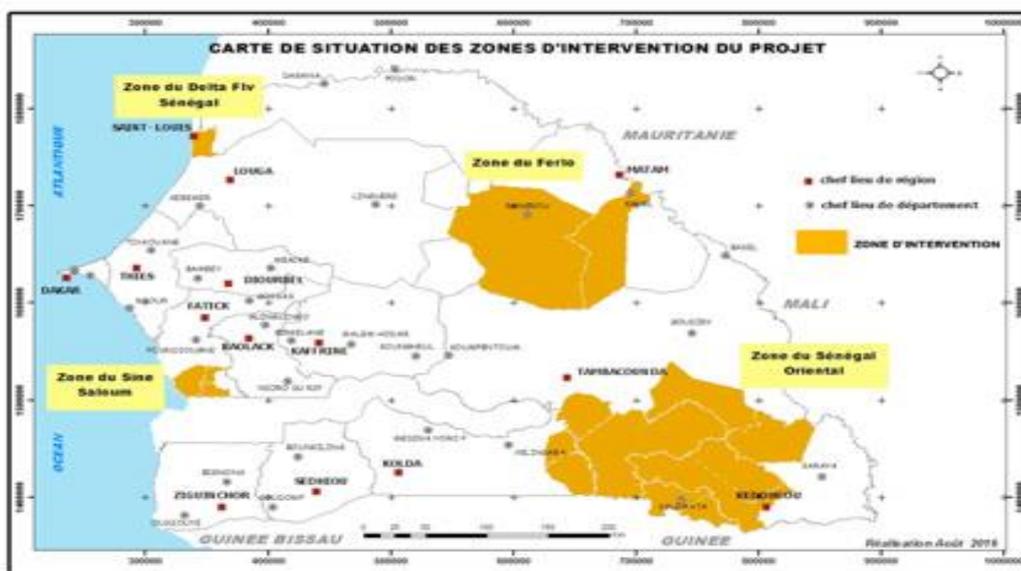
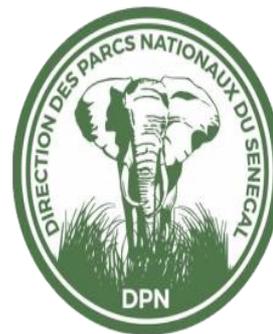


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un peuple - Un but - Une foi



Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD)



RAPPORT

Examen à mi-parcours du Projet de Promotion d'une Finance Novatrice et d'Adaptation Communautaire dans les Communes autour des Réserves Naturelles Communautaires (PFNAC)

(Novembre/Décembre 2020)



*Au service
des peuples
et des nations*



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

Equipe d'évaluation :

Arona FALL
Tidiane SALL

Consultant international, Chef de mission
Consultant national

Fiche synoptique de présentation du projet

I. Informations de base

Titre du projet	Promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires (Ferlo, Niokolo-Koba, bas delta du fleuve Sénégal et delta du Saloum)-PFNAC		
Identification PNUD	N° PIMS : 5401		N° Award : 00103749
	Dans Atlas	N° Projet : 00105641	
Identification FEM	N° PIMS : 5867		

II. Description succincte : Financé conjointement par le Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'Environnement mondial (FPMA/FEM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement du Sénégal, le PFNAC a pour objectif de « promouvoir les mécanismes de financements innovants et l'adaptation des communautés vulnérables autour des Réserves naturelles communautaires du Sénégal », et ceci à travers deux résultats : **Résultat 1** : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local ; **Résultat 2** : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques. Le projet est mis en œuvre sur une période de quatre ans (48 mois), selon la modalité Exécution Nationale (NEX) de mise en œuvre du PNUD, conformément à l'Accord type d'assistance de base entre le PNUD et le Gouvernement.

Localisation géographique	Continent/Pays	Afrique / Sénégal
	Sites opérationnels	Ferlo, Niokolo-Koba, Bas delta du fleuve Sénégal et Delta du Saloum

Durée du projet : 04 ans, soit 48 mois **Date effective de démarrage :** Juin 2018

III. Arrangements pour la mise en œuvre NIM

Agence Gouvernementale de Coordination	Ministère en charge des Finances, à travers la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs		
Agence Gouvernementale de Coopération	Ministère en charge de l'Environnement, à travers la Direction des Parcs Nationaux		
Dates spécifiques	PIF approuvé le 02/12/2015		CEO Endossement : 03/10/2017
	CLEP : 19 Octobre 2017		Signature Prodoc : 17/11/2017
	Premier Comité de Pilotage : 26/06/2018		Atelier de lancement : 12 octobre 2018
Evaluations prévues	Evaluation à mi-parcours: en cours (Nov. /Déc. 2 020)		
	Evaluation finale, au moins trois mois avant la clôture opérationnelle		

IV. Financement (en \$ E.U)

Subvention	FEM/FPMA	PNUD	ETAT	TOTAL
	5, 460, 000	500, 000 USD	1, 000, 000	6, 960, 000
Cofinancement	GDS (en nature) : 1, 000, 000/ MEDD : 8, 400, 000 ; ANACIM : 2, 500, 000 ; PNUD : 6, 000, 000 ; ADAER 2, 741, 894 ; PASA Loumakaf : 10, 879, 741 ; Communes : 819, 534			

Table des matières

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	5
RESUME EXECUTIF.....	7
I. INTRODUCTION	13
1.1 Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours	13
1.2 Portée et méthodologie.....	13
II. RAPPEL DU CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET	16
2.1 Contexte de développement.....	16
2.2 Description du projet.....	19
III. RESULTATS DE L'EXAMEN A MI-PARCOURS	20
3.1 Analyse du processus de mise en place du projet	20
3.2 Stratégie du projet : Analyse de la qualité conceptuelle	20
3.3 Analyse de la performance du projet.....	21
3.4 Analyse des arrangements relatifs à la Gestion	30
IV. DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES	34
V. CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS	35
5.1 Conclusions	35
5.2 Enseignements tirés	37
5.3 Recommandations	37

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence de l'examen à mi-parcours

Annexe 2 : Matrice d'évaluation

Annexe 3 : Guides d'entretien

Annexe 4 : Echelle d'évaluation/matrice des progrès vers les résultats

Annexe 5 : Calendrier de l'évaluation

Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 7 : Liste des documents examinés

Annexe 8 : Tableau du cofinancement

Annexe 9 : Formulaire du code de conduite du GENU

Annexe 10 : Formulaire d'approbation du rapport final

Annexe 11 : Matrice des réponses aux commentaires reçus PNUD/NCE

Annexe 12: Tracking tool for climate change adaptation projects

Annexe 13 : Format pour le cadre des résultats et des ressources

Annexe 14 : Processus PTA/Exécution financière

Annexe 15 : Forces et faiblesses du projet

Annexe 16: Matrice d'identification des bonnes pratiques

Annexe 17: Abstract

TABLEAUX

Tableau n°1 : Alignement du projet par rapport aux cadres de référence

Tableau n°2 : Exécution financière

Tableau n°3 : Matrice de synthèse des progrès vers les résultats

Tableau n°4 : Matrice de l'évaluation à mi-parcours

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACC	Adaptation aux changements climatiques
AFOD	Autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses
AGR	Activité génératrice de revenus
ANEV	Agence nationale des éco villages
ARD	Agence régionale de développement
BAD	Banque africaine de développement
BBOP	Programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité / <i>Business and Biodiversity Offsets Programme</i>
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
BM	Banque mondiale
BP	Bureau de pays
CC	Changement climatique
CP	Comité de Pilotage du projet
CIVD	Comité inter villageois de développement
CL	Collectivité locale
CNAPPP	Comité national d'appui aux partenariats public-privé
CNP	Coordinateur national de projet
CRE	Centre de ressources pour les évaluations
CSE	Centre de suivi écologique
CVD	Comité villageois de développement
DCFE	Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs
DEFCCS	Direction des eaux et forêts, chasses et de la conservation des sols
DFVP	Direction du financement vert et du partenariat
DPN	Direction des parcs nationaux
DRS	Direction de la réglementation et de la supervision
EIE	Évaluation d'impact environnemental
EIES	Évaluation d'impact environnemental et social
FACE	Formulaire d'Autorisation de Financement et de Confirmation des Dépenses
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FCD	Fonds décentralisé d'adaptation au climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
GAFSP	Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire
GIC	Groupement d'intérêt communautaire
GIZ	Agence allemande pour la coopération internationale
IED	Innovation environnement développement
IMF	Institutions de microfinance
IREF	Inspection régionale des eaux et forêts
MCARB	Montants ciblés pour l'allocation des ressources de base
MEC	Mutuelle d'épargne et de Crédit
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MEPC	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération
MFB	Ministère des finances et du budget
MRPA	Aires protégées de ressources naturelles gérées

NCE	Nature Climate and Energy
OC	Organisation communautaire
OSC	Organisation de la société civile
ONG	Organisation non gouvernementale
PAG	Plan d'aménagement et de gestion (d'une RNC)
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PEPSE	Procédure d'examen préalable social et environnemental
PGE	Projet de grande envergure
PGIES	Projet de gestion intégrée des écosystèmes du Sénégal
PFNAC	Promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires
PSE	Païement pour services environnementaux
PNDL	Programme national de développement local
PNDS	Parc national du delta du Saloum
PNUD	Programme des Nations Unies sur le Développement
PNNK	Parc national du Niokolo-Koba
PPOP	Politiques et procédures relatives aux opérations et aux programmes
REC	Rapport d'exécution conjoint
REP	Rapport sur l'exécution des projets (du FEM)
SESP	Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
RNC	Réserve naturelle communautaire
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SPP	Subvention pour la préparation de projet
S&E	Suivi & évaluation
UCP	Unité de coordination du projet
UGP	Unité de gestion du projet
UP	Unité pastorale
URAC	Union des radios associatives et communautaires du Sénégal
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international / <i>United States development agency</i>
USD	United States dollar

RESUME EXECUTIF

DESCRIPTION DU PROJET

1. Compte tenu de la vulnérabilité du pays aux changements climatiques qui menacent les principales composantes de son économie rurale, le Sénégal s'est engagé, avec le concours du PNUD et du FEM/Fonds –PMA, dans la recherche de solutions innovantes en matière d'adaptation au niveau local. C'est dans ce contexte, et en tirant partie des acquis du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal-PGIES (mise en place de Réserves Naturelles Communautaires, d'Unités Pastorales, de Mutuelles...), que quatre sites ont été choisis: Delta du Saloum, Delta du fleuve Sénégal, Ferlo et Niokolo-Koba. Avec les effets des changements climatiques, aussi bien le capital naturel maintenu dans les RNC que les actifs économiques des populations risquent d'atteindre un point de basculement du fait notamment de: (1) la réduction drastique de la disponibilité de l'eau ; (2) la forte diminution des pâturages naturels dans le Niokolo Koba et le Ferlo ; (3) l'augmentation marquée de l'incidence et de l'intensité des feux de brousse ; (4) l'érosion côtière dans le bas Delta du fleuve Sénégal ; (5) la réduction de la nappe phréatique dans le Delta du Saloum entraînant la salinisation des terres agricoles. C'est dans ce contexte que le Projet de Promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des Réserves naturelles communautaires (Ferlo, Niokolo-Koba, bas delta du fleuve Sénégal et delta du Saloum/PFNAC), a été créé par arrêté n° 012549 en date du 08 Juin 2018 du Ministre de l'Environnement et du Développement durable. Financé conjointement par le Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'Environnement Mondial (FPMA/FEM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement du Sénégal, le PFNAC a pour objectif de « promouvoir les mécanismes de financements innovants et l'adaptation des communautés vulnérables autour des Réserves naturelles communautaires du Sénégal», et ceci, à travers deux résultats :

Résultat 1 : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local ;

Résultat 2 : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques.

2. Le projet est mis en œuvre sur une période de quatre ans (48 mois), selon la modalité Exécution Nationale de mise en œuvre (NIM) du PNUD.

Le partenaire de mise en œuvre est le Ministère en charge de l'Environnement. Le PFNAC a pour organes: Le Comité de pilotage présidé par le Ministre de l'Environnement et du Développement durable ou son représentant, et L'Unité de Coordination du projet placée sous la tutelle technique de la Direction des Parcs nationaux.

La stratégie de mise en œuvre du projet est basée sur **une large participation des parties prenantes** (DPN/MEDD, DRS (Ministère des finances), DCEF/MEPC, DODP/MFB, Ministères Agriculture, Elevage, Décentralisation, Communes, Groupements de femmes, ARD, GIC, IED Sénégal, OSC, Populations, Conseil national des semences, Secteur privé, MEC, IMF, ANCAR, PNDL, CVD/CIVD, PEPAM, PAPIL, PADAER, ANACIM, GIE/entrepreneurs, Radios communautaires, Médias locaux et nationaux).

3. EXAMEN A MI-PAROURS

Objectif général :

4. L'examen à mi-parcours du PFNAC qui est organisé à la demande du Gouvernement du Sénégal, du PNUD et du FEM, vise à fournir aux partenaires des informations d'appréciation sur : l'état des résultats attendus (succès, échecs), les enseignements/leçons tirées et les recommandations pertinentes dans la voie des réajustements à opérer pour l'obtention des résultats visés durant le reste du cycle.

Objectifs spécifiques :

5. L'examen doit poursuivre les objectifs spécifiques suivants :
 - Évaluer la performance globale par rapport aux objectifs tels que définis dans le document projet (PRODOC) ; Évaluer la pertinence du projet par rapport : aux priorités nationales, et aux autres cadres de référence (mondial et national) ; Évaluer la conception de projet (analyse de la chaîne objectifs, résultats, indicateurs, cibles, temps de réalisation ; appréciation du caractère « SMART » des cibles (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps) ; appréciation de la prise en compte dans le cadre des résultats, des effets bénéfiques pour le développement (adaptation aux changements climatiques, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) ; Évaluer l'efficacité, l'efficacités, la durabilité, l'impact et la pertinence du projet ; Analyser les progrès vers les réalisations ; Procéder à l'analyse critique : des mesures de mise en œuvre, des mécanismes de gestion, des systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet ainsi que des contraintes rencontrées ; Évaluer le financement et le cofinancement ;
 - Évaluer la durabilité des interventions du projet en appréciant les risques et leur mitigation aux niveaux : financiers, socio-économiques, environnementaux, ainsi que ceux liés au cadre institutionnel et à la gouvernance ; Evaluer la prise en compte du genre ; Evaluer l'impact du projet surtout de chaque bonne pratique identifiée sur la vie des communautés bénéficiaires et les impacts environnementaux ; Evaluer la gestion des risques et les mesures d'atténuation mises en œuvre ; Documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques relatives à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion du projet, qui pourraient être utiles à d'autres projets dans le pays et ailleurs dans le monde ; Formuler des recommandations pertinentes dans la voie des réajustements à opérer pour l'obtention des résultats visés durant le reste du cycle du projet.

Produits attendus :

6. La mission permettra d'obtenir les produits suivants: Un rapport initial décrivant notamment : l'approche méthodologique, assortie d'un chronogramme détaillé ; Une présentation Powerpoint faisant la synthèse des principales constatations/conclusions et recommandations ; Un rapport provisoire d'évaluation ; Les enseignements tirés, et les fiches des bonnes pratiques identifiées, documentées et illustrées ; Un rapport final de l'examen à mi-parcours prenant en compte les commentaires des parties prenantes.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

7. En se basant sur les « Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par FEM », la méthodologie s'est fondée sur une approche participative et inclusive. A partir d'une connaissance partagée de la situation actuelle objectivement établie en ce qui concerne la mise en œuvre, il s'est agi d'impulser la participation pleine et entière des différents acteurs afin d'identifier les prémices de réussite, les limites ou échecs du projet. Ceci a permis de définir un mémorandum d'actions à mener dans la voie des réajustements à opérer pour l'obtention des résultats visés durant le reste du cycle du projet. Les enquêtes sur le terrain ont été réalisées selon une approche mixte combinant les techniques quantitatives et qualitatives : (i) Enquêtes qualitatives (Entretiens focus groupes). L'équipe a procédé à des entretiens individuels approfondis en «face à face » auprès des différents types d'acteurs ; (ii) Enquête quantitative (Entretiens structurés). Elle a consisté à administrer auprès des acteurs bénéficiaires du projet, les guides d'entretien conçus sur la base des objectifs et résultats attendus de l'examen à mi-parcours. Cette approche a permis d'évaluer les attentes, d'appréhender les perceptions et d'estimer le niveau de satisfaction des acteurs bénéficiaires. La détermination du degré d'atteinte des cibles (indicateurs et produits) a été faite à travers le tableau synoptique de la mise en œuvre (**annexe 4**). Les pourcentages de réalisation découlent :

(1) du volume des actions/activités réalisées, et (2) du poids stratégique de ces actions/activités dans la création du produit.

8. Composée d'un consultant international, Chef de mission et d'un consultant national, la mission a été effectuée en tenant compte du contexte vécu avec la pandémie « COVID19 » : entretiens par téléconférences ; visites de terrains, échanges via un « Mailing Groupe Evaluation PFNAC –Annexe 6A».

RESUME DE L'AVANCEMENT DU PROJET

L'approche inclusive du PFNAC pour appuyer les populations suivant leurs priorités jouit d'une bonne appréciation. Les actions planifiées/mises en œuvre et les résultats obtenus, permettent d'apprécier positivement la validité des conclusions des études de faisabilité. A mi-parcours, l'examen reflète que le degré d'atteinte de l'objectif du projet est de 50 %, soit une efficacité satisfaisante. Par rapport à la subvention totale PNUD/FEM, les fonds mobilisés représentent 87 %, et les dépenses 55 % ; ce qui conduit à une efficacité moyenne. Les principaux facteurs qui ont influencé les progrès concernent : l'absence d'une ligne budgétaire pour assurer le financement des AGR et le démarrage effectif de la MEC Delta du Saloum ; le long délai du processus Planification des PTA/Approbation Comité de Pilotage/Signature PTA ; la non mobilisation du budget de contrepartie ; ce qui retardé notamment la dotation en moyens logistiques des Assistants au niveau des sites ; le retard enregistré dans le fonctionnement optimal des unités de production (Manque de fonds de roulement, Difficulté d'acquisition des matières premières, Insuffisance dans la formation relative à la valorisation/labellisation des produits).

La mise en œuvre a permis de noter des changements positifs en ce qui concerne : (i) la forte réduction des feux de brousse et des prélèvements sur les formations boisées au niveau des Unités pastorales ; (ii) l'accès des femmes à la terre ; (iii) la mise en place des conditions minimales en vue de la promotion d'un mécanisme de financement décentralisé de la résilience des territoires. Les changements notés induisent une amélioration du cadre de vie et des conditions d'existence des populations, de même que la préservation des ressources naturelles. De ce point de vue, la probabilité est assez bonne pour la durabilité des acquis. Toutefois, cette durabilité risque d'être annihilée par l'insécurité liée au braconnage dans les parcs, et le non fonctionnement de la MEC Delta du Saloum.

A mi- parcours, la mise en œuvre globale est satisfaisante.

CONCLUSIONS

N°	Conclusions
1	La conception du cadre stratégique des résultats tel que présenté dans le document de projet, a souffert d'une application insuffisante de la gestion axée sur les résultats
2	Des changements majeurs ont été observés en ce qui concerne les cadres de référence sans que le cadre des résultats ne soit révisé
3	Le Prodoc a été soumis sans l'inscription d'une ligne de crédit AGR pour le fonctionnement de la MEC Delta du Saloum. Cette situation présente un risque très élevé pour l'atteinte de l'objectif du projet.
4	L'examen du rapport du CLEP organisé le 19/10/2017 permet de constater que certains partenaires clés n'ont pas été représentés
5	Le processus Planification des PTA/Approbation Comité de Pilotage/Signature PTA s'étale de Décembre à Février, conduisant à un délai d'exécution des PTA réduit à 9 mois
6	L'approche inclusive du PFNAC pour appuyer les populations suivant leurs priorités jouit d'une bonne appréciation. Les actions planifiées/mises en œuvre et les résultats obtenus, permettent d'apprécier positivement la validité des conclusions des études de faisabilité
7	A mi-parcours, l'examen reflète que le degré d'atteinte de l'objectif du projet est de 50 %, soit une efficacité satisfaisante
8	Actuellement, les fonds PNUD/FEM ont été mobilisés à hauteur de 5, 194,380 USD, soit 87 % de la subvention totale. Les dépenses s'élèvent à 3, 276,605.59 USD, soit 55 % de la subvention totale, ce qui conduit à une efficacité moyenne, au regard des réalisations obtenues

N°	Conclusions
9	Le niveau de mobilisation des cofinancements est insuffisant
10	La mise en œuvre a permis de noter des changements positifs en ce qui concerne : (i) la forte réduction des feux de brousse et des prélèvements sur les formations boisées au niveau des Unités Pastorales ; (ii) l'accès des femmes à la terre ; (iii) la mise en place des conditions minimales en vue de la promotion d'un mécanisme de financement décentralisé de la résilience des territoires.
11	Les changements positifs notés induisent une amélioration du cadre de vie et des conditions d'existence des populations, de même que la préservation des ressources naturelles. De ce point de vue, la probabilité est assez bonne pour la durabilité des acquis. Toutefois, cette durabilité risque d'être annihilée par l'insécurité liée au braconnage dans les parcs, et le non fonctionnement de la MEC Delta du Saloum
12	Le mécanisme de gouvernance et de gestion du projet a été mis en place comme prévu
13	L'on note une fréquence trop limitée des visites de terrain sur la période d'avant COVID-19
14	L'appui du Bureau PNUD a été moyen, faute d'initiatives exploitant l'avantage compétitif du PNUD pour éliminer le risque élevé que représente depuis le début du projet l'absence de ligne AGR. L'on relève également : (i) un retard dans la mise en place des fonds; (ii) l'absence (au profit de la partie nationale) d'efforts de formation en cours d'emploi sur la modalité NIM ; (iii) le manque de communication sur les différents outils et résultats concernant le suivi et le contrôle qualité dans le système Atlas
15	Sur la base des budgets mobilisés, le projet a développé un partenariat vers les réalisations. Sur le plan financier, le niveau du partenariat est encore faible

ENSEIGNEMENTS TIRES :

La conduite de l'examen à mi-parcours permet de tirer les enseignements suivants :

- (a) Le partenariat PNUD/FEM sur 10 ans à travers le PGIES a conduit à des résultats permettant d'enclencher avec le PFNAC : (i) la mise en place d'un mécanisme innovant de financement des actions d'adaptation aux changements climatiques au niveau local, et (ii) la valorisation de l'Unité pastorale de Malandou sur le marché Carbone;
- (b) Les initiatives relatives à la mise en place de cadres de convergence dans les Unités Naturelles de Développement Durable (UNDD) que constituent les sites d'intervention du projet ;
- (c) L'avantage compétitif du PNUD qui découle de la Délégation d'Autorité dont dispose le Représentant Résident en ce qui concerne l'allocation des ressources TRAC (Fonds 4000) aux projets et programmes, en accord avec le Gouvernement constitue un atout majeur pour la mobilisation des ressources ;
- (d) La valorisation des acquis de la coopération PNUD/Gouvernement doit être de règle surtout dans l'utilisation des capacités nationales.

A mi-parcours, la mise en œuvre globale est satisfaisante telle que reflétée dans la matrice ci-dessous :

Tableau n° 4 : Matrice de l'évaluation à mi-parcours

Évaluation des Résultats	Evaluation à mi-parcours	Notation/6	Évaluation globale	Evaluation à mi-parcours	
				Niveau	Notation/6
Progrès vers le Résultat 1		2,5	A mi-parcours		3
Progrès vers le Résultat 2		3,5			
Progrès vers l'objectif du projet		3			
Arrangements de gestion	Evaluation à mi-parcours	Notation/6	Critères d'évaluation	Niveau	Notation/6
Ressources financières		2	Pertinence		4
Sociopolitique		3	Cohérence		3
Cadre institutionnel et gouvernance		3	Efficacité		3
Environnemental		4	Effizienz		3
Notation globale des arrangements de gestion		3	Impact		3
			Durabilité		3
			Notation globale		3
Mise en œuvre et Exécution	Evaluation à mi-parcours	Notation/6	Suivi et évaluation	Niveau	Notation/6
Qualité de la mise en œuvre par le PNUD		3	Suivi et Evaluation au départ		4
Qualité de l'exécution		4	Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		3
Notation globale de la mise en œuvre et de l'exécution		3,5	Notation globale du suivi et de l'évaluation		3,5

RECOMMANDATIONS

Parties concernées	Recommandations
Gouvernement	Explorer le marché du carbone au regard des acquis de l'Unité pastorale de Malandou (DEEC-Division Changements climatiques/DPN-PFNAC)
	Renforcer la ligne AGR de la MEC Delta du Saloum avec les reliquats existants dans les comptes (au niveau de la Banque Agricole) des MEC ayant eu leur agrément retiré. La synergie Ministère de l'Environnement et du Développement Durable/ Ministère des Finances et du Budget devra permettre rapidement : (1) l'ouverture d'un «compte spécial MEC Delta du Saloum » ; (2) le versement de tous les soldes existants dans les comptes des MEC ayant eu leur agrément retiré, dans le «compte spécial MEC Delta du Saloum
Gouvernement, PNUD, et FEM	Allouer au moins 200, 000 \$ E.U pour la ligne de crédit AGR au niveau de la MEC Delta du Saloum, en exploitant l'avantage compétitif du PNUD
	Appuyer les négociations DPN/PFO-FEM en vue d'une inscription PFNAC 2 au titre des réallocations du reliquat du FEM 7 et des allocations du FEM 8
	Assurer, à l'avenir, un contrôle qualité, avant la signature des Prodoc (vérification inscription montants ressources financières minimales pour atteindre les résultats stratégiques dans le budget)
	Etablir et signer pour les cofinancements, des conventions en lieu et place des lettres de cofinancement.
	Organiser, pour tous les sites, au moins une visite conjointe DPN/DODP/PNUD élargie à deux membres du Comité de Pilotage, et à la CTR PNUD/NCE juste après la production du PIR.

Parties concernées	Recommandations
	<p>Veiller à la valorisation des acquis de la coopération PNUD/Gouvernement surtout dans l'utilisation des capacités nationales déjà créées en ce qui concerne le développement de la mise en œuvre nationale :</p> <p>(i) Appuyer la DODP/Division des Audits financiers et comptables des projets dans l'organisation d'ateliers semestriels de convergence des projets sous exécution nationale afin de réduire les coûts opérationnels ;</p> <p>(ii) Appuyer la Direction nationale du Plan dans le pilotage du processus d'évaluation des projets</p> <p>Elaborer, à titre d'outil de suivi, un Cadre des Résultats et des Ressources en exploitant le format proposé</p> <p>Conduire, pour le PFNAC, le processus Planification PTA/Approbation Comité de Pilotage/Signature PTA sur la période Décembre 2020/Janvier 2021 pour un Plan de Travail 2021-2022</p>
PNUD	<p>Veiller à éliminer le retard qui a toujours été enregistré en début d'année, dans le versement des fonds</p> <p>Améliorer la communication du PNUD vers la DODP/Division des Audits : transmission des rapports extraits d'Atlas, retour sur les paiements effectués par le PNUD....</p> <p>Assurer, au profit de la partie nationale, une formation sur la modalité NIM</p>
Projet	<p>Appuyer, à travers le PTA 2021, la mise en place des cadres de convergence</p> <p>Appuyer la mobilisation des ressources (Forum des PTF, Téléthons...)</p> <p>Appuyer l'établissement de protocoles MEC Delta du Saloum/Mairies Gandon-Mairies des communes choisies dans le Ferlo et le Niokolo</p> <p>Construire et équiper trois Guichets MEC Delta du Saloum: Commune de Gandon ; une commune au Ferlo et un troisième dans une commune dans le Niokolo</p> <p>Régulariser la transmission des SMS « climat » aux producteurs de Bandafassi</p> <p>Vulgariser l'expérience des producteurs de Keur Samba Guèye pour diffuser des informations climatiques aux paysans (abonnement annuel pour 1000 FCFA)</p> <p>Appuyer la mise en place des réseaux d'alimentation en eau dans les unités de production</p> <p>Appuyer l'acquisition d'une pirogue motorisée pour le groupement des femmes de M'Bambara (reboisement bande de filaos)</p> <p>Appuyer l'UP de Malandou dans la mobilisation des ressources en vue de l'acquisition de moyens dédiés à la valorisation : (i) du lait (toute la chaîne de valeur), (ii) de la paille provenant de l'entretien des pare feux (faucheuses, botteleuse de pailles, magasins de stockage de la paille).</p>

I. INTRODUCTION

1.1 Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours

1.1.1 Objectif général

L'examen à mi-parcours du projet PNUD-FEM « Projet de Promotion d'une Finance Novatrice et d'Adaptation Communautaire dans les Communes autour des Réserves Naturelles Communautaires (PFNAC) » qui est organisé à la demande du Gouvernement du Sénégal, du PNUD et du FEM, vise à fournir aux partenaires des informations d'appréciation sur : l'état des résultats attendus (succès, échecs), les enseignements/leçons tirées et les recommandations pertinentes dans la voie des réajustements à opérer pour l'obtention des résultats visés durant le reste du cycle du projet.

1.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'examen à mi-parcours portent sur : (1) l'évaluation de la performance globale par rapport aux objectifs tels que définis dans le document projet (PRODOC) ; (2) l'évaluation de la pertinence du projet par rapport aux cadres de référence (mondial et national) ; (3) l'évaluation de la conception de projet (analyse de la chaîne objectifs, résultats, indicateurs, cibles, temps de réalisation ; appréciation du caractère « SMART » des cibles (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps) ; appréciation de la prise en compte dans le cadre des résultats, des effets bénéfiques pour le développement (adaptation aux changements climatiques, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) ; (4) l'évaluation de l'efficacité, de l'efficacé, de la durabilité, de l'impact et de la pertinence du projet ; (5) l'analyse des progrès vers les réalisations ; (6) l'analyse critique des mesures de mise en œuvre, des mécanismes de gestion, des systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet ainsi que des contraintes rencontrées ; (7) l'évaluation du financement et du cofinancement ; (8) l'évaluation de la durabilité des interventions du projet en appréciant les risques aux niveaux : financiers, socio-économiques, environnementaux, ainsi que ceux liés au cadre institutionnel et à la gouvernance; (9) l'évaluation de la prise en compte du genre ; (10) l'évaluation de l'impact du projet surtout de chaque bonne pratique identifiée sur la vie des communautés bénéficiaires et les impacts environnementaux ; (11) l'évaluation de la gestion des risques et des mesures d'atténuation mises en œuvre ; (12) la documentation des leçons apprises et des meilleures pratiques relatives à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion du projet, qui pourraient être utiles à d'autres projets dans le pays et ailleurs dans le monde ; (12) la formulation de recommandations pertinentes dans la voie des réajustements à opérer en vue de l'obtention des résultats visés durant le reste du cycle du projet.

1.2 Portée et méthodologie

1.2.1 Portée et Organisation de la mission

L'examen envisagé obéit à une approche participative et inclusive. A partir d'une connaissance partagée de la situation actuelle objectivement établie en ce qui concerne la mise en œuvre, il s'agit d'impulser la participation pleine et entière des différents acteurs afin d'identifier les prémices de réussite, les limites ou échecs du projet. Ceci permettra de définir un mémorandum d'actions à mener dans la voie des réajustements à opérer pour l'obtention des résultats visés durant le reste du cycle du projet.

Composée d'un consultant international, Chef de mission et d'un consultant national, la mission a été organisée en tenant compte du contexte vécu avec la pandémie COVID-19: entretiens par téléconférences ; visites de terrains, échanges via un « Mailing Groupe Evaluation PFNAC », objet **de l'annexe 6A**.

1.2.2 Méthodologie

En se basant sur les « Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par FEM », la méthodologie s'est fondée sur une approche participative et inclusive. À partir d'une connaissance partagée de la situation actuelle objectivement établie en ce qui concerne la mise en œuvre, il s'est agi d'impulser la participation pleine et entière des différents acteurs afin d'identifier les prémices de réussite, les limites ou échecs du projet. Ceci a permis de définir un mémorandum d'actions à mener dans la voie des réajustements à opérer pour l'obtention des résultats visés durant le reste du cycle du projet. Les enquêtes sur le terrain ont été réalisées selon une approche mixte combinant les techniques quantitatives et qualitatives : (i) Enquêtes qualitatives (Entretiens focus groupes). L'équipe a procédé à des entretiens individuels approfondis en « face à face » auprès des différents types d'acteurs ; (ii) Enquête quantitative (Entretiens structurés). Elle a consisté à administrer auprès des acteurs bénéficiaires du projet, les guides d'entretien conçus sur la base des objectifs et résultats attendus de l'examen à mi-parcours. Cette approche a permis d'évaluer les attentes, d'appréhender les perceptions et d'estimer le niveau de satisfaction des acteurs bénéficiaires. La détermination du degré d'atteinte des cibles (indicateurs et produits) a été faite à travers le tableau synoptique de la mise en œuvre (**annexe 4**). Les pourcentages de réalisation découlent : **(1)** du volume des actions/activités réalisées, et **(2)** du poids stratégique de ces actions/activités dans la création du produit.

La mission a été conduite suivant les étapes suivantes :

1) Mise en place d'un « Mailing Groupe Evaluation PFNAC » : Equipe d'évaluation ; Equipe du projet ; Représentants : PNUD, Unité PNUD/NCE, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Direction des Parcs Nationaux, Comité de pilotage du projet, Responsables gouvernementaux en charge de la coopération avec le PNUD et le FEM, Point focal opérationnel du FEM ; Point focal de la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques (DODP), Point focal de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF), PTF Co financiers, Partenaires de réalisation, Organisations de Producteurs, Elus Locaux, Secteur privé, Points Focaux, Partenaires Locaux représentant les Organisations socioprofessionnelles et la Société Civile, Démembrements des Services et Agences ;

2) Réunion (virtuelle) de Cadrage avec le Comité d'examen. Cette étape a marqué le démarrage effectif de la mission. Elle a permis aux consultants, au PNUD, et au coordonnateur du projet d'harmoniser leurs positions et leurs compréhensions sur les TDR et de mieux cerner les attentes et préoccupations du commanditaire. Durant cette réunion, le programme de déroulement de la mission a été aussi longuement discuté et finalement validé ;

3) Revue documentaire sur la base des documents clés (liste non exhaustive): ODD/Cibles ; Documents nationaux de référence : Plan Sénégal Emergent/Plans d'Action Prioritaires 2014-2018 et 2019-2023, Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable 2016-2020, Plans d'action, et communications nationales sur les conventions post-Rio, Rapport National Volontaire (VNR) sur les progrès réalisés sur les ODD, Descriptifs et rapports des Programmes d'Actions Nationaux aux fins de l'Adaptation aux changements climatiques (PANA), Rapport National sur le Développement Humain, Rapports de suivi des ODD... ; Documents de référence SNU, PNUD et FEM/Fonds PMA : UNDAF, de même que les différents rapports de suivi/évaluation y relatifs ; Plan Stratégique PNUD 2014-2017 et celui de 2018-2021 ;

Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD (SESP) ; Programme Pays PNUD et Rapports de revue y relatifs ; Rapports Annuels Axés sur les Résultats (ROAR) ; Rapports ADR ; Stratégie de programmation du FEM sur l'adaptation au changement climatique ; Mise à jour du Cadre de Gestion Axée sur les Résultats pour l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques ; Directives pour l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM ; Documents clés pour le projet : Fiche d'identification du projet (FIP), Document de la phase de préparation du projet (PPG), Document de projet (Prodoc) et révisions s'il y'a lieu, Rapport du Comité Local d'Examen des Projets (CLEP) ayant recommandé l'approbation du projet, Document du projet et révisions s'il y'a lieu, Rapport atelier de lancement, Lettres de cofinancement signées, Rapports des Comités de Pilotage, Plans de travail annuels (PTA), FACES de début d'année (premières avances de fonds), Rapports d'activités annuels soumis au Comité de Pilotage, Rapports de mise en œuvre de projets (PIR), CDRs certifiés, Rapports d'inventaires annuels, Rapports des Comités de Pilotage, Carte indiquant les sites du projet, Rapports des visites de terrain, Rapports (BTOR) des missions de l'Unité PNUD/NCE, Notes/documents techniques produits par le projet, Manuel de procédure du projet, Rapports d'audits et Rapports de suivi des « Management response », Accords de partenariats (cofinancement, financement parallèle, partage des coûts...), Conventions/Protocoles/Mémorandum d'accord concernant notamment l'Appui-Conseil et impliquant les Organisations de Producteurs (OP), les Points Focaux régionaux et locaux, les services techniques/agences et les autres partenaires de réalisation;

4) Elaboration et soumission du Rapport initial indiquant notamment l'approche méthodologique, la matrice d'évaluation (**annexe 2**), le chronogramme de réalisation de l'évaluation (**annexe 5**) ;

5) Collecte des données et informations complémentaires/Entretiens au niveau : du PNUD, de l'Equipe du projet, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, de la Direction des Parcs Nationaux (DPN), du Comité de pilotage du projet, des Responsables gouvernementaux en charge de la coopération avec le PNUD et le FEM-notamment le point focal opérationnel du FEM, des PTF Co financiers, des Partenaires de réalisation... ;

6) Elaboration du Draft du tableau synoptique de la mise en œuvre et choix des sites (Ferlo, Niokolo-Koba, Bas Delta du Fleuve Sénégal et Delta du Saloum) ;

7) Visites des sites choisis/Entretiens avec : les Organisations de Producteurs, les Elus Locaux, les Points Focaux, les Partenaires Locaux représentant les Organisations socioprofessionnelles et la Société Civile, les Démembrements des Services et Agences, les partenaires de réalisation, les équipes des programmes et projets intervenant au niveau des sites. Cette étape a permis de réaliser les enquêtes sur le terrain selon une approche mixte combinant les techniques quantitatives et qualitatives : Enquêtes qualitatives (Entretiens focus groupes), Enquête quantitative (Entretiens structurés). Ceci a permis de discuter à bâtons rompus avec les bénéficiaires du projet, et les autres acteurs sur, notamment, l'approche du PFNAC, la responsabilité des parties prenantes, l'appréciation sur les résultats obtenus, les difficultés majeures rencontrées, les attentes avant la fin du projet ;

8) Exploitation des résultats des visites/entretiens sur le terrain afin de :

(a) finaliser le tableau synoptique de la mise en œuvre d'où ont été tirées les conclusions et recommandations de la mission ;

(b) rédiger la version provisoire du rapport de l'examen à mi-parcours ;
(c) d'identifier et de documenter les bonnes pratiques/enseignements-leçons tirées suivant, la matrice objet de **l'annexe 17**;

9) Réunion virtuelle avec le comité d'Examen /Recueil et intégration des commentaires ;

10) Rédaction du rapport final de l'examen à mi-parcours.

1.2.3 Calendrier de la mission

La mission a été effectuée à partir du 02 Novembre 2020 selon le calendrier détaillé, objet de **l'annexe 5**.

1.2.4 Produits attendus

La mission a permis d'obtenir les produits: Un rapport initial décrivant notamment : l'approche méthodologique, assortie d'un chronogramme détaillé ; Une présentation Powerpoint faisant la synthèse des principales conclusions et recommandations ; Un rapport provisoire ; les fiches des bonnes pratiques identifiées, documentées et illustrées ; Un rapport final de l'examen à mi-parcours.

1.2.3 Limites de l'examen à mi-parcours :

La mission d'examen à mi-parcours a connu des limites liées à: **(i)** la pandémie COVID 19. Certaines réunions importantes ont été organisées virtuellement (réunions de cadrage et de restitution) ; **(ii)** aux rendez-vous fixés par le PNUD et n'intégrant pas notamment : **(a)** le Senior Management (RR et/ou RRA en charge du Programme), **(b)** les Autorités du Ministère en charge de l'Environnement (Ministre et /ou Directeur de Cabinet) ; **(iii)** la durée des visites de terrain qui a été assez courte du fait des distances entre les sites ; **(iv)** les difficultés à obtenir des données précises sur la réalisation des cofinancements.

II. RAPPEL DU CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET

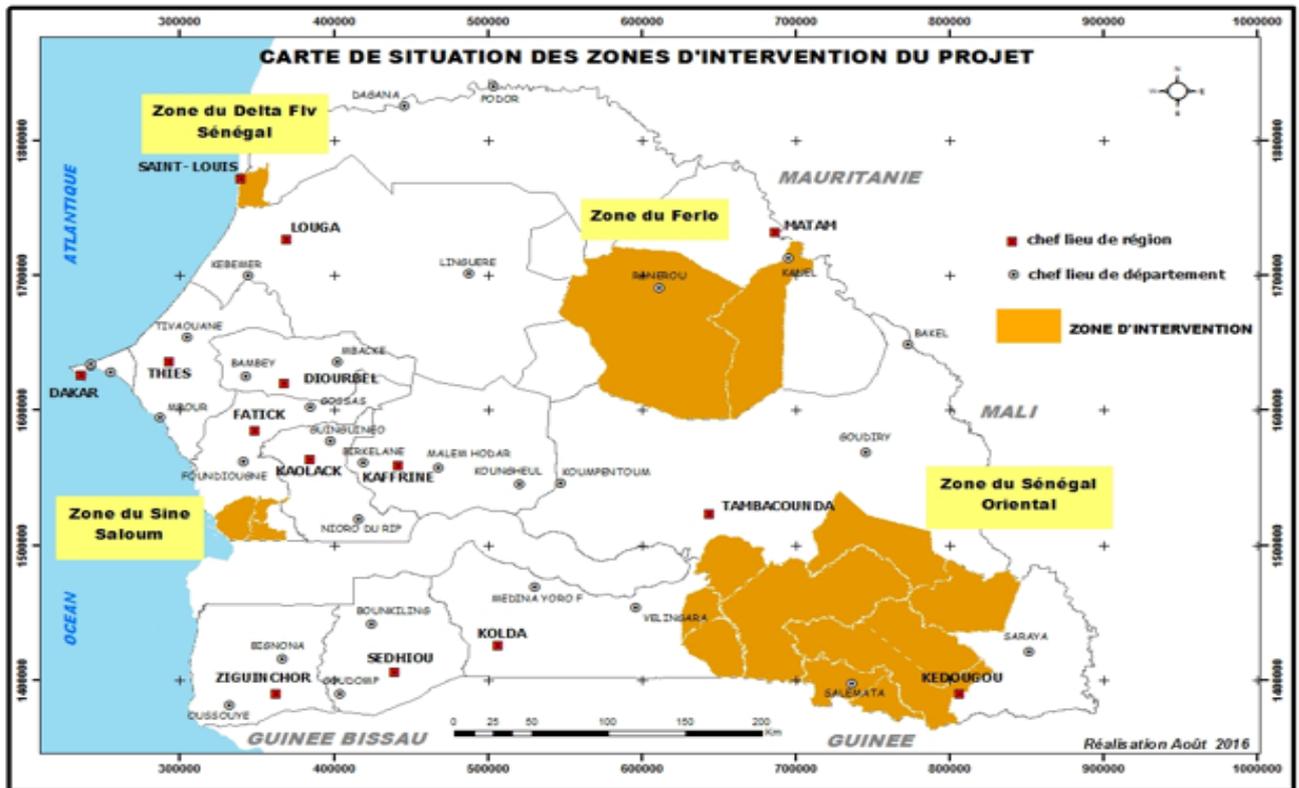
2.1 Contexte de développement

2.1.1 Contexte physique

Selon les informations contenues dans le document du projet, le Sénégal se situe dans la région de l'Afrique de l'Ouest, avec la Mauritanie au nord, le Mali à l'Est, la Guinée-Bissau et la Guinée Conakry au sud et la Gambie qu'il entoure complètement, à l'exception de sa côte Atlantique. Le Sénégal est compris entre 12^o 20 et 16^o 40 de latitude Nord et 11^o 20 et 17^o 30 de longitude Ouest. La frontière Ouest est constituée par la ligne côtière de l'Atlantique qui s'étend sur environ 530 km du nord au sud. La superficie totale du pays est de 196.722 km² (75.955 miles carrés), avec une frontière terrestre de 2640 km.

Le Sénégal possède un climat de type soudano-sahélien caractérisé par une saison des pluies entre les mois de juin et d'octobre, et comprend une grande variété de zones éco-climatiques et d'écosystèmes. La majeure partie du pays est plutôt plate et basse, avec des collines basses le long de la côte au sud de Dakar et dans le Sud-Est, atteignant un maximum de 531 m au sud-ouest de Kédougou. Des écosystèmes secs (moins de 600 mm de précipitation annuelle dans le Nord et entre 600 et 1000 mm dans la partie sud) peuvent être trouvés dans la partie nord du pays. Ils sont composés de steppes, de buissons épineux et de savanes boisées. Ces derniers se transforment progressivement en forêts, puis en forêts subtropicales plus denses et humides (plus de 1.000 mm de pluie par an) pour le sud et l'est du pays. Il existe également plusieurs grands systèmes fluviaux abritant des écosystèmes fluviaux et lacustres : le fleuve Sénégal ; le fleuve Gambie qui provient du massif du Fouta-Djalon en Guinée-Bissau et qui traverse le Parc national du Niokolo-Koba ; le fleuve Casamance situé au sud et qui coule vers l'ouest jusqu'à l'océan Atlantique.

Compte tenu de la longueur du littoral, il existe également une diversité d'écosystèmes côtiers du Sénégal tels que les deltas, les zones estuariennes et les écosystèmes côtiers des Niayes



2.1.2 Contexte du développement humain durable

L'Indice de développement humain (IDH) pour le Sénégal a progressé de 0,377 à 0,514 entre 1990 et 2018, soit une hausse de 36,3%, selon le Rapport mondial sur le développement humain (RMDH- 2019). Même si le pays a perdu deux places dans le classement mondial entre 2013 et 2018, sur la période 1990-2018, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 10,5 années, la durée moyenne de scolarisation de 2,4 années, la durée attendue de scolarisation de 5,0 années. Le Rapport national de développement humain (RNDH- 2019) révèle que 75,8% des hommes ont accès au foncier et aux exploitations agricoles contre 24,8% de femmes. Sur 10 hommes disposés à travailler, 6 possèdent un emploi contre 3 pour les femmes, alors que le sous-emploi chez les femmes est de 40,3% contre 21,68% chez les hommes.

En ce qui concerne le développement durable, le Sénégal présente un tableau relativement mitigé. Au plan environnemental, le profil du pays est celui d'un pays faible émetteur de gaz à effet de serre aux capacités d'adaptation insuffisamment développées. Les effets du changement climatique sont ressentis au double plan biophysique et socioéconomique. L'acidification de la mer, l'élévation de la température de l'atmosphère, le dérèglement des saisons, la montée des océans, l'érosion côtière, le raccourcissement/intensification des saisons des pluies et la sécheresse, impacts négatifs du réchauffement climatique (de l'ordre de 1,2 degré Celsius au Sénégal contre 0,8 degré d'augmentation en moyenne globale), provoquent à leur tour des problèmes qui ont pour noms : appauvrissement des terres, envahissement des terres par la mer, inondations/catastrophes, salinisation et acidification des nappes et des terres,

accès difficile à l'eau potable, mauvais rendements, pertes matérielles et humaines, malnutrition, pauvreté, déplacement de populations et migration environnementale.

2.1.3 Contexte politique et institutionnel

Le Sénégal s'est inscrit dans une nouvelle dynamique visant à accélérer son développement socio-économique sur le moyen et le long, termes et à assurer un bien-être durable aux hommes, aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes vulnérables qui composent sa population, à travers la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Pour atteindre les objectifs de cette nouvelle stratégie, le Gouvernement s'est engagé à emprunter une trajectoire de développement sobre en carbone, à travers la mise en œuvre de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD) définie pour la période 2016-2020. Le MEDD qui assure le pilotage de la LPSEDD a conduit plusieurs actions qui ont porté sur la mise en place d'outils, et de processus tels que: la redynamisation de la Commission nationale sur le Développement durable (CNDD), la Stratégie nationale sur le Développement durable (SNDD), la priorisation des ODD. Le cadre institutionnel est également renforcé par : le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), le Cadre National d'Investissement en matière de Gestion durable des Terres (CNIS/GDT) pour la promotion de l'agriculture durable, la Loi d'orientation agrosylvopastorale, la Politique forestière , la Stratégie et le Plan national d'Action pour la Biodiversité (SPNAB), la Politique nationale de Gestion des Zones humides (PNZH), la Stratégie nationale de Gestion des Aires marines protégées (SGAMP), la Stratégie nationale sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (Stratégie APA), l'accréditation du Centre de suivi écologique (CSE) comme entité d'exécution du fonds d'adaptation puis du fonds vert climat.

2.1.4 Contraintes majeures au développement durable

Le développement durable du pays se heurte à une mauvaise gestion des terres et des eaux. Les processus de dégradation des sols les plus importants sont : l'érosion éolienne ; le surpâturage ; l'érosion hydrique ; la baisse de la fertilité des sols ; la perte de l'habitat et la déforestation ; la salinisation et l'alcalinisation ; la pollution et l'eutrophisation de l'eau, et le changement climatique qui constitue une menace transversale. Il ressort du PANA que les communautés rurales sont directement dépendantes des ressources naturelles comme l'eau, les pâturages, les forêts et les sols fertiles. Cependant, avec les effets des changements climatiques, aussi bien le capital naturel que les actifs économiques des populations risquent d'atteindre un point de basculement aggravé par : les capacités limitées des acteurs locaux (communes, institutions financières, sociétés civiles et entreprises privées) à mobiliser et à gérer des financements dédiés à l'adaptation aux changements climatiques ; les capacités limitées des communautés (en particulier les femmes) à développer des opportunités et à générer des revenus de leurs activités productives résistantes aux changements climatiques.

2.1.5 Changements majeurs observés durant la mise en œuvre du projet

Durant la mise en œuvre, d'importants changements ont été observés en ce qui concerne les outils et cadres de référence relatifs au développement durable, notamment : la territorialisation, l'adoption du PAP 2019-2023 du PSE ; le nouveau Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Sénégal (UNDAF 2019-2023) ; le Plan Stratégique PNUD 2018-2021 ; le Programme Pays du PNUD 2019-2023.

De manière spécifique, la crise de la Covid-19 s'est développée au Sénégal officiellement depuis le 2 mars 2020. Pour contenir la pandémie de la Covid-19, le Gouvernement sénégalais a très vite (i) mis en œuvre des mesures limitant les rassemblements et la circulation des personnes, et (ii) élaboré et démarré la mise en œuvre d'un Programme de Résilience Economique et Social.

2.2 Description du projet

2.2.1 Problèmes que le projet cherche à régler : menaces, obstacles ciblés

Compte tenu de la vulnérabilité du pays aux changements climatiques qui menacent les principales composantes de son économie rurale, le Sénégal s'est engagé, avec le concours du PNUD et du FEM/Fonds –PMA, dans la recherche de solutions innovantes en matière d'adaptation au niveau local. C'est dans ce contexte, et en tirant partie des acquis du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal-PGIES (mise en place de Réserves Naturelles Communautaires, d'Unités Pastorales, de Mutuelles...), que quatre sites ont été choisis: Delta du Saloum, Delta du fleuve Sénégal, Ferlo et Niokolo-Koba. En effet, il ressort du PANA que les communautés, dans ces sites sont directement dépendantes des ressources naturelles comme l'eau, les pâturages, les forêts et les sols fertiles. Cependant, avec les effets des changements climatiques, aussi bien le capital naturel maintenu dans les RNC que les actifs économiques des populations risquent d'atteindre un point de basculement du fait notamment de: **(1)** la réduction drastique de la disponibilité de l'eau à des moments critiques (pendant la saison sèche ou dans les années de sécheresse) et à des endroits critiques (zones les plus peuplées ou là où se rassemble le bétail) ; **(2)** la forte diminution des pâturages naturels dans le Niokolo Koba et le Ferlo. Cette situation conduit à des conflits localisés entre transhumants et sédentaires, en particulier pendant les périodes de sécheresse, lorsque des zones de pâturage et les ressources en eau sont particulièrement rares ; **(3)** l'augmentation marquée de l'incidence et de l'intensité des feux de brousse ; **(4)** l'érosion côtière dans le bas Delta du fleuve Sénégal ; **(5)** la réduction de la nappe phréatique dans le Delta du Saloum entraînant la salinisation des terres agricoles. Dans ces conditions, les capacités des communautés resteront faibles pour soutenir les efforts actuels en préservant le capital naturel et l'augmentation du capital économique. Ceci est principalement dû aux barrières identifiées telles que : **(i)** les capacités limitées des acteurs locaux (communes, institutions financières, sociétés civiles et entreprises privées) à mobiliser et à gérer des financements dédiés à l'adaptation aux changements climatiques ; et **(ii)** les capacités limitées des communautés (en particulier les femmes) à développer des opportunités et à générer des revenus de leurs activités productives résistantes aux changements climatiques.

2.2.2 Description et stratégie du projet : objectifs/résultats escomptés

Le Projet de Promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des Réserves naturelles communautaires (Ferlo, Niokolo-Koba, bas delta du fleuve Sénégal et delta du Saloum/PFNAC), a été créé par arrêté n° 012549 en date du 08 Juin 2018 du Ministre de l'Environnement et du Développement durable. Financé conjointement par le Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'Environnement Mondial (FPMA/FEM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement du Sénégal, le PFNAC a pour **objectif** de « promouvoir les mécanismes de financements innovants et l'adaptation des communautés vulnérables autour des Réserves naturelles communautaires du Sénégal», et ceci à travers deux résultats :

Résultat 1 : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local ;

Résultat 2 : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques.

La stratégie de mise en œuvre du projet est basée sur une large participation des parties prenantes (DPN/MEDD, DRS (Ministère des finances), DCEF/MEPC, DODP/MFB, Ministères Agriculture, Elevage, Décentralisation, Communes, Groupements de femmes, ARD, GIC, IED Sénégal, OSC, Populations, Conseil national des semences, Secteur privé, MEC, IMF, ANCAR, PNDL, CVD/CIVD, PEPAM, PAPIL, PADAER, ANACIM, GIE/entrepreneurs, Radios communautaires, Médias locaux et nationaux).

Le projet est mis en œuvre sur une période de quatre ans (48 mois), selon la modalité de Mise en œuvre Nationale (NIM) du PNUD, conformément à l'Accord type d'assistance de base entre le PNUD et le Gouvernement.

L'Agence Gouvernementale de Coordination est le Ministère en charge des Finances, à travers la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs.

Le partenaire de mise en œuvre est le Ministère en charge de l'Environnement. Ainsi, le partenaire de mise en œuvre est responsable de la mise en œuvre du Projet dont il rend compte de la gestion financière au PNUD à travers le MFB. A ce titre, il co- signe les Plans de Travail Annuels avec le PNUD et préside le Comité de Pilotage à travers la DPN. Le PFNAC a pour organes:

- **Le Comité de pilotage (CP)** présidé par le Ministre de l'Environnement et du Développement durable ou son représentant. Le CP procède à l'approbation et à l'évaluation des PTA. Au cours de la dernière année du projet, le CP procédera à un examen de fin de projet afin de recueillir les enseignements tirés et de discuter des possibilités de mise à l'échelle et de mettre en lumière les résultats du projet et les enseignements tirés auprès des auditoires pertinents ;

- **L'Unité de Coordination du projet (UCP)** placée sous la tutelle technique de la Direction des Parcs nationaux. L'UCP assure la principale responsabilité de la mise en œuvre quotidienne du projet et du suivi régulier (élaboration des plans de travail annuels fondés sur le plan de travail pluriannuel ; assurance d'une veille concernant le respect des normes du PNUD et du FEM en matière de S&E ; assurance que les indicateurs du cadre de résultats font l'objet d'un suivi annuel en temps opportun pour la présentation des rapports).

III. RESULTATS DE L'EXAMEN A MI-PARCOURS

3.1 Analyse du processus de mise en place du projet/Atelier de lancement

L'atelier de lancement du projet a été organisé en Octobre 2018, soit presque un an après le CLEP. Cet atelier d'une importance capitale dans la vie du projet, aurait dû être l'occasion d'examiner les décisions/mesures à prendre pour atténuer le risque déjà identifié avec un Prodoc signé sans l'inscription d'une ligne de crédit AGR (condition pour le fonctionnement de la MEC Delta du Saloum). A l'avenir, les parties prenantes gagneraient à faire de l'atelier de lancement un atelier de démarrage suivi du premier Comité de Pilotage du Projet (CPP) auquel le rapport de démarrage sera soumis. Cela suppose : **(i)** une durée d'au moins trois jours : deux jours pour les travaux en atelier, et un jour pour le CPP ; **(ii)** un travail préparatoire conséquent sur tous les ajustements/améliorations à soumettre au CPP (Budgets, Cadre des résultats, accords de coordination, dispositif de suivi-évaluation...).

3.2 Stratégie du projet : Analyse de la qualité conceptuelle

La conception du cadre stratégique des résultats tel que présenté dans le document de projet, a souffert d'une **application insuffisante de la gestion axée sur les résultats** et d'une imprécision dans la nomenclature en français. En effet, la matrice s'appelle Cadre des résultats, mais son contenu mérite quelques correctifs : **(1)** le terme **Résultat** doit être remplacé par **Effet (Outcome)** avec, comme soubassement une stratégie ad hoc de partenariat pour sa réalisation ; **(2)** les Produits et les Indicateurs ne sont pas tous définis de façon « SMART » : chaîne logique Produits/Activités-Actions/Cibles des Produits/Indicateurs/Sources de vérification/Période de réalisation/Coûts/Structure de mise en œuvre/Structures partenaires/Structure responsable/Risques et hypothèses. A titre d'exemples :

- ⇒ le Produit 1.1 **aurait dû être scindé en deux Produits plus SMART** (P 1 : Des mesures d'adaptation aux changements climatiques sont intégrées dans les plans et budgets de développement locaux et P 2 : des FCD sont établis) ;

- ⇒ l'examen relève **une incohérence dans la chaîne Produit 1.3** «Le réseau de mutuelles d'épargne et de crédit est renforcé et des crédits agricoles octroyés aux populations vulnérables »/**Indicateur 5** «Augmentation du volume des prêts accordés aux populations vulnérables par les établissements de crédit et les institutions de microfinance », et les cibles : **Cible à mi-parcours** « L'analyse des actes du réseau de mutuelles d'épargne et de crédit a été réalisée et a abouti à un plan d'action clair pour l'avenir. L'assistance technique a organisé au moins 10 formations et la mutuelle du delta du Saloum est désormais professionnelle : la calculabilité est mise à jour et conforme aux exigences officielles et la procédure de gouvernance a été revue », et **Cible fin du projet** «La mutuelle du delta du Saloum a été renforcée pour couvrir toutes les zones du projet et atteint un volume de prêts accordés au moins équivalent à 300 millions de FCFA. Des partenariats ont été établis avec au moins une (1) mutuelle qui accorde 300 millions de FCFA dans chaque zone ». Il aurait été plus cohérent pour l'indicateur 5, **d'avoir comme cible à mi-parcours** «La mutuelle du delta du Saloum a été renforcée pour couvrir toutes les zones du projet et atteint un volume de prêts accordés au moins équivalent à 150 millions de FCFA » ;
- ⇒ **pour le Produit 1.2, l'Indicateur 4** « % de ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques et générées par des mécanismes financiers novateurs (PPP, RSE, écotaxe, etc.) disponibles pour les communes », aurait dû être scindé en deux : **(1) Statut/Textes régissant les mécanismes...** ; et **(2) Montants....**

Les incohérences notées rendent l'évaluation des progrès plus difficile.

Comme outil de suivi, et en vue d'évaluer la performance du projet de la façon la plus complète, **un format de Cadre des Résultats et des Ressources est proposé dans l'annexe 13.**

3.3 Analyse de la performance du projet

3.3.1 Pertinence

3.3.1.1 Alignement par rapport aux cadres de référence pour le développement durable aux niveaux mondial et national

L'analyse détaillée de l'alignement du projet par rapport aux cadres de référence faite **dans l'annexe 4**, conduit aux conclusions ci-après :

- ⇒ **Par rapport aux ODD/Cibles** : aucun alignement n'est établi.
- ⇒ **Par rapport au PSE** : l'alignement indiqué manque de précision. Il couvre les trois axes : Axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance » ; Axe 2 « Capital humain, Protection sociale et Développement durable » ; Axe 3 « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité » ;
- ⇒ **Par rapport à la LPSEDD/MEDD** : les résultats du projet sont bien alignés à l'Axe 1/OS1 et à l'Axe 2/OS2 ;
- ⇒ **Par rapport au FEM/ Fonds pour les PMA** : aucune référence n'est faite en ce qui concerne le FEM/ Fonds pour les PMA ;
- ⇒ **Par rapport à l'UNDAF** : le document de projet qui a été formulé durant la mise en œuvre de l'UNDAF 2012-2018 reflète un alignement sur les résultats 7 et 8. Cet alignement est peu précis, et il n'est pas établi sur la base de l'UNDAF signé par toutes les parties ;

- ⇒ **Par rapport au Plan Stratégique PNUD** : l'alignement indiqué manque de précision au regard du Plan Stratégique PNUD 2014-2017. L'alignement aurait dû se faire sur les deux secteurs d'activités a)- L'adoption de modes de développement durable; et c) Le renforcement de la résilience, et le Résultat « La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus » ;
- ⇒ **Par rapport au Programme Pays** : l'alignement indiqué manque de précision.
- ☞ **Au total, l'alignement par rapport aux cadres de référence pour le développement durable aux niveaux mondial et national, est moyennement satisfaisant.**

Au regard des changements majeurs intervenus en ce qui concerne les cadres de référence (Adoption du PAP 2019-2023 du PSE ; Priorités stratégiques essentielles du Fonds pour les PMA ; Mise en place du nouveau Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Sénégal (UNDAF 2019-2023) ; Adoption du Plan Stratégique PNUD 2018-2021 ; Mise en place du Programme Pays 2019-2023), l'alignement total du projet est reflété dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau n°1 : Alignement du projet par rapport aux cadres de référence

Cadres de référence	Liens programmatiques
ODD/Cibles	ODD 2- Cible 2.4 ;ODD 17- Cible 17.5; Cible 17.17/ ODD 12- Cible 12.2; Cible 12.b;ODD7- Cible 7.1 / ODD 4- Cible 4.7 /ODD 5- Cible 5.a; ODD 6- Cible 6.5 ; Cible 6.6 ; Cible 6.b; ODD 11- Cible 11.6 ; Cible 11.7/ ODD 1- Cible 1.4 ; Cible 1.5; ODD 15- Cible 15.1 ; Cible15.2 ; Cible 15.3 ; Cible 15.5 ; Cible 15.7- Cible 15.8; ODD 13- Cible 13.3 / ODD 14- Cible 14.b/ ODD 16- Cible 16.7; ODD 11-Cible 11.a
PSE/PAP 18- 21	Axe 1 : OS1; OS4 ; OS5/ Axe 2 : OS1; OS4 ; OS5 ; OS9; OS10/Axe 3 : OS2; OS5
LPSEDD :	Axe 1 : OS1 / Axe 2 : OS2
FEM/ Fonds PMA	Stratégie d'adaptation aux CC : OS 1 / OS 3 Objectifs du Domaine d'intervention : CCA-1/CCA-2/CCA-3
UNDAF 19-23	Priorité Stratégique I : Effet 2 ; Effet 3
Plan Stratégique PNUD 18-21	Types de contexte de développement et Solutions types: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions : Solution type no 1 / Renforcer la résilience aux chocs et aux crises : Solution type no 3; Solution type no 4
Programme Pays 19-23	Réalisations énoncées dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : Produit 2.1 ; Produit 2.3 ; Produit 3.1 ; Produit 3.3

3.3.1.2 Examen de la pertinence au regard des besoins des bénéficiaires

Le projet vise, sur la base des Réserves naturelles communautaires et unités pastorales (RNC/UP) existantes, à renforcer les capacités d'adaptation afin de lever les barrières identifiées telles que : (i) les capacités limitées des acteurs locaux (communes, institutions financières, sociétés civiles et entreprises privées) à mobiliser et à gérer des financements dédiés à l'adaptation aux changements climatiques, (ii) les capacités limitées des communautés (en particulier les femmes) à développer des opportunités et à générer des revenus de leurs activités productives résistantes aux changements climatiques. **La pertinence** du projet au regard des besoins des bénéficiaires découle :

(i) de sa concentration géographique dans quatre sites (Delta du Saloum, Bas-Delta du fleuve Sénégal, Ferlo et Niokolo-Koba) en tirant partie des acquis du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal-PGIES (mise en place de Réserves Naturelles Communautaires, d'Unités Pastorales, de Mutuelles...). En effet, il ressort du PANA que les communautés, dans ces sites sont directement dépendantes des ressources naturelles comme l'eau, les pâturages, les forêts et les sols fertiles.

Cependant, avec les effets des changements climatiques, aussi bien le capital naturel maintenu dans les RNC que les actifs économiques des populations risquent d'atteindre un point de basculement, et **(ii) de sa concentration thématique**. Le cadre de résultat est articulé autour de deux axes : (1) établir des mécanismes financiers novateurs apportant des revenus supplémentaires réguliers au niveau local et destinés à financer les activités d'adaptations aux changements climatiques ; et (2) apporter des investissements et augmenter les capacités des communautés (en particulier pour les femmes et les jeunes) afin de leur fournir des solutions à long terme pour s'adapter aux changements climatiques et à la variabilité du climat. À terme, la finalité découlant des résultats repose sur une forte réduction de la dégradation des terres ; ce qui permet la fixation des populations, le maintien de l'espace de production, et l'obtention de rendements meilleurs et durables.

3.3.1.3 Niveau de la prise en compte du genre

Le projet stimule une véritable dynamique dans la création de micro-entreprises, surtout celles gérées par des femmes, en les formant à la finance d'entreprise et à la finance verte. La diversification des activités de subsistance vise à améliorer les filets de sécurité pour les ménages vulnérables. Dans les zones du projet, presque toutes les femmes sont impliquées dans des associations formelles ou non formelles. Elles ont également mis en place des groupements de femmes (groupement de promotion féminin) et d'intérêt économique (groupement d'intérêt économique), et organisent des activités de crédits renouvelables afin de promouvoir le soutien mutuel, la solidarité et le développement économique. Le projet s'appuie sur une approche tenant compte des disparités entre les sexes afin d'assurer des opportunités, des ressources, des avantages et des stratégies d'adaptation aux changements climatiques partagés sur un pied d'égalité entre les groupes sociaux dans les zones cibles. Pour l'essentiel, les groupements des femmes dont tous les postes de responsabilité sont occupés par des femmes, représentent 75 % des bénéficiaires.

3.3.1.4 Avantages comparatif et compétitif du PNUD

L'avantage comparatif du PNUD, découle de son expérience réelle d'agence d'exécution du FEM (Capacité à assurer la livraison et la gestion de projets grâce à sa présence sur le terrain). L'intervention du PNUD s'inscrit dans le sens de la continuité de sa coopération avec le Sénégal. En 2002, le Ministère de l'environnement et de la protection de la nature avait lancé un projet ambitieux de gestion intégrée des écosystèmes (PGIES) pour une période de dix ans. Ce projet visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la séquestration du carbone, à empêcher la dégradation des écosystèmes et à prendre des mesures incitatives de conservation par le biais de renforcement des capacités techniques et institutionnelles et la gestion communautaire des écosystèmes et de la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, le projet a créé des réserves naturelles communautaires (RNC) en encourageant une utilisation participative et durable des ressources naturelles. Sous la responsabilité légale des communes, une RNC est une zone forestière (recouvrant une ou plusieurs communes) délibérée par la ou les communes au profit d'un groupe de villages (*Comité Villageois de Développement - CVD*) qui garantit sa gestion durable. L'ensemble des CVD d'une RNC est organisé en un Comité inter villageois de développement (CIVD) menant les activités de protection, de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles. Parmi ces activités, on compte la mise en œuvre d'un plan de gestion des RNC, la création de pare-feu, la surveillance par des éco gardes locaux, des actions de reforestation, l'établissement d'une mutuelle d'épargne et de crédit, etc. L'évaluation finale du PGIES (2013) fait état des principaux défis, et en particulier : (i) de consolider la durabilité des RNC en favorisant la finance novatrice dans les communes avoisinant les RNC ; (ii) d'améliorer la résilience des territoires locaux (y-compris les RNC) afin d'aider les communautés à s'adapter aux changements climatiques.

Ainsi, le Ministère de l'environnement a développé une idée de projet, en collaboration avec le PNUD, où les RNC sont une mesure clé d'adaptation et sont intégrées à une stratégie plus large d'adaptation aux changements climatiques au niveau local, incluant les aspects agricoles et de gestion de l'eau. De plus, la promotion de financements innovants est ciblée avec l'objectif d'augmenter durablement les financements additionnels pour l'adaptation aux changements climatiques des territoires communaux.

L'avantage compétitif du PNUD découle de la délégation d'autorité dont dispose le Représentant Résident en ce qui concerne l'allocation des ressources TRAC (Fonds 4000) aux projets et programmes, en accord avec le Gouvernement. Ceci permet au Bureau Pays d'allouer des « seed money » en vue de la mobilisation de ressources plus substantielles. En plus, au Sénégal, le rôle du PNUD se justifie également par son rôle d'agence leader dans le dialogue politique, et l'appui à la mobilisation des ressources.

☞ **Appréciation globale : Pertinence satisfaisante (4/6).**

3.3.2 Cohérence

L'analyse et les réajustements opérés en ce qui concerne les liens programmatiques, permettent d'indiquer que le projet est en cohérence avec les objectifs mondiaux de développement durable, les Priorités nationales, le Plan Stratégique du PNUD, les Objectifs du FEM, le Cadre SNU et le Programme Pays.

☞ **Appréciation globale : Cohérence moyennement satisfaisante (3/6)**

3.3.3 Efficacité

L'examen détaillé de la mise en œuvre qui fait l'objet de l'annexe 4 permet de présenter ci-après le résumé de l'état des indicateurs, cibles, produits, résultats et objectif du projet.

3.3.3.1 Etat des cibles, et des produits

Cibles et Produits du Résultat 1 « Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local » :

- **Etat actuel du Produit 1.1** « Des mesures d'adaptation aux changements climatiques sont intégrées dans les plans et budgets de développement locaux et des FCD sont établis » / **Indicateur 3** « Nombre de communes qui incluent l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans de développement, budgets communaux et plans d'aménagement et de gestion des sols des UP/RNC » :

Le produit 1.1 est réalisé à 40 %. A mi-parcours, chaque commune dispose d'un Plan de développement communal qui intègre les actions d'adaptation au changement climatique et le financement y afférent. L'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des RNC est en cours.

Un retard est enregistré dans la mise en place et le lancement du Fonds décentralisé d'adaptation au climat. Le FCD prévu, dans un premier temps dans deux sites pilotes (Delta du Saloum et le Bassin du fleuve Sénégal), n'est pas mis en place.

La probabilité de réaliser le produit 1.1 en fin de projet est de 70%. Les efforts à fournir pour le reste du cycle devraient aboutir à la mise en place du FCD dans un premier temps dans deux sites pilotes (Delta du Saloum et le Bassin du fleuve Sénégal).

- **Etat actuel du Produit 1.2** « Des mécanismes de financement novateurs sont mis en place et contribuent à financer des mesures d'adaptation au niveau local » / **Indicateur 4** « % de ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques et générées par des mécanismes financiers novateurs (PPP, RSE, écotaxe, etc.) disponibles pour les communes » :

Le produit 1.2 est réalisé à 20 %. Les formations à l'endroit du personnel communal et des GIE ont été effectuées. Trois (03) communes (Toubacouta, Ndendory et Mako) bénéficient de la RSE des entreprises qui y sont implantées sur les 5 communes prévues, mais il n'existe pas d'ententes contractuelles pour assurer le suivi du financement supplémentaire en vue de s'assurer qu'il est axé sur des mesures d'adaptation au changement climat en faveur des collectivités les plus vulnérables.

La probabilité de réaliser le produit 1.2 en fin de projet est de 70%. Pour le reste du cycle, il faudra conduire rapidement (et mettre en œuvre les résultats) les études stratégiques axées notamment sur : (i) l'évaluation des principaux chiffres économiques des filières résilientes face aux changements climatiques dans les régions : la gomme arabique, les crustacés, le sel, le miel, etc. et (ii) la conception d'un mécanisme équitable de partage des bénéfices en accord avec les principales parties prenantes dans le cadre d'ateliers participatifs pour aborder la question de l'intérêt commun de financer durablement l'adaptation aux changements climatiques de ces activités.

- **Etat actuel du Produit 1.3** «Le réseau de mutuelles d'épargne et de crédit est renforcé et des crédits agricoles octroyés aux populations vulnérables»/**Indicateur 5** «Augmentation du volume des prêts accordés aux populations vulnérables par les établissements de crédit et les institutions de microfinance » : Les actions relatives au renforcement des capacités techniques ont été réalisées à 70 % (siège MEC Delta du Saloum réhabilité et équipé, personnel formé, organes de gouvernance mis en place), mais celles concernant l'octroi de crédits agricoles aux populations vulnérables n'ont pas été conduites (0 %). **Compte tenu du poids stratégique que représente l'octroi de crédits (deux fois plus que le renforcement de capacités), ceci conduit à un degré d'atteinte du produit 1.3 de 23 %.**

La probabilité de réaliser le produit 1.3 en fin de projet est de : 70%.

- **Etat actuel du Produit 1.4** «Renforcer les capacités pour identifier les interventions d'adaptation prioritaires, mobiliser des fonds et gérer des projets et en assurer le suivi»/ **Indicateur 6** « Nombre de financements non gouvernementaux obtenus grâce à l'application des capacités des communes et des associations locales (financement supplémentaire obtenu et géré) » :

Le Produit 1.4 est réalisé à 50 %. Les actions ont permis la rédaction et la soumission de 8 propositions. Néanmoins, le processus de mise en place des Groupements d'Intérêt Communautaire (GIC) n'a pas encore débuté. Dans l'optique d'atteindre la cible finale, il faudrait œuvrer à lancer le processus de création des GIC.

La probabilité de réaliser le produit 1.4 en fin de projet est de 90%.

- ☞ **A mi-parcours, le Résultat 1 est réalisé à hauteur de 33 %, soit une efficacité insatisfaisante (2,5/6).** La probabilité de réaliser le Résultat 1 en fin de projet est de 70%.

Cibles et Produits du Résultat 2 « Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques».

- **Etat actuel du Produit 2.1** «Les investissements et les pratiques résilientes sont adoptés par 5 000 ménages vulnérables et augmentent leurs revenus dans un contexte de changement climatique »/ **Indicateur 7** « Investissements et pratiques résilientes (gestion durable de l'eau, production agro sylvo pastorale durable, système d'alerte précoce, restauration de RNC/UP, filières agroforestières résilientes, etc.) formatés pour augmenter les revenus agricoles face aux effets actuels et futurs du changement climatique (AMAT 1.2.1.5.)» :

Le Produit 2.1 est réalisé à 50 %. Le processus de révision des plans de gestion des 25 RNC/UP est en cours, 142 602 plants ont été reboisés, le centre environnemental de Ranérou a été réhabilité, 400 km de pare feu ont été réalisés au Ferlo et 100 km de pare-feu entretenus, 1 mare a déjà été aménagée à Belel (commune de Oudallaye), 21 ha de mangrove ont été reboisées dans les deltas du bas fleuve Sénégal et du Saloum, 50 ha de bas-fonds ont été aménagés pour la riziculture, 31 ha de périmètres irrigués ont été aménagés avec un système d'irrigation (pompage solaire ou adduction à partir d'un forage) au Ferlo 15 ha, au Niokolo 12 ha, au Delta Saloum 4 ha, mise en place d'unités de transformation/conditionnement. Le facteur limitant le plus important après l'eau, c'est la disponibilité de semences résilientes. A cet égard, une priorité devra être accordée à la réalisation des actions des Activités 2.1.4 et 2.1.5. Par ailleurs, Il y'a lieu de conduire rapidement (et de mettre en œuvre les résultats) les études d'aménagement et de gestion des eaux (gestion des tours d'eau) des bas-fonds (aspects topographiques, géotechniques, agro-pédologiques, hydrologiques/hydrauliques...).

La probabilité de réaliser le produit 2.1 en fin de projet est de 80%.

- **Etat actuel du Produit 2.2** « Le développement des petites entreprises résilientes est soutenu par des fonds renouvelables » /**Indicateur 8** « Nombre de crédits renouvelables octroyés permettant le financement des microentreprises rurales ainsi que le financement des chaînes de valeur résilientes et rentables » :

Le Produit 2.2 est réalisé à 50 %. Au niveau des quatre (04) sites d'intervention 25 GIE ont été ciblés pour être formés dans les thématiques: approche GIE, gestion comptable, gestion administrative avec la répartition suivante : Delta Saloum 6, FERLO 9, BDFS 2, Niokolo 8.

La probabilité de réaliser le produit 2.2 en fin de projet est de 80%.

- **Etat actuel du Produit 2.3** «L'information sur le climat est diffusée et les capacités des villageois (en particulier celles des femmes et des jeunes) sont renforcées pour se protéger contre les risques climatiques »/**Indicateur 9** « % de la population cible comprenant les effets négatifs du changement climatique et les solutions appropriées (indicateur AMAT 2.3.1.) » :

Le Produit 2.3 est réalisé à 60 %. Une convention de partenariat entre l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) et le PFNAC a été signée afin de permettre la diffusion des bulletins hydrométéorologiques agricoles en fonction des besoins des utilisateurs finaux. 02 stations météorologiques ont été réhabilitées conjointement par le PFNAC et l'ANACIM et sont fonctionnelles au niveau de Simenti et Ranérou. Un fichier de mille huit cent trente-cinq (1835) ménages, répartis dans les quatre sites d'intervention, a été constitué pour leur accès à l'information climatique. L'accent devra être mis sur : (i) la constitution de GTP décentralisé (Ranérou, Kédougou, Toubacouta), et (ii) la réplique de l'expérience de Keur Samba Guèye pour la continuité dans la diffusion des SMS «Climat ».

La probabilité de réaliser le produit 2.3 en fin de projet est de 90%.

- **Etat actuel du Produit 2.4** « Les connaissances, les expériences clés et les enseignements tirés sont diffusés » /**Indicateur 10** « Des systèmes de communication efficaces (communication institutionnelle, éducative et sociale) et des mécanismes d'apprentissage pour les niveaux communautaire, national et régional » :

Le Produit 2.4 est réalisé à 60 %. Stratégie de communication élaborée, 3 visites d'échanges organisées avec les Maires et les membres des Comités Inter villageois de Développement, site Internet fonctionnel (www.pfnac.sn), Deux (02) articles intitulés les RNC outils clés à l'adaptation au changement climatique au niveau territorial et Mieux connaître la faune et la flore pour mieux les protéger.

La probabilité de réaliser le produit 2.4 en fin de projet est de 90%.

- ☞ A mi-parcours, le **Résultat 2 est réalisé à hauteur de 55 %, soit une efficacité satisfaisante (4/6).**
- ☞ Au regard du niveau de réalisation des Résultats 1 et 2, **le degré d'atteinte de l'objectif du projet est de 50 %, soit à mi-parcours, une efficacité satisfaisante (3/6).**
- ☞ Au total, et à mi-parcours, l'état des produits conduit à **une efficacité satisfaisante (3/6).**

L'examen des réalisations conduit à une synthèse des progrès, objet de la matrice ci-après :

	Niveau de réalisation		Evaluation à mi-parcours	
	Indicateurs	%	Niveau	Notation
Produit 1.1	Indicateur 3 :	40		3
Produit 1.2	Indicateur 4 :	20		2
Produit 1.3	Indicateur 5 :	23		2,5
Produit 1.4	Indicateur 6 :	50		3
Résultat 1 :		33 %		2,5
Produit 2.1 :	Indicateur 7 :	50		3
Produit 2.2 :	Indicateur 8 :	50		3
Produit 2.3 :	Indicateur 9 :	60		4
Produit 2.4 :	Indicateur 10 :	60		4
Résultat 2 :		55 %		3,5
Objectif du projet :	Indicateur 1 :	30		2
	Indicateur 2 :	70		4
Objectif du projet :		50 %		3

3.3.4. Stratégie de partenariat

Sur la base des budgets mobilisés, le projet **a développé un partenariat vers les réalisations** (unités de production, actualisation des Plans de développement....) grâce notamment à la signature et à la mise en œuvre des conventions/protocoles/contrats avec les principales parties prenantes (ARD, ANACIM, Communes, PASA Loumakaf Les initiatives de mise en place de cadres de convergence viennent d'être enclenchées au niveau des sites. Le PFNAC devra appuyer, à travers le PTA 2021, la mise en place et le démarrage de ces cadres de convergence dans chaque UNDD, en faisant un plaidoyer soutenu quant à l'intégration pleine et entière des communes de concentration.

Il convient de souligner la nécessité, pour la DODP/Division des Audits financiers et comptables des projets d'accorder, avec l'appui du PNUD, une priorité dans l'organisation semestrielle d'ateliers de convergence des projets sous exécution nationale afin de réduire les coûts opérationnels et de réduire les risques de doublons au niveau des activités. Sur le plan financier, le niveau du partenariat est encore faible pour satisfaire le nouveau paradigme lancé par le projet et fondé sur la mise en place de mécanismes financiers novateurs.

Pour 2021, le projet devra appuyer la mobilisation des ressources (Forum des PTF, Téléthons) et poursuivre les échanges Woodside/ Mairies/PFNAC, en vue de développer le partenariat public/privé.

3.3.5. Efficience

L'examen de **l'annexe 14** permet de noter que : **(i) les fonds ont été mobilisés** (total des budgets à partir des PTA signés) à hauteur de : 4,816, 880 USD pour le FEM, soit 88 % de la subvention ; 377, 500 USD pour le PNUD, soit 75,50 % de la subvention ; 5, 194,380 USD pour le total PNUD/FEM, soit 87 % de la subvention totale ; **(ii) les dépenses s'élèvent à** : 3,128, 093.01 USD pour le FEM, soit 65 % des approbations et 57 % de la subvention ; 148,512.58 USD pour le PNUD, soit 39 % des approbations et, 30 % de la subvention ; 3, 276,605.59 USD pour le total PNUD/FEM, soit 63% des approbations et 55 % de la subvention totale.

☞ Au total, le volume des réalisations représente 50 % des cibles sur la base d'une consommation de la subvention à hauteur de 55 % du total PNUD/FEM, ce qui conduit à une **efficience moyenne (3/6)**.

3.3.6 Impacts

L'examen de la mise en œuvre a permis de noter des changements positifs en ce qui concerne :

☞ La forte réduction des feux de brousse et des prélèvements sur les formations boisées au niveau de l'Unité pastorale de Malandou/Ferlo grâce : **(1)** au bon fonctionnement de ses organes de gouvernance locale mis en place par le PGIES depuis 2002, et **(2)** à la continuité de l'engagement des populations de Malandou dans le respect des règles de bonne gestion des ressources naturelles en tenant compte des changements climatiques, avec l'appui du PFNAC. L'UP de Malandou constitue un cas de succès (Inexistence de cas notoires de feux ; Appui fourni par l'UP de Malandou aux autres UP en matière de lutte contre les feux de brousse ; Amélioration de la communication entre villages ; Amélioration des revenus des populations avec, notamment la valorisation de la paille récoltée lors des entretiens des pare feux...En matière de développement durable les transformations sont longues pour produire des effets, et le pas de temps n'est pas loin de la décennie. Ceci justifie, si besoin en est, l'engagement pris à l'époque par le PNUD et le FEM, pour la mise en œuvre du PGIES sur 10 ans.

L'UP de Malandou constitue **un modèle de développement local durable et de démocratie à la base** qu'il convient de consolider à travers un appui conséquent dans : **(i)** l'acquisition de moyens dédiés à la valorisation du lait (toute la chaîne de valeur), et de la paille provenant de l'entretien des pare feux (faucheuses, botteleuse de pailles, magasins de stockage de la paille) ; **(ii)** l'exploration du marché du carbone au regard des acquis de l'UP ;

☞ L'accès des femmes à la terre. Toutes les unités de transformation/valorisation des produits halieutiques, des produits fruitiers non ligneux ont été implantées sur des sites ayant fait l'objet d'affectation au nom des groupements féminins par les communes ;

☞ La mise en place des conditions minimales en vue de la promotion d'un mécanisme de financement décentralisé de la résilience des territoires, avec notamment : (i) la révision et/ou l'élaboration de 20 Plans de Développement Communaux intégrant la dimension changement climatique ; (ii) l'étude de faisabilité pour la mise en place de FCD ; (iii) la finalisation d'un guide d'accès au financement climatique ; (iv) l'amorce de partenariat entre les communes et les entreprises

privées exerçant des activités au niveau des sites (premier financement sous forme de RSE d'un montant de 239 300 000 FCFA) ; (v) l'implication des IMF dans le financement d'activités d'adaptation aux changements climatiques (montant de départ 19 640 354 000 FCFA) dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de la pêche etc. ; (vi) la mise en place et l'équipement d'unités de production ; (vii) la mise à niveau de la MEC Delta du Saloum (stratégie de consolidation et de redéploiement ; formation des élus (conseil d'administration, comité de crédit, conseil de surveillance) et du personnel de la mutuelle... ;

- ✦ La prise de conscience de la pertinence de l'intercommunalité, avec le lancement des initiatives de mise en place de Cadres de Convergence dans la zone d'intervention du PFNAC ;
- ✦ L'amélioration de la santé des femmes et de leur bien-être grâce à l'utilisation des nouveaux équipements pour la transformation de l'anacarde.

3.3.7. Communication/Plaidoyer

Le projet a amorcé le développement d'un mécanisme d'apprentissage communautaire et de partage des expériences ou informations avec notamment : (i) la réalisation d'un site Internet fonctionnel (www.pfnac.sn), (ii) l'organisation de 3 visites d'échanges avec les Maires et les membres des Comités Inter villageois de Développement, (iii) la rédaction et la publication de Deux (02) articles intitulés « Les RNC outils clés à l'adaptation au changement climatique au niveau territorial » et « Mieux connaître la faune et la flore pour mieux les protéger ». Pour le reste du cycle, le projet devra accorder la priorité sur la conception et la diffusion d'outils de communication (film sera réalisé et diffusé dans les 15 communes et dans au moins 150 villages ; brochures (manuels) sur : (1) les pratiques résilientes à l'intention de la population rurale, et (2) les mécanismes de financement novateurs à l'intention des communes. Le paquet d'information devra être présenté dans les formats adéquats et traduit les langues appropriées pour permettre la diffusion par les ondes des radios communautaires ou des chaînes de télévision dans les langues nationales.

3.3.8 Durabilité

Les changements positifs notés doivent induire une amélioration du cadre de vie et des conditions d'existence des populations, ainsi que la préservation des ressources naturelles. De ce point de vue, la probabilité est assez bonne pour la durabilité des acquis. Toutefois, cette durabilité risque d'être annihilée par : **(1) l'insécurité liée au braconnage dans les parcs**. Actuellement, la mobilisation conjointe des services décentralisés des Eaux et Forêts, des Parcs Nationaux, des Forces de Sécurité et de Défense permet de réduire ce risque surtout dans le Niokolo. Il reste à renforcer les moyens logistiques et les moyens de communication des éco gardes villageois pour améliorer la participation des populations ; **(2) le non fonctionnement de la MEC Delta du Saloum**, du fait notamment de la non mobilisation des fonds additionnels pour les AGR.

- ☞ Dans le contexte actuel, aussi bien du point de vue institutionnel, que du point de vue du financement, la **probabilité pour la durabilité est moyenne** car elle fortement dépendante du fonctionnement des AGR qui n'ont pas pour le moment une ligne de crédit à leur disposition.

3.3.9 Gestion des risques

L'approche inclusive du PFNAC pour appuyer les populations suivant leurs priorités jouit d'une bonne appréciation. Ceci a été de nature à réduire à un degré faible la plupart des risques identifiés : Manque d'implication des communes ; Manque d'implication des villageois ; Manque de collaboration avec les autres projets présents sur les sites d'intervention.

La mise en œuvre des résultats des études stratégiques portant sur la mise en place des FDC permettront de réduire le risque fiduciaire lié à l'opération complexe de mise en place de fonds renouvelables, de la microfinance et de fonds pour la perception de taxes ou prélèvements. Avec l'exploitation des gisements pétroliers et miniers dans la zone du Saloum, les contacts ont démarré dans le sens d'impulser la participation des parties prenantes au partenariat de compensation.

La coopération PNUD/Gouvernement est une opportunité pour annihiler le risque que représente la non inscription d'une ligne AGR dans le budget du projet.

3.4 Analyse des arrangements relatifs à la Gestion

3.4.1 Modalités de mise en œuvre

En fonction des réaménagements du Gouvernement, le projet est mis en œuvre selon la modalité mise en œuvre nationale du PNUD (NIM), conformément à l'Accord type d'assistance de base entre le PNUD et le Gouvernement sénégalais sur une période de quatre ans (48 mois). Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération à travers la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) est l'agence gouvernementale de coordination.

L'agence de mise en œuvre est le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) à travers la Direction des Parcs Nationaux. Les rôles et responsabilités de ce Ministère n'ont pas subi de modifications.

L'Unité de Gestion basée à Dakar comprend: le Coordonnateur, l'Assistant Administratif et Financier, l'Expert en suivi évaluation, la Secrétaire aide-comptable et 3 chauffeurs dont 1 au niveau du site du Niokolo. Trois Assistants techniques sont basés à Ranérou, Sokone et Tambacounda. Il est urgent de recruter, au moins deux chauffeurs pour Ranérou et Sokone.

Le Comité de Pilotage du projet qui a été créé par arrêté du MEDD a tenu sa première réunion en Juin 2018.

L'appui du Bureau PNUD a été **moyen**, faute d'initiatives exploitant l'avantage compétitif du PNUD au regard de la Délégation d'Autorité du RR dans la répartition, avec le Gouvernement, des ressources Trac pour éliminer le risque élevé que représente depuis le début du projet l'absence de ligne AGR pour impulser le fonctionnement de la MEC Delta du Saloum. L'on relève également un retard dans la mise en place des fonds.

3.4.2. Processus PTA

L'examen de l'annexe 15 permet de noter que le processus Planification des PTA/Approbation Comité de Pilotage/Signature PTA s'étale de Décembre à Février, conduisant à une mise en place des fonds après le 15 Mars. Dans ces conditions, **le délai d'exécution des PTA est réduit à 9 mois**. Pour pallier à cela, le processus Planification des PTA/Approbation Comité de Pilotage/Signature PTA pourrait se dérouler d'Octobre à Décembre et ceci pour des Plans de Travail sur deux ans. **Dans ce sens, il est recommandé pour le PFNAC, le déroulement d'un processus en Décembre 2020/Janvier 2021 pour un Plan de Travail 2021-2022.**

3.4.3 Mobilisation des ressources/ Exécution financière

3.4.3.1 Mobilisation des ressources/ Exécution financière

L'examen de **l'annexe 14** permet de noter que :

(i) les fonds ont été mobilisés (total des budgets à partir des PTA signés) à hauteur de : 4, 816, 880 USD pour le FEM, soit 88 % de la subvention ; 377, 500 USD pour le PNUD, soit 75,50 % de la subvention ; 5, 194,380 USD pour le total PNUD/FEM, soit 87 % de la subvention totale ;

(ii) les dépenses s'élèvent à : 3, 128, 093.01 USD pour le FEM, soit 65 % des approbations et 57 % de la subvention ; 148, 512.58 USD pour le PNUD, soit 39 % des approbations et 30 % de la subvention ; 3, 276,605.59 USD pour le total PNUD/FEM, soit 63 % des approbations et 55 % de la subvention totale.

☞ Au total, le volume des réalisations représente 50 % des cibles sur la base d'une consommation de la subvention à hauteur de 55 % du total PNUD/FEM, ce qui conduit à **une efficience moyenne (3/6)**.

3.4.3.2 Situation du cofinancement

Le cofinancement a été établi sur la base d'un cofinancement parallèle. Hormis la subvention du Gouvernement exécutée par versements au titre du Budget Consolidé d'Investissements (BCI), les autres cofinancements ne font pas l'objet d'un mécanisme de suivi. Cependant, les réalisations sur le terrain et le fonctionnement du projet permettent d'apprécier le niveau d'exécution des cofinancements : **(i) Gouvernement** (Subvention versée en 2019 et 2020 =146.000.000 F CFA, soit 27 % du total prévu ; **(ii) MEDD** (contribution en nature effective depuis le début du projet, soit 50 %: Salaires, espace de bureaux, développement d'infrastructures, etc.) ; **(iii) PNUD** (en nature : exécution des prévisions avec le PUDC à hauteur de 40 % : forages, pistes de production) ; **(iv) ANACIM** (cofinancement réalisé à 90 % : Construction, réhabilitation et entretien de stations météorologiques ; formation agriculteurs et personnel communal ; diffusion d'informations climatiques) ; **(v) PADAER** (0 % : aucune réalisation) ; **(vi) PASA Loumakaf** (en nature, environ 20 %) ; **(vii) Communes** (en nature, environ 40 % : Personnel, bureaux, infrastructures, terrains affectées aux groupements...). L'examen du cofinancement reflète des difficultés ; **(1) de mobilisation de la subvention du Gouvernement, accentuées en cela par la forte réduction (40 %) du BCI par les autorités de l'Etat pour faire face aux besoins de la lutte contre le COVID-19 ; (2) de suivi des cofinancements en nature, faute d'un mécanisme ad hoc de leur suivi/évaluation.**

☞ Au total, le niveau de mobilisation des cofinancements **est insuffisant**.

Il est souhaitable que les cofinancements fassent l'objet de conventions en lieu et place des lettres actuelles.

Tableau du cofinancement

Source de cofinancement	Type de cofinancement	Cofinancement inscrit dans le Prodoc signé (US\$)		
		Montant prévu	Montant réel (Nov.2020)	%
Gouvernement	Subvention	1, 000, 000	266, 000	27
	En nature	1, 000, 000	500,000	50
MEDD	En nature	8, 400, 000	4, 200,000	50
PNUD	En nature	6, 000, 000	2, 400,000	40
ANACIM	En nature	2, 500, 000	2, 250,000	90
PADAER PASA	En nature	2, 741, 894	0	0
Loumakaf	En nature	10, 879, 741	2, 175,948	20
Communes	En nature	819, 534	327,814	40
TOTAL	Subvention	1, 000, 000	266, 000	27
	En nature	32, 341, 169	12, 119,762	37,50

3.4.3 Suivi/Evaluation

Le suivi/évaluation au niveau du projet a été effectué conformément aux exigences obligatoires du PNUD et du FEM.

❖ Responsabilités de surveillance et de contrôle

Le Coordonnateur du projet a assuré de façon satisfaisante sa principale responsabilité de la mise en œuvre quotidienne du projet et du suivi régulier (élaboration des plans de travail annuels fondés sur le plan de travail pluriannuel, assurance du suivi annuel des indicateurs du cadre de résultats, élaboration et présentation des rapports – annuels ; PIR-, management du personnel de la coordination dans le sens d'un niveau élevé de transparence, de responsabilité et de redevabilité).

Le Bureau Pays du PNUD n'a fourni au projet qu'un appui limité, faute d'un mécanisme continu de communication permettant au Bureau Pays de transmettre et de partager les résultats de l'évaluation de l'assurance qualité du PNUD, et des Rapports Annuels Axés sur les Résultats (ROAR).

Le MFB à travers la DODP/Division des Audits des projets procède à la fin de chaque trimestre, à la vérification des dépenses encourues par le projet à l'occasion de l'instruction des demandes de fonds.

❖ **Clause relative à l'audit** : le projet a subi un audit avec un résultat satisfaisant.

❖ Visites de terrain :

L'on note seulement deux visites de terrain: (1) une visite conjointe DPN/DODP/PNUD organisée du 16 au 18 Décembre 2019 au niveau du Delta du Saloum. Cette visite a fait l'objet d'un bon rapport d'examen/suivi qu'il conviendra de compléter avec un mémorandum des actions recommandées. Il est regrettable que la mission conjointe n'ait pas pu visiter tous les sites afin de doter l'équipe de tel appui ; (2) une visite de la Conseillère Technique PNUD/FEM (CTR PNUD/FEM) effectuée en Octobre 2018 au niveau du Bas Delta du Fleuve Sénégal. Dans son style (fond et forme), le rapport produit sans une seule recommandation scientifique/technique, ne constitue pas, à l'instar de celui de la mission conjointe, un outil adéquat de suivi pour l'équipe du projet. Il serait souhaitable, pour tous les sites, d'organiser au moins une visite conjointe DPN/DODP/PNUD élargie à deux membres du Comité de Pilotage, et à la CTR PNUD/FEM juste après la production du PIR.

❖ Autres exigences du FEM en matière de suivi et de rapports :

L'atelier de lancement du projet a été organisé en Octobre 2018, soit presque un an après le CLEP. Cet atelier d'une importance capitale dans la vie du projet, aurait dû être l'occasion d'examiner les décisions/mesures à prendre pour atténuer le risque déjà identifié avec un Prodoc signé sans l'inscription d'une ligne de crédit AGR (condition pour le fonctionnement de la MEC Delta du Saloum). A l'avenir, les parties prenantes gagneraient à **faire de l'atelier de lancement un atelier de démarrage** suivi du premier Comité de Pilotage du Projet (CPP) auquel le rapport de démarrage sera soumis.

Les Rapports de mise en œuvre du projet (PIR) ont été élaborés et distribués comme il convient (PIR 2019 et PIR 2020).

L'Outil de suivi des domaines d'intervention du FEM a été mis à jour et communiqué aux consultants chargés de l'examen à mi-parcours.

L'Examen indépendant à mi-parcours a été décalé compte tenu des restrictions de voyage du fait de la pandémie COVID-19. Le processus n'a pas été coordonné par la DCEF du MEPC conformément au décret 2017-480, le Groupe PNUD-FEM devant, au lieu de piloter le processus, offrir un appui en matière d'assurance de la qualité. Le CP devra examiner le rapport final de l'examen à mi-parcours en vue de sa validation.

Une évaluation finale indépendante devra être effectuée à l'achèvement de tous les principaux produits et activités du projet. Le processus d'évaluation finale devra être conduit suivant les dispositions statutaires trois mois avant la clôture opérationnelle du projet.

Un rapport final devra être préparé par le projet et soumis au Comité de Pilotage lors d'une réunion d'examen de fin de projet pour discuter des enseignements tirés et des possibilités de mise à l'échelle.

☞ **A mi-parcours, la conception et la mise en œuvre du suivi/évaluation est moyennement satisfaisante.**

❖ **Appréciation de l'engagement des parties prenantes**

Sur la base des budgets mobilisés, le projet a développé un partenariat vers les réalisations (unités de production, actualisation des Plans de développement....) grâce notamment à la signature et à la mise en œuvre des conventions/protocoles/contrats avec les principales parties prenantes (ARD, ANACIM, Communes, Fournisseurs de services, PASA Loumakaf Les initiatives de mise en place de cadres de convergence viennent d'être enclenchées au niveau des sites. Le PFNAC devra appuyer, à travers le PTA 2021, la mise en place et le démarrage de ces cadres de convergence dans chaque UNDD, en faisant un plaidoyer soutenu quant à l'intégration pleine et entière des communes de concentration. Il convient de souligner la nécessité, pour la DODP/Division des Audits financiers et comptables des projets d'accorder, avec l'appui du PNUD, une priorité dans l'organisation semestrielle d'ateliers de convergence des projets sous exécution nationale afin de réduire les coûts opérationnels et de réduire les risques de doublons au niveau des activités. Sur le plan financier, le niveau du partenariat est encore faible pour satisfaire le nouveau paradigme lancé par le projet et fondé sur la mise en place de mécanismes financiers novateurs. Pour 2021, le projet devra appuyer la mobilisation des ressources (Forum des PTF, Téléthons) et poursuivre les échanges Woodside/ Mairies/PFNAC, en vue de développer le partenariat public/privé. **Sur le plan financier, le niveau du partenariat est encore faible** pour satisfaire le nouveau paradigme lancé par le projet et fondé sur la mise en place de mécanismes financiers novateurs. Pour 2021, le projet devra appuyer la mobilisation des ressources (Forum des PTF, Téléthons) et poursuivre les échanges Woodside/ Mairies/PFNAC, en vue de développer le partenariat public/privé.

☞ **Au total et à mi-parcours, l'évaluation globale du projet est satisfaisante, avec une notation de 3/6.**

La matrice de l'évaluation à mi-parcours fait l'objet du tableau n° 4 ci-après :

Tableau n° 4 : Matrice de l'évaluation à mi-parcours					
Évaluation des Résultats	Evaluation à mi-parcours	Notation/6	Évaluation globale	Evaluation à mi-parcours	
				Niveau	Notation/6
Progrès vers le Résultat 1		2,5	A mi-parcours		3
Progrès vers le Résultat 2		3,5			
Progrès vers l'objectif du projet		3			
Arrangements de gestion	Evaluation à mi-parcours	Notation/6	Critères d'évaluation	Niveau	Notation/6
Ressources financières		2	Pertinence		4
Sociopolitique		3	Cohérence		3
Cadre institutionnel et gouvernance		3	Efficacité		3
Environnemental		4	Efficiency		3
Notation globale des arrangements de gestion		3	Impact		3
			Durabilité		3
			Notation globale		3
Mise en œuvre et Exécution	Evaluation à mi-parcours	Notation/6	Suivi et évaluation	Niveau	Notation/6
Qualité de l'exécution par le PNUD		3	Suivi et Evaluation au départ		4
Qualité de la mise en œuvre		4	Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		3
Notation globale de la mise en œuvre et de l'exécution		3,5	Notation globale du suivi et de l'évaluation		3,5

IV. DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES

Les principaux facteurs qui ont influencé les progrès sont les suivants :

- 1) L'absence d'une ligne budgétaire pour assurer le financement des AGR et le démarrage effectif de la MEC Delta du Saloum ;
- 2) Le long délai du processus Planification des PTA/Approbation Comité de Pilotage/Signature PTA. Ce processus s'étale de Décembre à Février, conduisant à une mise en place des fonds après le 15 Mars. Dans ces conditions, le délai d'exécution des PTA est réduit à 9 mois ;
- 3) La non mobilisation du budget de contrepartie ; ce qui retardé notamment la dotation en moyens logistiques des Assistants au niveau des sites ;
- 4) Le retard dans la mise en place des fonds pour les premiers trimestres;
- 5) Une application insuffisante de la gestion axée sur les résultats : le cadre des résultats du Prodoc ne renseigne pas sur les cibles de produits et leurs indicateurs ;
- 6) Le retard enregistré dans le fonctionnement optimal des unités de production (Manque de fonds de roulement, Difficulté d'acquisition des matières premières, Insuffisance dans la formation relative à la valorisation/labellisation des produits).

V. CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusions

L'examen à mi-parcours du processus de mise en place du projet et de sa mise en œuvre conduit aux conclusions suivantes :

- 1)-** La conception du cadre stratégique des résultats tel que présenté dans le document de projet, a souffert d'une application insuffisante de la gestion axée sur les résultats et d'une imprécision dans la nomenclature en français. En effet, la matrice s'appelle Cadre des résultats, mais son contenu mérite quelques correctifs : (1) le terme Résultat doit être remplacé par Effet (Outcome) avec, comme soubassement une stratégie ad hoc de partenariat pour sa réalisation ; (2) les Produits ne sont pas définis de façon « SMART » : chaîne logique Produits/Activités-Actions/Cibles des Produits/Indicateurs/Sources de vérification/Période de réalisation/Coûts/Structure de mise en œuvre/Structures partenaires/Structure responsable/Risques et hypothèses;
- 2)-** Des changements majeurs ont été observés en ce qui concerne les cadres de référence aux niveaux mondial et national (ODD, PSE-PAP2018/2021, FEM-FPMA, UNDAF et CPD 2019-2023...), sans que la cartouche du cadre des résultats ne soit révisée pour garantir la pertinence du projet (alignement rigoureux par rapport aux cadres de référence) ;
- 3)-** Le Prodoc a été signé sans l'inscription d'une ligne de crédit AGR (condition pour le fonctionnement de la MEC Delta du Saloum). Cette situation présente un risque très élevé pour l'atteinte de l'objectif du projet. L'avantage compétitif du PNUD qui découle de la Délégation d'Autorité dont dispose le Représentant Résident en ce qui concerne l'allocation des ressources TRAC (Fonds 4000) aux projets et programmes, en accord avec le Gouvernement n'a pas été exploité ;
- 4)-** Le processus Planification des PTA/Approbation Comité de Pilotage/Signature PTA s'étale de Décembre à Février, conduisant à une mise en place des fonds après le 15 Mars. Dans ces conditions, le délai d'exécution des PTA est réduit à 9 mois ;
- 5)-** L'approche inclusive du PFNAC pour appuyer les populations suivant leurs priorités jouit d'une bonne appréciation. Les actions planifiées/mises en œuvre et les résultats obtenus, permettent d'apprécier positivement la validité des conclusions des études de faisabilité qui ont présidé à la mise en place du projet (rentabilité et l'efficacité ; gestion des risques ; sauvegarde environnementale et sociale ; normes environnementales et sociales du PNUD) ;
- 6)-** A mi-parcours, l'examen reflète que: **(i)** le Résultat 1 est réalisé à hauteur de 45 %, et le Résultat 2 à hauteur de 55 % ; **(ii)** le degré d'atteinte de l'objectif du projet est de 50 %, soit une efficacité satisfaisante;
- 7)-** Actuellement, les fonds ont été mobilisés (total des budgets à partir des PTA signés) à hauteur de : 4, 816, 880 USD pour le FEM, soit 88 % de la subvention ; 377, 500 USD pour le PNUD, soit 75,50 % de la subvention ; 5, 194,380 USD pour le total PNUD/FEM, soit 87 % de la subvention totale. Les dépenses s'élèvent à : 3, 128, 093.01 USD pour le FEM, soit 65 % des approbations et 57 % de la subvention ; 148, 512.58 USD pour le PNUD, soit 39 % des approbations et, 30 % de la subvention ; 3, 276,605.59 USD pour le total PNUD/FEM, soit 63 % des approbations et 55 % de la subvention totale. Au total, le volume des réalisations représente 50 % des cibles sur la base d'une consommation de la subvention à hauteur de 55 % du total PNUD/FEM, ce qui conduit à une efficacité moyenne ;
- 8)-** L'examen du cofinancement reflète des difficultés ; **(i)** de mobilisation de la subvention du Gouvernement, accentuées en cela par la forte réduction (40 %) du BCI par les autorités de l'Etat pour faire face aux besoins de la lutte contre le COVID-19 ; **(ii)** de suivi des cofinancements en nature, faute d'un mécanisme ad hoc de leur suivi/évaluation.

Au total, le niveau de mobilisation des cofinancements est insuffisant.

- 9)-** La mise en œuvre a permis de noter des changements positifs en ce qui concerne :
- (i)** la forte réduction des feux de brousse et des prélèvements sur les formations boisées au niveau de l'Unité pastorale de Malandou (Ferlo) grâce, avec l'appui du PFNAC, au bon fonctionnement de ses organes de gouvernance locale mis en place par le PGIES depuis 2002, et à la continuité de l'engagement des populations dans le respect des règles de bonne gestion des ressources naturelles en tenant en compte les changements climatiques ;
 - (ii)** l'accès des femmes à la terre. Toutes les unités de transformation/valorisation des produits halieutiques, des produits fruitiers non ligneux ont été implantées sur des sites ayant fait l'objet d'affectation au nom des groupements féminins par les communes ;
 - (iii)** la mise en place des conditions minimales en vue de la promotion d'un mécanisme de financement décentralisé de la résilience des territoires (révision et/ou élaboration de 20 Plans de Développement Communaux intégrant la dimension changement climatique ; étude de faisabilité pour la mise en place de FCD ; finalisation d'un guide d'accès au financement climatique ; amorce de partenariat entre les communes et les entreprises privées ; mise à niveau de la MEC Delta du Saloum) ;
- 10)-** Les changements positifs notés doivent induire une amélioration du cadre de vie et des conditions d'existence des populations, de même que la préservation des ressources naturelles. De ce point de vue, la probabilité est assez bonne pour la durabilité des acquis. Toutefois, cette durabilité risque d'être annihilée par l'insécurité liée au braconnage dans les parcs, et le non fonctionnement de la MEC Delta du Saloum ;
- 11)-** Le mécanisme de gouvernance et de gestion du projet a été mis en place comme prévu (modalité de mise en œuvre nationale du PNUD (NIM) ; Comité de Pilotage ; Unité de gestion du projet...) ;
- 12)-** L'on note une fréquence trop limitée des visites de terrain sur la période d'avant COVID-19 ; Seulement deux visites de terrain: **(1)** une visite conjointe DPN/DODP/PNUD organisée du 16 au 18 Décembre 2019 au niveau du Delta du Saloum. Cette visite a fait l'objet d'un bon rapport d'examen/suivi qu'il conviendra de compléter avec un mémorandum des actions recommandées. Il est regrettable que la mission conjointe n'ait pas pu visiter tous les sites afin de doter l'équipe de tel appui ; **(2)** une visite de la Conseillère Technique PNUD/NCE (CTR PNUD/NCE) effectuée en Octobre 2018 au niveau du Bas Delta du Fleuve Sénégal. Dans son style (fond et forme), le rapport produit sans une seule recommandation scientifique/technique, ne constitue pas, à l'instar de celui de la mission conjointe, un outil adéquat de suivi pour l'équipe du projet. Il serait souhaitable, pour tous les sites, d'organiser au moins une visite conjointe DPN/DODP/PNUD élargie à deux membres du Comité de Pilotage, et à la CTR PNUD/NCE juste après la production du PIR ;
- 13)-** L'appui du Bureau PNUD a été moyen, faute d'initiatives exploitant l'avantage compétitif du PNUD au regard de la Délégation d'Autorité du RR dans la répartition, avec le Gouvernement, des ressources Trac pour éliminer le risque élevé que représente depuis le début du projet l'absence de ligne AGR pour impulser le fonctionnement de la MEC Delta du Saloum. L'on relève également : (i) un retard dans la mise en place des fonds; (ii) l'absence (au profit de la partie nationale) d'efforts de formation en cours d'emploi sur la modalité NIM ; (iii) le manque de communication sur les différents outils et résultats concernant le suivi et le contrôle qualité dans le système Atlas ;
- 14)-** Sur la base des budgets mobilisés, le projet a développé un partenariat vers les réalisations grâce à la participation des populations, des partenaires techniques, des fournisseurs de services, des élus communaux et des autorités administratives. L'on peut citer le partenariat noué avec le PASA Loumakaf (Ferlo).

Les initiatives de mise en place de cadres de convergence viennent d'être enclenchées au niveau des sites. Sur le plan financier, le niveau du partenariat est encore faible ;

15)- Au total, et à mi-parcours, la mise en œuvre du projet est satisfaisante.

5.2 Enseignements tirés

La conduite de l'examen à mi-parcours permet de tirer les enseignements ci-après :

- (1)- Le partenariat PNUD/FEM sur 10 ans à travers le PGIES a conduit à des résultats permettant d'enclencher avec le PFNAC : (i) la mise en place d'un mécanisme innovant de financement des actions d'adaptation aux changements climatiques au niveau local, et (ii) la valorisation des acquis des unités pastorales (exemple du cas de l'unité pastorale de Malandou sur le marché Carbone);
- (2)- Les initiatives relatives à la mise en place de cadres de convergence dans les Unités Naturelles de Développement Durable (UNDD) que constituent les sites d'intervention du projet en faisant un plaidoyer soutenu quant à l'intégration pleine et entière des communes de concentration, doivent être appuyées dans la voie de l'intercommunalité pour le développement durable.
- (3)- L'avantage compétitif du PNUD qui découle de la Délégation d'Autorité dont dispose le Représentant Résident en ce qui concerne l'allocation des ressources TRAC (Fonds 4000) aux projets et programmes, en accord avec le Gouvernement constitue un atout majeur pour la mobilisation des ressources.
- (4)-La valorisation des acquis de la coopération PNUD/Gouvernement doit être de règle surtout dans l'utilisation des capacités nationales déjà créées en ce qui concerne le développement de la mise en œuvre nationale. A cet égard, il convient de souligner la nécessité, pour la DODP/Division des Audits financiers et comptables des projets d'accorder, avec l'appui du PNUD, une priorité dans l'organisation semestrielle d'ateliers de convergence des projets sous exécution nationale afin de réduire les coûts opérationnels.

5.3 Recommandations

🏠 Au Gouvernement, au PNUD, et au FEM :

1. Allouer au moins 200, 000 \$ E.U pour la ligne de crédit AGR au niveau de la MEC Delta du Saloum, en exploitant l'avantage compétitif du PNUD qui découle de la Délégation d'Autorité dont dispose le Représentant Résident en ce qui concerne l'allocation, en 2021, des ressources TRAC (Fonds 4000) aux projets et programmes, en accord avec le Gouvernement ;
2. Appuyer les négociations DPN/PFO-FEM en vue d'une inscription PFNAC 2 au titre des réallocations du reliquat du FEM 7 et des allocations du FEM 8 ;
3. Assurer, à l'avenir, un contrôle qualité, avant la signature des Prodoc (vérification inscription montants ressources financières minimales pour atteindre les résultats stratégiques dans le budget) ;
4. Veiller à ce que les cofinancements fassent l'objet de conventions en lieu et place des lettres actuelles ;
5. Organiser, pour tous les sites, au moins une visite conjointe DPN/DODP/PNUD élargie à deux membres du Comité de Pilotage, et à la CTR PNUD/FEM juste après la production du PIR.

Au Gouvernement et au PNUD :

1. Prendre les dispositions en vue de la participation effective des partenaires clés au CLEP, ou recevoir (en cas d'absence) formellement leurs fiches d'observations et avis en ce qui concerne leur recommandation relative à l'approbation du projet ;
2. Veiller à la valorisation des acquis de la coopération PNUD/Gouvernement surtout dans l'utilisation des capacités nationales déjà créées en ce qui concerne le développement de la mise en œuvre nationale. A cet égard, il convient de souligner la nécessité : **(i)** d'appuyer la DODP/Division des Audits financiers et comptables des projets dans l'organisation d'ateliers semestriels de convergence des projets sous exécution nationale afin de réduire les coûts opérationnels ; **(ii)** d'appuyer la Direction nationale du Plan dans le pilotage du processus d'évaluation des projets ;
3. Elaborer, à titre d'outil de suivi, un Cadre des Résultats et des Ressources en exploitant le format proposé dans **l'annexe 13**;
4. Conduire, pour le PFNAC, le processus Planification PTA/Approbation Comité de Pilotage/Signature PTA sur la période Décembre 2020/Janvier 2021 pour un Plan de Travail 2021-2022 ;

Au Gouvernement :

1. Explorer le marché du carbone au regard des acquis de l'Unité pastorale de Malandou (DEEC-Division Changements climatiques/DPN-PFNAC) ;
2. Renforcer la ligne AGR de la MEC Delta du Saloum avec les reliquats existants dans les comptes (au niveau de la Banque Agricole) des MEC ayant eu leur agrément retiré. La synergie Ministère de l'Environnement et du Développement Durable/Ministère des Finances et du Budget devra permettre rapidement : **(1)** l'ouverture d'un «compte spécial MEC Delta du Saloum » ; **(2)** le versement de tous les soldes existants dans les comptes des MEC ayant eu leur agrément retiré, dans le «compte spécial MEC Delta du Saloum ».

Au PNUD :

1. Veiller à éliminer le retard qui a toujours été enregistré en début d'année, dans le virement des avances de fonds ;
2. Améliorer la communication du PNUD vers la DODP/Division des Audits (transmission des rapports extraits d'Atlas, retour sur les paiements effectués par le PNUD, informations sur les virements dans les comptes du projet, implication dans la sélection des consultants pour l'évaluation ...) ;
3. Assurer, au profit de la partie nationale, une formation régulière sur la modalité NIM. Cette formation devra également s'orienter vers une appropriation nationale de la plateforme de gestion et suivi Atlas du PNUD.

Au Projet :

1. Appuyer, à travers le PTA 2021, la mise en place et le démarrage de ces cadres de convergence dans chaque UNDD, en faisant un plaidoyer soutenu quant à l'intégration pleine et entière des communes de concentration ;
2. Appuyer la mobilisation des ressources (Forum des PTF, Téléthons) et poursuivre les échanges Woodside/ Mairies/PFNAC, en vue de développer le partenariat public/privé ;
3. Appuyer l'établissement et la mise en œuvre de protocoles MEC Delta du Saloum/Mairies Gandon- Mairies des communes choisies dans le Ferlo et le Niokolo, avec l'ouverture de comptes bancaires au niveau de la Banque Agricole à Saint-Louis ;
4. Construire et équiper trois Guichets MEC Delta du Saloum: **(i)** un premier dans la commune de Gandon pour servir également les communes de Gandiol et Ndiébène Gandiol ; **(ii)** un second dans une commune au Ferlo et, **(iii)** un troisième dans une commune dans le Niokolo ;
5. Régulariser la transmission des SMS « climat » aux producteurs de Bandafassi
6. En vue d'assurer la continuité dans la transmission des SMS « climat », l'expérience des producteurs de Toubacouta constitue une alternative à vulgariser (une application dénommée «Météo mbay » est mise en place pour diffuser des informations climatiques aux paysans (abonnement annuel pour 1000 FCFA)
7. Appuyer la mise en place des réseaux d'alimentation en eau dans les unités de production ;
8. Appuyer l'acquisition d'une pirogue motorisée pour le groupement des femmes de M'Bambara (reboisement bande de filaos) ;
9. Appuyer l'UP de Malandou dans la mobilisation des ressources en vue de l'acquisition de moyens dédiés à la valorisation : **(i)** du lait (toute la chaîne de valeur), **(ii)** de la paille provenant de l'entretien des pare feux (faucheuses, botteleuse de pailles, magasins de stockage de la paille).

Synoptique des Conclusions/Mémorandum des actions recommandées

L'analyse des documents, les constatations faites durant la visite des réalisations, ainsi que les entretiens conduisent aux conclusions et recommandations ci-après :

Domaine examiné	Conclusions	Mémorandum des actions recommandées		
		Actions recommandées	Partie responsable	Délai
Risque majeur identifié	Aucune décision/mesure n'a été prise pour atténuer le risque déjà identifié avec un Prodoc signé sans l'inscription d'une ligne de crédit AGR (condition pour le fonctionnement de la MEC Delta du Saloum). Cette situation est de nature à compromettre l'atteinte des résultats pour le reste du cycle actuel du projet. La délégation d'autorité dont dispose le RR en ce qui concerne l'allocation des ressources TRAC (Fonds 4000) aux projets et programmes, en accord avec le Gouvernement, donne au Bureau Pays un avantage compétitif lui permettant d'allouer des « seed money » en vue de la mobilisation de ressources plus substantielles. Cette opportunité n'a pas été exploitée.	Allouer au moins 200, 000 \$ E.U pour la ligne de crédit AGR au niveau de la MEC Delta du Saloum, en exploitant l'avantage compétitif du PNUD qui découle de la Délégation d'Autorité dont dispose le Représentant Résident en ce qui concerne l'allocation, en 2021, des ressources TRAC (Fonds 4000) aux projets et programmes, en accord avec le Gouvernement	PNUD	Immédiat
		Appuyer les négociations DPN/PFO-FEM en vue d'une inscription PFNAC 2 au titre des réallocations du reliquat du FEM 7 et des allocations du FEM 8	DPN-PFNAC/DEEC-PFO-FEM/PNUD/FEM	Second trimestre 2021

Secteurs/ Critères d'évaluation	Conclusions	Mémoire des actions recommandées		
		Actions recommandées	Partie responsable	Délai
Conception du cadre des résultats	La conception du cadre stratégique des résultats tel que présenté dans le document de projet, a souffert d'une application insuffisante de la gestion axée sur les résultats et d'une imprécision dans la nomenclature en français. En effet, la matrice s'appelle Cadre des résultats, mais son contenu mérite quelques correctifs : (1) le terme Résultat doit être remplacé par Effet (Outcome) avec, comme sous-jacent une stratégie ad hoc de partenariat pour sa réalisation ; (2) les Produits ne sont pas définis de façon « SMART »	Elaborer, à titre d'outil de suivi, un Cadre des Résultats et des Ressources en exploitant le format proposé dans l'annexe 13	PFNAC/ PNUD	2021

Domaines examinés/discutés	Conclusions	Mémorandum des actions recommandées		
		Actions recommandées	Partie responsable	Délai
Perception sur l'approche du PFNAC/ Cadres de convergence (intercommunalité)	L'approche inclusive du PFNAC pour appuyer les populations suivant leurs priorités jouit d'une bonne appréciation. Les Mairies ont affecté presque tous les terrains requis aux groupements pour les différentes unités de production/commercialisation. Certaines communes ont initié la mise en place de Cadres de convergence (intercommunalité) au niveau des Unités Naturelles de Développement Durable (UNDD) que constituent le Delta du Saloum, le Ferlo, le Niokolo, et le Bas Delta. Au-delà des limites administratives, il est fortement recommandé d'intégrer dans chaque Cadre de convergence, toutes les communes de concentration du PFNAC.	Appuyer, à travers le PTA 2021, la mise en place et le démarrage des Cadres de convergence dans chaque UNDD, en faisant un plaidoyer soutenu quant à l'intégration pleine et entière des communes de concentration du PFNAC	PFNAC	Durant l'atelier de planification du PTA 2021
		Mettre en place un mécanisme de présidence tournante des Cadres de convergence entre les Sous-Préfets concernés	Sous-Préfets /Maires	Immédiat
	La mise en place du projet s'est opérée avec une « antenne » au niveau de chaque site. Hormis le Bas Delta du Fleuve Sénégal (départ de l'Assistant), les autres antennes sont dirigées par des cadres expérimentés, maîtrisant le bien fondé du projet. Toutefois, ils ont été handicapés par le manque de moyens logistiques du fait de la non mobilisation du budget de contrepartie. Ainsi, des aménagements ont été faits entre la DPN et le projet pour la mise à disposition de véhicules.	Etablir une nouvelle convention PFNAC/ARD prenant en compte notamment : (i) l'expertise de l'ARD en ce qui concerne la préparation des dossiers techniques (Dossiers d'appels d'offres), et le contrôle des travaux et autres prestations ; (ii) l'amélioration de la communication, ainsi que le plaidoyer pour la mobilisation des ressources.	PFNAC/ ARD	Avant la planification du PTA 2021
	Recruter un chauffeur pour chaque site (Niokolo en a déjà)	PFNAC	Début 2021	

Domaines examinés/discutés	Conclusions	Mémorandum des actions recommandées		
		Actions recommandées	Partie responsable	Délai
Audit/Rôle de la Division des Audits financiers et comptables des projets (DODP-MFB)	La DODP à travers la Division des Audits financiers et comptables des projets procède à la fin de chaque trimestre, à la vérification des dépenses encourues par le projet à l'occasion de l'instruction des demandes de fonds et à un contrôle préventif dans le cadre des visites de proximité au niveau des unités de projet. L'audit effectué pour le PFNAC ne soulève pas d'observations. Il est noté un important retard dans les allocations des premiers trimestres	Réduire le volume de l'impression des documents justificatifs des dépenses : - Transmission des documents du projet vers la DODP/Division des Audits financiers et comptables des projets, par voie électronique ; - Conservation des originaux au niveau du projet pour les besoins des audits	DODP-Division des Audits financiers et comptables des projets/ PNUD/Projet	Chaque trimestre
		Accélérer la mise en place des fonds pour les premiers trimestres	PNUD	Immédiat
Dispositions statutaires du processus d'évaluation à mi-parcours	Les dispositions statutaires du processus d'évaluation à mi-parcours n'ont pas été respectées. Tel qu'indiqué dans le document de projet, le processus d'évaluation à mi-parcours doit être coordonné par la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs (DCFE) du MEFP conformément au décret 2017-480, laquelle assurera la présidence du Comité de pilotage institué à cet effet. La Direction du Groupe PNUD-FEM offre un appui supplémentaire en matière d'assurance de la qualité. Le CP devra examiner le rapport final de l'examen à mi-parcours en vue de sa validation. Cette disposition entre dans le cadre du renforcement des capacités nationales de pilotage de la mise en œuvre nationale (NIM). En réalité, c'est la Direction nationale en charge de la Planification du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération qui doit assurer la coordination et le pilotage susmentionnés.	Prendre toutes les actions requises en vue de respecter les dispositions statutaires du processus d'évaluation à mi-parcours en permettant à la Direction nationale en charge de la Planification du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) d'assurer la coordination et la présidence du Comité de pilotage institué pour l'évaluation à mi-parcours.	PNUD/ MEPC	Immédiat

Domaines examinés/discutés	Conclusions	Mémorandum des actions recommandées		
		Actions recommandées	Partie responsable	Délai
Etat global d'avancement du projet	La mise en œuvre des conventions PFNAC/ARD a permis aux communes de se doter de PDC intégrant le changement climatique comme axe prioritaire. Environ 80 % des investissements prévus ont été réalisés.	Etablir une nouvelle convention PFNAC/ARD prenant en compte notamment : (i) l'expertise de l'ARD en ce qui concerne la préparation des dossiers techniques (Dossiers d'appels d'offres), et le contrôle des travaux et autres prestations ; (ii) l'amélioration de la communication, ainsi que le plaidoyer pour la mobilisation des ressources.	PFNAC/ ARD	Avant la planification du PTA 2021
		Initier avec les communes les actions d'établissement d'un FCD et de mobilisation des ressources	PFNAC/ Communes/ ARD	Début 2021
Visites/Suivi du projet	L'on note une fréquence trop limitée des visites de terrain sur la période d'avant COVID-19 ; Seulement deux visites de terrain: (1) une visite conjointe DPN/DODP/PNUD organisée du 16 au 18 Décembre 2019 au niveau du Delta du Saloum. Cette visite a fait l'objet d'un bon rapport d'examen/suivi qu'il conviendra de compléter avec un mémorandum des actions recommandées. Il est regrettable que la mission conjointe n'ait pas pu visiter tous les sites afin de doter l'équipe de tel appui ; (2) une visite de la Conseillère Technique PNUD/FEM (CTR-PNUD/FEM) effectuée en Octobre 2018 au niveau du Bas Delta du Fleuve Sénégal. Dans son style (fond et forme), le rapport produit sans une seule recommandation scientifique/technique, ne constitue pas, à l'instar de celui de la mission conjointe, un outil adéquat de suivi pour l'équipe du projet.	Organiser, pour tous les sites, au moins une visite conjointe annuelle DPN/DODP/PNUD élargie à deux membres du Comité de Pilotage, et à la CTR PNUD/FEM. Les rapports de mission devront comprendre un mémorandum des actions recommandées.	PNUD/DPN/ DODP/ CTR-PNUD/FEM	Juste après la production du PIR, avant les appréciations Bureau Pays et CTR-PNUD/FEM

Domaines examinés/discutés	Conclusions	Mémoire des actions recommandées		
		Actions recommandées	Partie responsable	Délai
Difficultés majeures rencontrées	L'agrément a été retiré par le MFB/Direction de la réglementation des Services financiers à toutes les MEC mises en place par le PGIES (08 MEC) en dehors de celle du Delta du Saloum. Les soldes des comptes des 08 MEC se trouvent au niveau de la Banque Agricole	Soumettre à la signature du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, une lettre au Ministre des Finances et du Budget en sollicitant : -l'ouverture d'un «compte spécial MEC Delta du Saloum » ; -le versement de tous les soldes existants dans les comptes des MEC ayant eu leur agrément retiré, dans le «compte spécial MEC Delta du Saloum ». Pour chacun des sites (Ferlo, Niokolo, Bas Delta du Fleuve Sénégal), ces reliquats alimenteront les guichets recommandés	PFNAC	Immédiat
	Pour l'essentiel, les investissements (Unités de production, MEC Delta du Saloum...) ne sont pas encore fonctionnels, faute de fonds de roulement. Une alternative intéressante a été initiée par la Commune de Gandon : avec le retrait de l'agrément de la mutuelle de Gandon, la Mairie a mis en place un mécanisme de financement doté d'une enveloppe de cinq millions de F CFA, au profit des femmes et des jeunes. Cependant, ce mécanisme est confronté au respect des dispositions légales en la matière.	Etablir et mettre en œuvre rapidement un protocole MEC Delta du Saloum/Mairie de Gandon avec l'ouverture d'un compte bancaire au niveau de la Banque Agricole à Saint-Louis	MEC Delta du Saloum/Mairie de Gandon	Immédiat
		Construire et équiper un Guichet MEC Delta du Saloum à Gandon pour servir les communes de Gandon et Ndiébène Gandiol.	PFNAC/Mairie/MEC Delta du Saloum	Début 2021
		Etablir et mettre en œuvre rapidement un protocole MEC Delta du Saloum/ Mairies des communes choisies dans le Ferlo et le Niokolo, avec l'ouverture d'un compte bancaire au niveau de la Banque Agricole à Saint-Louis	MEC Delta du Saloum/ Mairies des communes choisies dans le Ferlo et le Niokolo	Immédiat
	Construire et équiper dans une commune au Ferlo et dans une autre dans le Niokolo, un Guichet MEC Delta du Saloum	PFNAC/Mairies des communes choisies	Début 2021	

Domaines examinés/discutés	Conclusions	Mémoire des actions recommandées		
		Actions recommandées	Partie responsable	Délai
Difficultés majeures rencontrées	La mise en place du projet s'est opérée avec une « antenne » au niveau de chaque site. Hormis le Bas Delta du Fleuve Sénégal (départ de l'Assistant), les autres antennes sont dirigées par des cadres expérimentés, maîtrisant le bien fondé du projet. Toutefois, ils ont été handicapés par le manque de moyens logistiques du fait du non versement de la totalité du budget de contrepartie. Ainsi, des aménagements ont été faits entre la DPN et le projet pour la mise à disposition de véhicules.	Etablir une nouvelle convention PFNAC/ARD prenant en compte notamment : (i) l'expertise de l'ARD en ce qui concerne la préparation des dossiers techniques (Dossiers d'appels d'offres), et le contrôle des travaux et autres prestations ; (ii) l'amélioration de la communication, ainsi que le plaidoyer pour la mobilisation des ressources.	PFNAC/ ARD	Avant la planification du PTA 2021
		Recruter un chauffeur pour chaque site (Niokolo en a déjà)	PFNAC	Début 2021
	Les zones d'intervention sont vastes, et le nombre de communes est très élevé au regard du budget mobilisé et de la durée du projet.	Etudier le recentrage des actions sur une commune pilote par site	PFNAC	Avant le Comité de Pilotage

Domaines examinés/discutés	Conclusions	Mémoire des actions recommandées		
		Actions recommandées	Partie responsable	Délai
Difficultés majeures rencontrées	A travers la mise en œuvre de la Convention ANACIM/PFNAC, l'information climatique est transmise en temps réel sous forme de SMS « climat » aux producteurs, sauf à ceux de Bandafassi	Régulariser la transmission des SMS « climat » aux producteurs de Bandafassi	PFNAC/ANACIM	Immédiat
		En vue d'assurer la continuité dans la transmission des SMS « climat », l'expérience des producteurs de Keur Samba Guèye constitue une alternative à vulgariser (une application dénommée «Météo mbay » est mise en place pour diffuser des informations climatiques aux paysans (abonnement annuel pour 1000 FCFA)	PFNAC/ANACIM	2021
	Absence de fonds de roulement pour les différents groupements de producteurs	Allouer au moins 200, 000 \$ E.U pour la ligne de crédit AGR au niveau de la MEC Delta du Saloum	PNUD	Immédiat
	Absence d'un réseau d'alimentation en eau au niveau de certaines Unités	Appuyer la mise en place des réseaux d'alimentation en eau	PFNAC/Mairies	PTA 2021
	Manque de moyen de transport pour les producteurs de MBambara en charge de la bande de filaos	Appuyer l'acquisition d'une pirogue motorisée	PFNAC	PTA 2021
	Importantes pertes du lait produit dans l'UP de Malandou, faute de moyens pour la collecte, le conditionnement, et la commercialisation	Appui dans l'acquisition de moyens dédiés à la valorisation du lait (toute la chaîne de valeur)	PFNAC/Mairie	Immédiat
Retard dans l'appui financier apporté mensuellement au volontaire	Procéder au recrutement des Volontaires	Mairies	Immédiat	

Domaines examinés/discutés	Conclusions	Mémorandum des actions recommandées		
		Actions recommandées	Partie responsable	Délai
Cas de succès	<p>L'UP de Malandou est un cas de succès à capitaliser. Depuis 2001, les acquis du PGIÉS ont été consolidés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Inexistence de cas notoires de feux ; ⇒ Appui fourni par l'UP de Malandou aux autres UP en matière de lutte contre les feux de brousse ; ⇒ Amélioration de la communication entre villages ; ⇒ Amélioration des revenus des populations avec, notamment la valorisation de la paille récoltée lors des entretiens des pare feux. 	Appuyer l'acquisition de moyens dédiés à la valorisation : (i) du lait (toute la chaîne de valeur), (ii) de la paille provenant de l'entretien des pare feux (faucheuses, botteleuse de pailles, magasins de stockage de la paille)	PFNAC	Durant l'atelier de planification du PTA 2021
		Explorer le marché du carbone au regard des acquis de l'UP	PFNAC/DEEC-Division Changements climatiques	-Budgétiser l'étude Durant l'atelier de planification du PTA 2021 -Conduire l'étude et Appuyer les négociations durant les trimestres 2 et 3 de 2021

ANNEXES

ANNEXE 1 : Termes de référence de l'Examen à mi-parcours

Recrutement d'un(e) consultant(e) internationale pour l'Evaluation à mi-parcours du Projet de promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires Consultance internationale

I. Information sur la Position

Type de Position: Consultant international

Nombre de Positions : 01

Lieu de Position (Local ou International) : International

Type de Contrat et Grade: Consultant International

Duty Station ou home-based: Duty Station

Duty Station : Dakar, Sénégal avec voyages dans d'autres régions du Sénégal

Duration : 24 jours

Date de début: 10 Octobre, 2020

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail senegal.procurement@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier. **Votre proposition devra être reçue** au plus tard le **29 Septembre 2020**.

II. Contexte / Projet d'organisation

Ce document présente le mandat pour l'examen à mi-parcours du projet de promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires (PFNAC) (n° PIMS : 5401) financé par PNUD/GEF, mis en œuvre par Ministère de l'environnement et du développement durable, à travers la Direction des Parcs nationaux, qui doit être réalisé en 2020. Le projet a été approuvé par le CLEP le 19 octobre 2017 et se trouve dans sa troisième année de mise en œuvre. Conformément aux Directives du PNUD-GEF relatives à l'examen à mi-parcours, le processus d'examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l'examen à mi-parcours. Le processus d'examen doit suivre les directives figurant dans le document Directives pour la conduite d'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF.

Le projet a été mis au point pour développer la finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires dans le Ferlo, le Niokolo-Koba, le bas delta du fleuve Sénégal et le delta du Saloum.

L'atteinte de cet objectif passe par deux résultats complémentaires :

Le résultat 1 mettra en place des mécanismes novateurs pour financer les actions d'adaptation aux changements climatiques au niveau local.

Composante 1 : Financements locaux innovants pour renforcer les activités et les investissements d'adaptation aux changements climatiques

Le résultat 2 investira dans des mesures d'adaptation et soutiendra l'adoption de pratiques de résilience par les communautés vulnérables.

Composante 2 : Investissements et adoption de pratiques résilientes diversifiées par les communautés vulnérables

Le projet est exécuté selon la modalité NEX.

III. Description des Responsabilités

C'est l'Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l'examen à mi-parcours. L'Unité mandatrice de l'examen à mi-parcours du projet est l'Unité Environnement et Changement Climatique avec l'appui du PNUD-GEF.

L'Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s'assurera que l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe de projets aura la responsabilité de prendre contact avec l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d'organiser les visites sur le terrain.

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l'examen à mi-parcours – un. chef. d'équipe (ayant l'expérience des projets et des évaluations de projet PNUD-FEM) et un expert national. environnementaliste. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

IV. Résultats Attendus

Les détails des livrables sont décrits ci-dessous

#	Documents à produire	Description	Délais	Responsabilités
1	Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d'examen	Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l'examen à mi-parcours : (12 octobre)	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours présente le rapport à l'Unité mandatrice, au MFB, au MEPC et à la direction du projet
2	Présentation	Premières conclusions	Fin de la mission pour l'examen à mi-parcours : (31 octobre)	L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours présente les conclusions à l'Unité mandatrice, au MFB, au MEPC et à la direction du projet
3	Projet de Rapport final	Rapport complet (rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'annexe B) avec les annexes	Dans les trois semaines suivant la mission pour l'examen à mi-parcours : (21 novembre)	Le projet sera envoyé à l'Unité mandatrice, révisé par le RTA, au MFB, au MEPC l'Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF
4	Rapport final *	Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'examen à mi-parcours	Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : (28 novembre)	Le rapport final sera envoyé à l'Unité mandatrice, au MFB, au MEPC
5	Projet d'outils de capitalisation	Fiches complètes (5 fiches) incluant des bonnes pratiques identifiées et apprentissage faits	Dans les trois semaines suivant la mission pour l'examen à mi-parcours : (21 novembre)	Le projet sera envoyé à l'Unité mandatrice, révisé par le RTA, et l'Unité coordonnatrice du projet
6	Outils de capitalisation finaux	Fiches complètes (5 fiches) révisée suite aux commentaires reçus	Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : (28 novembre)	Les outils de capitalisation finaux seront envoyés à l'Unité mandatrice

*Le rapport final d'examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Une version en français du rapport final doit être transmise officiellement à la partie nationale (MFB, MEPC et MEDD).

La durée totale de l'examen à mi-parcours sera (24 jours) d'environ pendant 5 semaines à compter du 15 octobre, et n'excédera pas cinq mois après le recrutement des consultants. Le calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours est le suivant :

CALENDRIER	ACTIVITÉ
15 -16 octobre 2020 -2 jours	Préparation de l'équipe (remise des Documents de projet) et réunion de démarrage avec l'équipe du projet
17-19 octobre 2020 - 2 jours	Rapport d'initiation de l'examen à mi-parcours- au plus tard au début de la mission pour l'examen à mi-parcours
20 -29 octobre 2020 - 12 jours	Début de la mission pour l'examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain
30 octobre 2020 - 1 jours	Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions
2 – 6 novembre – 6 jours	Envoi du projet de rapport d'évaluation et des outils de capitalisation
13 novembre – 1 jours	Présentation du rapport au Comité d'examen et intégration des commentaires du comité
20 novembre 2020	Soumission du rapport final

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d'initiation.

METHODOLOGIE

L'examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L'équipe chargée de l'examen examinera toutes les sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d'identité du projet (FIP), Plan d'initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l'Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d'enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer l'examen). L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours examinera l'outil de suivi de référence du domaine d'intervention du GEF présenté au GEF avec l'approbation du responsable, et l'outil de suivi à mi-parcours du domaine d'intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l'examen à mi-parcours.

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative¹ afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l'examen à mi-parcours avec succès.² Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres : la Direction des Parcs Nationaux, l'Agence régionale de développement, les responsables des parcs nationaux, les organisations de la société civile, Innovation environnement développement. Comité de pilotage du projet, parties prenantes au projet, monde universitaire, gouvernements locaux et les OSC, etc. En outre, l'équipe chargée de l'examen à

¹ Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results](#), 5 Nov 2013.

² Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](#), chapitre 3, page 93.

mi-parcours doit conduire des missions sur le terrain au Sénégal notamment sur les sites du projet suivants Ferlo, Niokolo-Koba, bas delta du fleuve Sénégal et delta du Saloum.

Le rapport final d'examen à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l'approche appliquées pour l'examen.

V. Compétences et valeurs

Intégrité et professionnalisme: expertise démontrée dans le domaine d'expertise et aptitude à faire preuve de jugement; degré élevé d'autonomie, d'initiative personnelle et d'aptitude de prise en charge; volonté d'accepter de larges responsabilités et capacité de travailler de manière indépendante selon les procédures établies dans un environnement politiquement sensible, tout en faisant preuve de discrétion, d'impartialité et de neutralité; capacité à gérer les informations de manière objective, précise et confidentielle; réactivité et orientation vers le client.

Travail d'équipe et respect de la diversité: capacité de fonctionner efficacement au-delà des frontières organisationnelles; aptitude à établir et à entretenir des partenariats efficaces et un fonctionnement harmonieux des relations dans un environnement multiculturel et multiethnique, avec sensibilité et respect de la diversité et du sexe.

Communication: compétences interpersonnelles démontrées; bonne aptitude à la communication orale et écrite, notamment la capacité à préparer des rapports clairs et concis; capacité à mener des présentations, à articuler des positions de manière concise; capacité à formuler et à défendre des recommandations; aptitude à communiquer et à faire preuve d'empathie avec le personnel (y compris le personnel national), le personnel militaire, les volontaires, les homologues et les interlocuteurs locaux issus d'horizons très divers; capacité à rester calme et à rester serviable envers le personnel, de manière objective, sans manifester d'intérêt personnel; capacité à transférer des informations et des connaissances à un large éventail de groupes différents.

VI. Qualifications/compétences requises

<u>Type de diplôme:</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme de Maîtrise en sciences sociales, évaluation, économie, gestion, ou autres secteurs étroitement liés.
<u>Années d'expérience de travail:</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience dans la collaboration avec le GEF idéalement sur les évaluations du GEF ; • Expérience professionnelle d'au moins 5 ans en évaluation de projet dans des secteurs techniques pertinents au PFNAC ; • Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats et l'évaluation participative ; • Compréhension avérée des questions liées au genre et au changement climatique ; expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre. • Expérience dans l'application d'indicateurs SMART de l'OCDE et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ; • Expérience professionnelle au Sénégal ou en Afrique de l'Ouest ; • Connaissance du français et de l'anglais nécessaire, et du wolof, un atout ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences en création de document de vulgarisation et de communication, un atout ; • Excellente aptitude à la communication et sensibilité culturelle ; • Compétences avérées en matière d'analyse ; • Expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies, un atout.
Langues:	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du français et de l'anglais nécessaire, et du wolof, un atout ;

VII. Critères d'Evaluation

<i>Critères</i>	<i>Points</i>
Expérience avec le GEF	30 points
Expérience pertinente en évaluation sur des sujets en lien avec le projet	20 points
Expérience avec le système des Nations Unies	10 points
Expérience au Sénégal ou dans la sous-région	20 points
Capacités linguistiques en français, anglais (et wolof)	5 points
Études pertinentes (maîtrise en sciences sociales, évaluation, économie, gestion, ou autres secteurs étroitement liés)	15 points

VIII. Jalons de paiement

Versement de 10% du paiement après approbation du rapport d'initiation définitif d'examen à mi-parcours
30% après la présentation du projet de rapport d'examen à mi-parcours et des outils de capitalisation
60% après la finalisation du rapport d'examen à mi-parcours et des outils de capitalisation

IX. Annexes

ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours

- Fiche d'identité du projet (FIP)
- Plan d'initiation du projet du PNUD
- Document de projet du PNUD
- Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
- Rapport d'initiation de projet
- Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
- Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
- Rapports d'audit
- Outils de suivi finalisés par domaine d'intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours : tracking tools du FEM relatif à l'adaptation ;
- Rapport de mission de contrôle
- Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
- Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet

- Les documents suivants seront aussi disponibles :
- Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
- Documents programmatiques de pays du PNUD
- Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du (PRGTE) et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d'évaluation des projets)
- Carte indiquant le lieu du projet

Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d'examen à mi-parcours³

- i. Informations de base du rapport (*page d'ouverture ou page du titre*)
 - Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF
 - Numéro PIMS du PNUD et numéro d'identification du projet du GEF
 - Échéances de l'examen à mi-parcours et date du rapport d'examen à mi-parcours
 - Région et pays concernés par le projet
 - Domaine d'intervention opérationnel/programme stratégique du GEF
 - Organisme d'exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
 - Membres de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
 - Remerciements
- ii. Table des matières
- iii. Acronymes et abréviations
1. Résumé (*3-5 pages*)
 - Tableau d'informations relatives au projet
 - Description du projet (succincte)
 - Résumé de l'avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
 - Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance
 - Résumé concis des conclusions
 - Tableau de synthèse des recommandations
2. Introduction (*2-3 pages*)
 - Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours
 - Portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution de l'examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l'examen à mi-parcours
 - Structure du rapport d'examen à mi-parcours
3. Description du projet et contexte (*3-5 pages*)
 - Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet
 - Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
 - Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
 - Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
 - Calendrier et grandes étapes du projet
 - Principales parties prenantes : liste récapitulative
4. Résultats (*12-14 pages*)
 - 4.1 Stratégie du projet
 - Conception du projet
 - Cadre de résultats/cadre logique
 - 4.2 Progrès accomplis vers la réalisation des résultats
 - Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
 - Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet
 - 4.3 Mise en œuvre du projet et gestion réactive
 - Dispositions relatives à la gestion
 - Planification des activités

³ Le rapport ne devra pas excéder 30 pages au total (sans compter les annexes).

- Financement et cofinancement
 - Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet
 - Participation des parties prenantes
 - Communication de données
 - Communication
- 4.4 Durabilité
- Risques financiers pour la durabilité
 - Risques socio-économiques pour la durabilité
 - Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
 - Risques environnementaux pour la durabilité
5. Conclusions et recommandations (4-6 pages)
- 5.1 Conclusions
- Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l'examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet
- 5.2 Recommandations
- Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
 - Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
 - Propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs
6. Annexes
- Mandat pour l'examen à mi-parcours (sans les annexes)
 - Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
 - Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
 - Echelles d'évaluation
 - Itinéraire de la mission pour l'examen à mi-parcours
 - Liste des personnes interviewées
 - Liste des documents examinés
 - Tableau de cofinancement (s'il ne figure pas dans le corps du rapport)
 - Formulaire du Code de conduite du GENU signé
 - Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à mi-parcours signé
 - Joint en annexe dans un fichier séparé : renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d'examen à mi-parcours
 - Joint en annexe dans un fichier séparé : outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l'efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.*)

Mandat - ANNEXE C : Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l'appropriation nationale et au meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés ?			
(Intégrer les questions d'évaluation)	(relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l'atténuation des risques etc.)	(Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l'examen à mi-parcours, etc.)	(Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.)
Comment le projet s'inscrit-il en lien avec le Plan Sénégal Émergent ?			
Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu'ici ?			

Quelles sont les bonnes pratiques et les apprentissages faits par la mise en œuvre du projet ?			
Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficacité et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?			
Quelle a été l'efficacité des partenariats instaurés pour la mise en œuvre du projet ?			
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?			

Mandat - ANNEXE D : Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/Consultants chargés de l'examen à mi-parcours⁴

⁴ www.undp.org/unegcodeofconduct

Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant :

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant):

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (*Lieu*) le

_____ (*Date*)

Signature: _____

Mandat - ANNEX E : Evaluation de l'examen mi-parcours

Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats : (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif)		
6	Très satisfaisant (HS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l'objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures.
4	Assez satisfaisant (MS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes.
3	Assez insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.
2	Insatisfaisant (U)	L'objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet.
1	Très insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation n'a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet.

Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive : (une seule évaluation globale)		
6	Très satisfaisant (HS)	La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l'exception de quelques composantes faisant l'objet de mesures correctives.
4	Assez satisfaisant (MS)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives.
3	Assez insatisfaisant (MU)	La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives.
2	Insatisfaisant (U)	La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.
1	Très insatisfaisant (HU)	La mise en œuvre d'aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.

Évaluation de la durabilité : (une seule évaluation globale)		
4	Probable (L)	Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d'être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible
3	Assez probable (ML)	Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l'examen à mi-parcours
2	Assez improbable (MU)	Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l'exception de certains produits et activités
1	Improbable (U)	Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus

Mandat - ANNEXE F : Formulaire d'approbation du Rapport d'examen à mi-parcours

Ar

Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :

Unité mandatrice

Nom : _____

Signature : _____ Date :

Conseiller technique régional du PNUD -GEF

Nom : _____

Signature : _____ Date :

ANNEXE 2 : MATRICE D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données
PERTINENCE	La Chaîne des résultats répond-elle : aux priorités nationales exprimées également dans l'UNDAF, dans le Plan Stratégique du PNUD, aux ODD et aux Priorités stratégiques essentielles du Fonds pour les PMA du FEM?	<p>*Dans quelle mesure les résultats sont-ils alignés aux priorités nationales, aux ODD et Priorités stratégiques essentielles du Fonds pour les PMA ?</p> <p>*La Chaîne des résultats répond-elle aux : (i) problèmes identifiés dans le CPD et (ii) aux principaux objectifs du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?</p> <p>*Dans quelle mesure la conception a pris en compte les enseignements tirés des projets/programmes antérieurs ?</p> <p>*Le projet répond-il aux besoins des bénéficiaires ciblés aux niveaux local, régional et national ?</p> <p>*Dans quelle mesure le genre a-t-il été pris en compte dans la conception du projet ?</p>	Documents nationaux de référence ; Rapports de suivi/évaluation sur le cycle de coopération entre le PNUD et le Gouvernement ; UNDAF; CPD/CPAP ; Plan Stratégique du PNUD ; Document du projet, révisons s'il y'a lieu, PTA; rapports d'activités trimestriels et annuels- PIRs ; rapports des Comités de Pilotage ; rapports de revue/ d'évaluation ; rapports d'audits et rapports de suivi des « Management responses » ; rapports des visites de terrain...	Revue documentaire, Entretiens avec le PNUD, les agences SNU, le Gouv, les partenaires	-Cadre des résultats complets traduisant une chaîne rigoureuse: ODD/Priorités nationales/UNDAF/ Plan Stratégique du PNUD/ Objectifs du FEM -Pertinence des orientations stratégiques et programmatiques recommandées	Triangulation des données Analyse critique des résultats d'entretien

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données
COHERENCE	La conception du projet est-elle en cohérence avec les exigences de la gestion axée sur les résultats, en se basant sur les Objectifs mondiaux de développement durable, les Priorités nationales, le Plan Stratégique du PNUD, les Objectifs du FEM, le Cadre SNU et le programme PNUD ?	<p>*La chaîne des résultats a-t-elle été définie de façon complète (effet, produits, indicateurs, cibles, ligne de base...) en prenant en compte les objectifs nationaux, l'UNDAF, le Plan Stratégique du PNUD ; les objectifs du FEM, et le Programme Pays?</p> <p>*Les indicateurs et cibles ont-ils été définis de façon « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps) ?</p> <p>*Existe-t-il une adéquation entre le dispositif de mise en œuvre, les moyens mobilisés d'une part et les résultats visés d'autre part ?</p> <p>* Le dispositif de suivi/évaluation permet-il d'identifier les effets bénéfiques pour le développement (adaptation aux changements climatiques, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) ?</p>	Documents nationaux de référence ; Rapports de suivi/évaluation sur le cycle de coopération entre le PNUD et le Gouvernement ; UNDAF; CPD/CPAP ; Plan Stratégique du PNUD ; Document du projet, révisons s'il y'a lieu, PTA; rapports d'activités trimestriels et annuels- PIRs ; rapports des Comités de Pilotage ; rapports de revue/ d'évaluation ; rapports d'audits et rapports de suivi des « Management responses »	Revue documentaire, Entretiens avec le PNUD, les agences SNU, le Gouv, les partenaires	Cadre des résultats complets traduisant une chaîne rigoureuse: ODD/Priorités nationales/UNDAF/ Plan Stratégique du PNUD/Objectifs du FEM	Analyse des cadres de résultats Triangulation des données Analyse critique des résultats d'entretien

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données
EFFICACITE	Quel est le degré d'atteinte des résultats escomptés (état des produits/cibles atteintes, niveau de réalisation des effets...)?	<ul style="list-style-type: none"> *Quel est le niveau de réalisation des produits et des effets? *Quel a été le dispositif de suivi/évaluation? * Quelle a été la stratégie de partenariat, (mobilisation des ressources, synergie avec les autres PTF ? *Quels ont été les facteurs de succès dans la mise en œuvre? *Quelles ont été les contraintes rencontrées et les solutions apportées? *Comment les risques identifiés ont-ils été gérés ? * Quel a été le niveau de la contribution du PNUD ? 	Rapports de suivi-Evaluation ; PIFs ; ROAR ; Descriptif du projet; Cadre logique ; Accords de partenariats ; Rapports aux partenaires ; Rapports d'activités ; Rapports d'évaluation ; Rapports des Comités de Pilotage...	Revue documentaire-Entretien avec : le PNUD, les agences SNU, les Directions nationales, les PTF, la coordination du projet, les agents de réalisation, les bénéficiaires, les collectivités locales...	<ul style="list-style-type: none"> -Degré d'atteinte des cibles/Produits -Etat des indicateurs -Importance du partenariat établi - Ratios délais de réalisation / délais prévus 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des documents/rapports Triangulation des données Analyse critique des résultats d'entretien

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données
EFFICIENCE	Dans quelle mesure les résultats actuels ont-ils été réalisés de façon efficiente?	<ul style="list-style-type: none"> *Quel a été le volume des contributions mobilisées ? *Les arrangements de gestion étaient-ils convenables, et quel a été le niveau ainsi que la qualité de l'appui des Opérations /PNUD ? *Les ressources allouées étaient-elles disponibles à temps et quels ont été les délais de réalisation des produits et les dépenses effectives ? *Les résultats obtenus sont-ils à la mesure des ressources utilisées ? 	Document du projet ; Cadre logique ; Cadre des résultats et des ressources ; ROAR ; PTA, Rapports d'activités, rapports financiers, Rapports d'évaluation, Rapports annuels, Rapports des audits, Rapports des Comités de Pilotage/ Réunions Tripartites, Données extraites dans Atlas...; Compte rendus des réunions	Revue documentaire- Entretien avec : le PNUD, les agences SNU, les Directions nationales, les PTF, la coordination du projet, les agents de réalisation, les bénéficiaires, les collectivités locales...	<ul style="list-style-type: none"> -Taux de mobilisation des ressources -Taux d'exécution financière des budgets par produit -Niveau de corrélation réalisations physiques/ dépenses effectives -Ratios délais de réalisation / délais prévus 	Analyse critique des documents et des résultats d'entretien

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données
IMPACT	Quels changements (ou signes précoces de changements) attendus ou non attendus les projets mis en œuvre ont apporté?	*Quels sont les changements notoires observés dans le cadre de vie et les conditions d'existence des populations, et la réduction de la pression sur l'environnement entre la situation de départ et la période sous revue ? *Y-a-t-il une amélioration dans l'appui/conseil fourni par les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour, notamment, améliorer la préservation des ressources naturelles?	Document du projet ; Cadre logique ; Cadre des résultats et des ressources ; ROAR ; PTA, Rapports d'activités, rapports financiers, Rapports d'évaluation, Rapports annuels, Rapports des audits, Rapports des Comités de Pilotage/, Données extraites dans Atlas...; Compte rendus des réunions	Revue documentaire-Entretien avec : le PNUD, les agences SNU, les Directions nationales, les PTF, la coordination du projet, les agents de réalisation, les bénéficiaires, les collectivités locales...	Évolution de l'IDH; Indice de pauvreté; Taux de dégradation nette des forêts; Part des fonds verts dans le budget de l'État Taux de réduction des inégalités ; Délais de réaction des institutions gouvernementales dans l'appui/conseil	Analyse critique des documents et des résultats d'entretien

Critères d'évaluation	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données
DURABILITE	Les acquis permettent-ils d'améliorer de façon durable le cadre de vie et les conditions d'existence des populations, ainsi que la préservation des ressources naturelles?	<p>*Est-il prévu dans les descriptifs des projets/programmes une stratégie de pérennisation des acquis et quels sont les résultats ?</p> <p>*Y-a-t-il une amélioration dans l'existence et le fonctionnement effectif des organes de gouvernance des ressources naturelles, au niveau national et local ?</p> <p>*Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats à long terme ?</p> <p>*Quelles sont les perspectives de réplication des actions menées sans l'assistance extérieure?</p>	Document du projet ; Cadre logique ; Cadre des résultats et des ressources ; ROAR ; PTA, Rapports d'activités, rapports financiers, Rapports d'évaluation, Rapports annuels, Rapports des audits, Rapports des Comités de Pilotage, Données extraites dans Atlas... ; Compte rendus des réunions, Rapports de suivi / d'achèvement des partenaires....	Revue documentaire- Entretien avec : le PNUD, les agences SNU, les Directions nationales, les PTF, la coordination du projet, les agents de réalisation, les bénéficiaires, les collectivités locales...	Évolution du budget national d'investissement public pour la reproduction des acquis ; Taux de dégradation nette des forêts; Part des fonds verts dans le budget de l'État ; Textes/cadres institutionnels de gouvernance des ressources naturelles, au niveau national et local ; Délais et qualité de l'appui/conseil fourni par les capacités nationales et locales.	Analyse critique des documents et des résultats d'entretien

ANNEXE 3 : GUIDES D'ENTRETIEN

Entités/Groupes d'acteurs	Points de discussions	Synthèse des réactions	Observations
Ministère des Finances et du Budget/ Direction de l'Ordonnancement des Dépenses Publiques	Rôles et responsabilités dans la gouvernance du projet (Pilotage, Evaluation...)		
	Actions de coordination/mise en synergie des projets Appuis reçus (Type, Description)		
	Appréciation sur la pertinence avec les priorités nationales		
	Appréciation et jugement sur la communication avec le PNUD (Rapports tirés d'Atlas : ROAR-Assurance qualité...)		
	Changements majeurs observés durant la mise en œuvre du projet (politique, institutionnels...)		

Entités/Groupes d'acteurs	Points de discussions	Synthèse des réactions	Observations
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable/ Direction des Parcs Nationaux	Rôles et responsabilités dans la gouvernance du projet (Pilotage, Evaluation...)		
	Actions de coordination/mise en synergie des projets Appuis reçus (Type, Description)		
	Appréciation sur la pertinence avec les priorités nationales		
	Appréciation et jugement sur la contribution du PNUD/FEM:		
	Appréciation et jugement sur la communication avec le PNUD (Rapports tirés d'Atlas : ROAR-Assurance qualité...)		
	Succès notés/Difficultés rencontrés		
	Changements majeurs observés durant la mise en œuvre du projet (politique, institutionnels...)		

Entités/Groupes d'acteurs	Points de discussions	Synthèse des réactions	Observations
PNUD	Rôles et responsabilités dans la gouvernance du projet (Pilotage, Evaluation...)		
	Actions de coordination/mise en synergie des projets		
	Appréciation sur la pertinence et la cohérence du projet		
	Initiatives de mobilisation de ressources complémentaires		
	Appréciation et jugement sur la communication avec la partie nationale		
	Succès notés/Difficultés rencontrées		
	Changements majeurs observés durant la mise en œuvre du projet (politique, institutionnels...)		

Entités/Groupes d'acteurs	Points de discussions	Synthèse des réactions	Observations
Autres Directions/Agences/ Services décentralisés	Missions et attributions dans le cadre de la mise en œuvre du projet		
	Appuis reçus (Type, Description)		
	Appréciation des appuis notamment la cohérence et la pertinence avec les priorités nationales		
	Appréciation et jugement sur la contribution du PNUD/FEM:		
	Appréciation sur le mécanisme de Coordination		
	Données sur les acquis et leur utilisation		

Entités/Groupes d'acteurs	Points de discussions	Synthèse des réactions	Observations
Equipe du projet	Changements (ou signes précoces de changements)		
	Facteurs de succès		
	Contraintes et solutions préconisées		
	Principaux enseignements		
	Stratégies mise en place pour continuer et ou maintenir les acquis		
	Outils de suivi/ Etat actuel des produits		

Entités/Groupes d'acteurs	Points de discussions	Synthèse des réactions	Observations
ONG/Prestataires	Appuis reçus/Appréciation		
	Cohérence et pertinence des produits		
	Principaux acquis		
	Principaux changements constatés		
	Principaux facteurs de succès		
	Appréciation sur les principales contraintes		
	Stratégie mise en place pour maintenir les acquis		
	Principaux enseignements tirés		
	Recommandations spécifiques		

Entités/Groupes d'acteurs	Points de discussions	Synthèse des réactions	Observations
Bénéficiaires	Appuis reçus (Type, Description)/Appréciation		
	Pertinence des appuis		
	Données sur l'utilisation des appuis reçus		
	Qualité des réalisations		
	Données sur l'application des compétences acquises du fait des formations		
	Accroissement des revenus suite aux appuis reçus		
	Changements (ou signes précoces de changements)		
	Forces et faiblesses des appuis reçus		

Entités/Groupes d'acteurs	Points de discussions	Synthèse des réactions	Observations
Bénéficiaires	Difficultés majeures rencontrées/Solutions adoptées pour lever ces difficultés		
	Stratégie mise en place pour continuer et ou maintenir les activités		
	Recommandations spécifiques		

ANNEXE 4 : Echelle d'évaluation/Matrice des progrès vers les résultats

4.1 Examen détaillé des réalisations

Analyse détaillée de l'alignement du projet par rapport aux cadres de référence :

❖ **Par rapport aux ODD** : aucun alignement n'est établi.

❖ **Par rapport au PSE** :

L'alignement indiqué manque de précision. Il couvre les trois axes : **Axe 1** « Transformation structurelle de l'économie et croissance » ; **Axe 2** « Capital humain, Protection sociale et Développement durable » ; **Axe 3** « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité ».

Avec l'adoption du **PAP 2019-2023 du PSE**, les résultats du projet sont alignés sur les Axes/Objectifs Stratégiques et les ODD ci-après :

➤ **Axe 1** :

➤ **OS 1** “Promouvoir des secteurs moteurs de croissance” **ODD 2** «Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »/ **Cible 2.4** «D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols »

ODD 17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser »/ **Cible**

17.5 « Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés » / **Cible 17.17** « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière »

ODD 12 « Établir des modes de consommation et de production durables » / **Cible 12.2** « D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles »/

Cible 12.b «Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux »

- **OS 4** «Améliorer l'accès à l'énergie et au foncier »
ODD7 «Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » / **Cible 7.1** «D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable »
- **OS 5** « Renforcer les bases d'une productivité élevée »
ODD 4 «Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie»/ **Cible 4.7** « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable,

notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable »

ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » / **Cible 5.a** « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne »

➤ **Axe 2 :**

➤ **OS 4** « Améliorer l'accès aux services sociaux de base de qualité »

ODD 4/ Cible 4.7

ODD 6 « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » / **Cible 6.5** « D'ici à 2030, mettre en

œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient Protection et restauration des écosystèmes » /

Cible 6.6 « D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs Coopération et renforcement de capacités » / **Cible 6.b** « Appuyer et renforcer la

participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement »

ODD 7/Cible 7.1

- **OS 5** « Améliorer l'accès à l'habitat social et à un cadre de vie décent »

ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »

/Cible 11.6 « D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets » **/ Cible 11.7** « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs »

- **OS 9** « Promouvoir la protection sociale »

ODD 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » **/Cible 1.4** « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance » **/Cible 1.5** « D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental »

ODD 2/Cible 2.4

➤ **OS 10** « Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face aux effets du changement climatique »

ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » /

Cible 15.1 « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux » / **Cible 15.2** « D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial » / **Cible 15.3** « D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols » / **Cible 15.5** « Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction » / **Cible 15.7** « Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande » / **Cible 15.8** « D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques

envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires »

ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » / **Cible 13.3** « Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et

la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide »

ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » / **Cible 14.b** « Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés »

ODD 11/Cible 11.6

➤ **Axe 3 :**

➤ **OS 2** « Renforcer la citoyenneté et l'Etat de droit »

ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes » / **Cible 16.7** « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions »

➤ **OS 5** « Renforcer la gouvernance territoriale »

ODD 11/ Cible 11.a « Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale »

❖ **Par rapport à la LPSEDD/MEDD :**

Les résultats du projet sont bien alignés aux Axes, et Objectifs Stratégiques:

- ⇒ **Axe 1**: Gestion de l'Environnement et des ressources naturelles /**OS1** « Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité » ;
- ⇒ **Axe 2**: Promotion du développement durable/**OS2** « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation ».

❖ **Par rapport au FEM/ Fonds pour les PMA :**

Aucune référence n'est faite en ce qui concerne le FEM/ Fonds pour les PMA.

Au regard des Objectifs Stratégiques (OS) de la Stratégie de programmation du FEM, dans le cadre du Fonds pour les Pays les Moins Avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques, les résultats du projet conduisent à un alignement sur les OS :

OS 1 : Réduire la vulnérabilité des personnes, des moyens de subsistance, des biens matériels et des systèmes naturels aux effets néfastes du changement climatique ;

- ⇒ OS 3: Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques, les plans et les processus connexes pertinents.

❖ **Par rapport au Plan Stratégique PNUD :**

L'alignement indiqué manque de précision au regard du Plan Stratégique PNUD 2014-2017. Il est fait mention d'un alignement sur l'**Axe Principal du Plan**

Stratégie du PNUD « Voies de développement durable qui peuvent éradiquer l'extrême pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion sociale et économique ». L'alignement aurait dû se faire sur :

- ⇒ **Les deux secteurs d'activités** a)- L'adoption de modes de développement durable; et c) Le renforcement de la résilience ;
- ⇒ **Le Résultat** « La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus ».

Avec l'adoption du **Plan Stratégique PNUD 2018-2021**, les résultats du projet sont plutôt alignés sur les types de contexte de développement et les Solutions types ci-après:

- ⇒ **Éliminer la pauvreté** sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions :
 - **Solution type no 1** « Maintenir les populations hors de la pauvreté » ;
- ⇒ **Renforcer la résilience** aux chocs et aux crises :
 - **Solution type no 3** « Renforcer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes ;
 - **Solution type no 4** « Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète ».

❖ **Par rapport à l'UNDAF :**

Le document de projet qui a été formulé durant la mise en œuvre de l'UNDAF 2012-2018 reflète un alignement sur les résultats : « **Résultat 7** : les initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisent l'accès aux besoins

fondamentaux ainsi qu'aux moyens de subsistance durables, et **Résultat 8** : les institutions nationales et locales sont capables de promouvoir la gouvernance des politiques et des programmes en adoptant une approche participative, transparente et juste ». **Cet alignement est peu précis**, et il n'est pas établi sur la base de l'UNDAF signé par toutes les parties, et à partir duquel, le projet est en réalité aligné sur :

- ⇒ **Axe Stratégique** « Création d'opportunités économiques »
Effet 1/ Extrants 1.1 et 1.3 ;
- ⇒ **Axe Stratégique** « Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable »
Effet 7/ Extrants 7.1 et 7.2.

La mise en place du nouveau Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Sénégal (UNDAF 2019-2023), n'a pas été suivie d'un alignement pertinent sur la :

- ⇒ **Priorité Stratégique I** « Croissance économique inclusive et durable »
 - **Effet 2** « D'ici à 2023 Les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, bénéficient des opportunités économiques pour l'amélioration de leur sécurité alimentaire et la création de richesse » ;
 - **Effet 3** « Les communes vulnérables renforcent leur résilience face aux effets induits du changement climatique et contribuent à la protection des écosystèmes ».

❖ **Par rapport au Programme Pays :**

L'alignement indiqué manque de précision. Il fait référence au Résultat « Appui à l'Adaptation et à l'Atténuation aux Changements Climatiques pour

le développement durable (PRODAC) » du Programme Pays 2012-2016. De façon plus précise le projet devait être aligné sur :

Le Résultat « L'adaptation aux changements climatiques favorise le développement de moyens d'existence durable »/ **Produit 1** « Outils de planification locale intégrant l'adaptation aux changements climatiques définis et appliqués »/ **Produit 3** « Sites pilotes aménagés et résistants au changement climatique ».

La mise en place du Programme Pays 2019-2023 n'a pas été suivie d'un alignement pertinent sur :

- ⇒ **La Réalisation énoncée dans le PNUAD** faisant intervenir le PNUD « D'ici à 2023, le Gouvernement aura intégré des politiques sectorielles et renforcé les institutions qui contribuent à la transformation structurelle de l'économie et la réduction des inégalités »/ **Produit 2. 1** « Les populations rurales ont accès à des services et infrastructures socioéconomiques de base de qualité »/ **Produit 2.3** « Les groupes vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones rurales et périurbaines, ont les capacités techniques et financières pour bénéficier d'emplois décents et durables, notamment grâce à l'entrepreneuriat »

- ⇒ **La Réalisation énoncée dans le PNUAD** faisant intervenir le PNUD « D'ici à 2023, renforcer la résilience des communautés vulnérables aux effets des changements climatiques et contribuer à la protection des écosystèmes »/ **Produit 3.1** « Les ministères sectoriels et les autorités locales ont renforcé leurs capacités techniques pour

intégrer les principes du développement durable et l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques sectorielles et locales »
/ **Produit 3.3** « Le Ministère de l'environnement a renforcé les capacités techniques de conservation des écosystèmes et de la biodiversité dans l'intérêt des communautés ».



Au total, l'alignement par rapport aux cadres de référence pour le développement durable aux niveaux mondial et national, est **moyennement satisfaisant.**

Matrice des liens programmatiques servant de cartouche pour le Cadre des Résultats

Cadres de référence	Liens programmatiques
ODD/Cibles	ODD 2- Cible 2.4 ODD 17- Cible 17.5; Cible 17.17/ ODD 12- Cible 12.2; Cible 12.b ODD7- Cible 7.1 / ODD 4- Cible 4.7 /ODD 5- Cible 5.a ODD 6- Cible 6.5 ; Cible 6.6 ; Cible 6.b ODD 11- Cible 11.6 ; Cible 11.7/ ODD 1- Cible 1.4 ; Cible 1.5 ODD 15- Cible 15.1 ; Cible15.2 ; Cible 15.3 ; Cible 15.5 ; Cible 15.7- Cible 15.8 ODD 13- Cible 13.3 / ODD 14- Cible 14.b/ ODD 16- Cible 16.7 ODD 11-Cible 11.a
Priorités nationales/PSE-PAP 2018-2021	Axe 1 : OS1; OS4 ; OS5 Axe 2 : OS1; OS4 ; OS5 ; OS9; OS10 Axe 3 : OS2; OS5
LPSEDD :	Axe 1 : OS1 Axe 2 : OS2
Stratégie FEM/ Fonds PMA et Fonds spécial CC	Stratégie d'adaptation aux CC/ Priorités stratégiques essentielles du Fonds pour les PMA : Priorité stratégique essentielle «Fournir des solutions intégrées », et Priorité stratégique essentielle « Renforcer la résilience et l'adaptation »
UNDAF 2019-2023	Priorité Stratégique I : Effet 2 ; Effet 3
Plan Stratégique du PNUD 2018-2021	Types de contexte de développement et Solutions types: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions : Solution type no 1 Renforcer la résilience aux chocs et aux crises : Solution type no 3; Solution type no 4
Programme Pays 2019-2023	Réalisations énoncées dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : Produit 2.1 Produit 2.3 Produit 3.1 Produit 3.3

Rappel du cadre pour l'objectif du projet

Objectif du projet :			
Promouvoir une finance novatrice et l'adaptation communautaire dans les communes autour des RNC			
Indicateurs	Situation de référence	Cibles	
		Cible à mi-parcours	Cible fin du projet
Indicateur 1 : Nombre de mécanismes de financement dédiés à l'adaptation aux changements climatiques dans le budget communal et montant du fonds des IMF accordé aux populations vulnérables.	Le programme PGIES a permis de créer 35 RNC et UP autour des limites des parcs nationaux au Sénégal. Elles rassemblent 203 villages de 21 communes autour de cette gestion des terres. L'évaluation de 2012 montre des améliorations significatives dans la conservation de la biodiversité et l'atténuation des effets du changement climatique, mais elle met également en évidence les principales difficultés rencontrées par les villageois dans leurs activités agricoles en raison des pluies tardives et de la salinisation des eaux et des terres. De plus, les communes ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour investir dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local	Cible n° 1 : Au moins deux mécanismes de financement novateurs sont conçus et mis en œuvre et apportent un financement supplémentaire (même moins important).	Cible n° 1 : Au moins trois mécanismes de financement novateurs sont conçus et mis en œuvre et apportent un financement supplémentaire à au moins 15 communes.
Indicateur 2 : Nombre de ménages cibles adoptant des moyens de subsistance résilients pour faire face aux effets actuels et futurs du changement climatique (indicateur AMAT 1.3.1.1).		Cible n° 2 : Au moins 2 000 ménages (environ 10 %) ont adopté des moyens de subsistance résilients.	Cible n° 2 : Au moins 5 000 ménages (environ 25 %) ont adopté des moyens de subsistance résilients tels que des activités de diversification, des informations climatiques et des semences adaptées pour faciliter les possibilités de développement des femmes et leur offrir plus de possibilités d'adaptation aux effets actuels et futurs du changement climatique.

Cadre des réalisations/ Degré d'atteinte des cibles à mi-parcours

<p>Composante 1 : Financements locaux innovants pour renforcer les activités et les investissements d'adaptation aux changements climatiques/ Résultat 1 : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local</p>	
<p>Produit 1.1 : Des mesures d'adaptation aux changements climatiques sont intégrées dans les plans et budgets de développement locaux et des FCD sont établis</p>	
<p>Indicateur 3 : Nombre de communes qui incluent l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans de développement, budgets communaux et plans d'aménagement et de gestion des sols des UP/RNC.</p>	<p>Situation de référence : Les 21 communes cibles disposent toutes d'un plan de développement communal approuvé ou en cours d'approbation. Cependant, aucune d'entre elles n'inclut d'actions d'adaptation aux changements climatiques. En outre, seules quatre (4) communes incluent la présence et la gestion des UP/RNC, tandis que la loi n°96/07 du 22 mars 1996 leur confère un mandat de gestion. Par ailleurs, seulement deux (2) communes font état d'une allocation dédiée à l'environnement dans leur budget annuel.</p>
	<p>Cible à mi-parcours : Les 21 communes incluent des actions d'adaptation aux changements climatiques dans leurs documents de gestion et d'investissement (PDC et budget). Les budgets des communes indiquent clairement le cofinancement correspondant aux actions menées sur leurs territoires par d'autres parties prenantes. Le plan de gestion des 35 UP/RNC inclut l'adaptation aux changements climatiques.</p>
	<p>Cible fin du projet : Les 21 communes incluent des actions d'adaptation aux changements climatiques dans leurs documents de gestion et d'investissement (PDC et budget). Les budgets des communes indiquent clairement le cofinancement correspondant aux actions menées sur leurs territoires par d'autres parties prenantes. Le plan de gestion des 35 UP/RNC inclut l'adaptation aux changements climatiques.</p>
<p style="text-align: center;">Activités/Actions</p>	
<p>Activité 1.1.1 : Concevoir un plan d'action d'adaptation aux changements climatiques clair assorti d'un budget convaincant.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Établir un partenariat avec le Programme national de développement local (PNDL) pour le renforcement des capacités du personnel municipal et piloter le Fonds décentralisé d'adaptation au climat. -Mener des enquêtes supplémentaires si nécessaire, et assurer le suivi des initiatives d'adaptation aux changements climatiques mises en œuvre sur le territoire communal. 	
<p style="text-align: center;">Réalisations</p>	
<p>Chacune des 20 communes d'intervention du projet dispose d'un plan d'action d'adaptation aux changements climatiques clair assorti d'un budget.</p> <p>Des échanges ont lieu avec le PNDL afin de définir les modalités de mise en place de Fonds décentralisé (FCD) d'adaptation au climat mais ils n'ont pas été concluants, c'est ainsi que le projet s'est orienté vers la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés avec laquelle une convention de partenariat a été signé afin d'aboutir à la mise en place de FCD en partie.</p>	

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.1.1 : Concevoir un plan d'action d'adaptation aux changements climatiques clair assorti d'un budget convaincant.</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mettre à jour le Plan d'aménagement et de gestion de la RNC en y intégrant des interventions de lutte contre le changement climatique définies à travers une approche participative. -Concevoir de manière cohérente deux outils clés : 1) un plan d'action pour les mesures d'adaptation aux changements climatiques, 2) un budget incluant un cofinancement. 	<p>Les procédures de passation de marché pour l'élaboration de 25 plans d'aménagement et de gestion pour les 25 RNC sont en cours d'exécution.</p>
<p>Activité 1.1.2 : Appuyer la mise en place et le lancement du Fonds décentralisé d'adaptation au climat</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Exploiter l'accord de partenariat avec le PNDL signé dès le début de la mise en œuvre du projet (produit 1.1), en vue de gérer le FCD pilote dans le cadre des dispositions de financement du PNDL au profit des communautés locales. -Exploiter l'expérience tirée du projet du Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID), dirigé par Innovation environnement développement (IED) au Sénégal, en vue de responsabiliser les élus locaux tout en préservant le principe de transparence et de bonne gouvernance. 	<p>Une étude de faisabilité des FCD a été commanditée par le projet dans le cadre du partenariat le reliant avec la Direction de l'Environnement.</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.1.2 : Appuyer la mise en place et le lancement du Fonds décentralisé d'adaptation au climat</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place le FCD dans un premier temps dans deux sites pilotes : le site du delta du Saloum et le bassin du fleuve Sénégal (où il pourrait être soutenu par l'Agence régionale de développement dans le cadre du GIC qui vient d'être lancé). -Définir et mettre en œuvre un processus d'apprentissage (enseignements tirés de la mise en place de ces deux FCD pilotes et partage d'expérience avec l'initiative DFID/IED). - Etendre le FCD aux autres sites. 	-
<p>Activité 1.1.3 : Cartographier les sources existantes de financement climatique qui peuvent être attirées au niveau local</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réaliser, avec l'appui d'un consultant à court terme, une étude visant à cartographier l'ensemble des sources de financement climatique existantes pouvant être attirées par les parties prenantes locales (communes, groupements villageois, CVD/CIVD, OSC/ONG) - Mettre en place, avec l'appui du consultant, une base de données avec des entrées clés (nom de la source de financement, montant du budget, délais, critères d'attribution des fonds, etc.) 	<p>Le PFNAC a intégré la plateforme nationale d'appui au financement décentralisé de la résilience des territoires en partenariat avec l'Innovation Environnement Développement (IED). Cette plateforme regroupe plusieurs acteurs notamment : la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, le Centre de Suivi Ecologique, l'Union des Associations des Elus Locaux, le Programme National de Développement Local, le Ministère des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement du Territoire, la FAO, OXFAM. Quatre ateliers de rédaction d'un guide d'accès au financement climatique ont été organisés avec la plateforme. Le document est en cours de validation avant l'édition.</p>
<p>Activité 1.1.3 : Cartographier les sources existantes de financement climatique qui peuvent être attirées au niveau local</p> <p>Actions (suite):</p> <ul style="list-style-type: none"> -Exploiter la base de données pendant le cycle de vie du projet et fournir cette information aux communes et aux parties prenantes locales. 	-
<p>Etat du Produit 1.1 : Le produit est réalisé à 40 %. A mi- parcours, chaque commune dispose d'un Plan de développement communal qui intègre les actions d'adaptation au changement climatique et le financement y affèrent. L'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des RNC est en cours. Un retard est enregistré dans la mise en place et le lancement du Fonds décentralisé d'adaptation au climat. Le FCD prévu, dans un premier temps dans deux sites pilotes (Delta du Saloum et le Bassin du fleuve Sénégal), n'est pas mis en place.</p> <p>Probabilité de réaliser le produit 1.1 en fin de projet : 70%. Les efforts à fournir pour le reste du cycle devraient aboutir à la mise en place du FCD dans un premier temps dans deux sites pilotes (Delta du Saloum et le Bassin du fleuve Sénégal).</p>	
<p>Degré d'atteinte de la cible à mi-parcours de l'indicateur 3 = 40 %</p>	<p>Probabilité d'atteinte de l'indicateur 3 en fin de projet :70 %</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
<p>Produit 1.1 : Des mesures d'adaptation aux changements climatiques sont intégrées dans les plans et budgets de développement locaux et des FCD sont établis</p>	<p>Indicateur 3 : Nombre de communes qui incluent l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans de développement, budgets communaux et plans d'aménagement et de gestion des sols des UP/RNC.</p>	<p>Les 21 communes cibles disposent toutes d'un plan de développement communal approuvé ou en cours d'approbation. Cependant, aucune d'entre elles n'inclut d'actions d'adaptation aux changements climatiques. En outre, seules quatre (4) communes incluent la présence et la gestion des UP/RNC, tandis que la loi n°96/07 du 22 mars 1996 leur confère un mandat de gestion. Par ailleurs, seulement deux (2) communes font état d'une allocation dédiée à l'environnement dans leur budget annuel.</p>	<p>Avec la nouvelle division administrative, le seul village de la commune de Dakatéli rattaché à la RNC d'Oubadji n'appartient plus à cette Commune. Ainsi, seules 20 communes sont désormais prises en compte. Les 20 communes disposent d'un plan d'action et d'adaptation au changement climatique (PAACC) élaboré de manière participative et validé au niveau local. Les Communes doivent mettre en œuvre pour s'adapter au changement climatique. Ceux-ci seront intégrés à leur plan de développement communautaire respectif. Ces documents stratégiques (Plan communal de développement) énoncent les modalités que les communes doivent mettre en œuvre pour mobiliser des fonds destinés à l'adaptation au changement climatique</p>	<p>Cible à mi-parcours : Les 21 communes incluent des actions d'adaptation aux changements climatiques dans leurs documents de gestion et d'investissement (PDC et budget). Les budgets des communes indiquent clairement le cofinancement correspondant aux actions menées sur leurs territoires par d'autres parties prenantes. Le plan de gestion des 35 UP/RNC inclut l'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Cible fin du projet : Les 21 communes incluent des actions d'adaptation aux changements climatiques dans leurs documents de gestion et d'investissement (PDC et budget). Les budgets des communes indiquent clairement le cofinancement correspondant aux actions menées sur leurs territoires par d'autres parties prenantes. Le plan de gestion des 35 UP/RNC inclut l'adaptation aux changements climatiques.</p>		MS = 3	<p>Chaque commune dispose d'un Plan de développement communal qui intègre les actions d'adaptation au changement climatique et le financement y affèrent. L'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des RNC est en cours. Un retard est enregistré dans la mise en place et le lancement du Fonds décentralisé d'adaptation au climat. Le FCD prévu, dans un premier temps dans deux sites pilotes (Delta du Saloum et le Bassin du fleuve Sénégal), n'est pas mis en place. Les efforts à fournir pour le reste du cycle devraient aboutir à la mise en place du FCD dans un premier temps dans deux sites pilotes</p>

Composante 1 : Financements locaux innovants pour renforcer les activités et les investissements d'adaptation aux changements climatiques/ Résultat 1 : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local

Produit 1.2 : Des mécanismes de financement novateurs sont mis en place et contribuent à financer des mesures d'adaptation au niveau local

<p>Indicateur 4 : % de ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques et générées par des mécanismes financiers novateurs (PPP, RSE, écotaxe, etc.) disponibles pour les communes.</p>	<p>Situation de référence : Le Ministère des finances admet que les ressources issues des fonds de dotation couvrent seulement 20 % des besoins des communautés locales. L'environnement est le parent pauvre en ce qui concerne l'allocation du budget communal. Le budget annuel des 21 communes cibles est compris entre 45 et 200 millions de FCFA, mais la part consacrée à l'environnement dépasse rarement 1 %. Aucun financement n'est consacré à l'adaptation aux changements climatiques dans cette part.</p>	<p>Cible à mi-parcours : Au moins cinq communes ont mis en place un mécanisme financier novateur (PPP, RSE, écotaxe, etc.) qui leur permet de générer des ressources financières supplémentaires consacrées à l'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Cible fin du projet : Chacune des 21 communes a mis en place un mécanisme financier novateur (PPP, RSE, écotaxe, etc.) qui leur permet de générer des ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques, soit au moins l'équivalent de 5 % du budget annuel</p>
--	--	--	---

Activités/Actions	Réalisations
<p>Activité 1.2.1 : Établir des partenariats entre secteur public et secteur privé (PPP) pour augmenter le financement de l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les possibilités de PPP pour les activités d'adaptation aux changements climatiques sur chacun des sites du projet - Former le personnel communal (sur la nouvelle loi, y compris le cadre juridique de l'adaptation aux changements climatiques) - Etablir un partenariat avec le Comité national d'appui aux partenariats public-privé qui a pour objectif de soutenir ce type de partenariat et de renforcer l'accent mis sur l'adaptation aux changements climatiques 	<p>À ce jour, trois (03) communes (Toubacouta, Ndendory et Mako) bénéficient de la RSE des entreprises qui y sont implantées à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> -KCM qui appuie les écogardes dans le dispositif de surveillance et de suivi de la RNC de Neemabah (vélos, GPS, etc.) -... SONIVIA qui appuie la lutte contre les feux, de brousse, participe au reboisement, etc. -PMC qui appuie les collectivités dans la mise en place de périmètres irrigués, reboisement; réhabilitation des sites dégradés, etc. <p>Le personnel travaillant dans les 20 communes d'intervention ont été formés sur l'acte 3 de la décentralisation et l'adaptation aux changements climatiques</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.2.1 : Établir des partenariats entre secteur public et secteur privé (PPP) pour augmenter le financement de l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la création d'opportunités d'augmenter les revenus par le biais des mesures d'adaptation aux changements climatiques - Concevoir un mécanisme de règles qui apporte des revenus supplémentaires au financement de l'adaptation climatique, notamment par le biais des FCD - Etablir des ententes contractuelles et assurer le suivi du financement supplémentaire en vue de s'assurer qu'il est axé sur des mesures d'adaptation au changement climat en faveur des collectivités les plus vulnérables. 	<p>Le projet a mené une campagne de sensibilisation auprès des élus locaux afin qu'ils puissent nouer des accords de partenariat avec ces dernières. Ainsi, des accords de partenariat sous forme de RSE financent des actions liées à la préservation de l'environnement à hauteur d'au moins 239 300 000 FCFA depuis le début de la mise en œuvre du projet. Ce montant est entièrement destiné aux communes et associations. Toutefois, il n'existe pas d'ententes contractuelles pour assurer le suivi du financement supplémentaire en vue de s'assurer qu'il est axé sur des mesures d'adaptation au changement climat en faveur des collectivités les plus vulnérables.</p>
<p>Activité 1.2.2 : Établir des mécanismes de partage des avantages tirés des revenus des chaînes de valeur afin de financer les mesures d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les principaux chiffres économiques des filières résilientes face aux changements climatiques dans les régions : la gomme arabique, les crustacés, le sel, le miel, etc. - Concevoir un mécanisme équitable de partage des bénéfices et en discuter avec les principales parties prenantes dans le cadre d'ateliers participatifs pour aborder la question de l'intérêt commun de financer durablement l'adaptation aux changements climatiques de ces activités (ces activités génératrices de revenus ont été financées par le PGIES et d'autres projets). 	<p>Relativement aux chaînes de valeurs des formations ont été déroulées avec 25 GIE de femmes bénéficiaires en gestion administrative et comptable.</p> <p>Il y'a lieu de conduire une étude axée sur : (i) l'évaluation des principaux chiffres économiques des filières résilientes face aux changements climatiques dans les régions : la gomme arabique, les crustacés, le sel, le miel, etc. et (ii) la conception d'un mécanisme équitable de partage des bénéfices en accord avec les principales parties prenantes dans le cadre d'ateliers participatifs pour aborder la question de l'intérêt commun de financer durablement l'adaptation aux changements climatiques de ces activités (ces activités génératrices de revenus ont été financées par le PGIES et d'autres projets).</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.2.2 : Établir des mécanismes de partage des avantages tirés des revenus des chaînes de valeur afin de financer les mesures d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la faisabilité d'allouer des fonds du mécanisme de partage des bénéfices au FCD - Etablir le mécanisme avec les dispositions légales appropriées. - Surveiller le flux au sein de la chaîne de valeur (quantité produite, taxe à payer, etc.) 	
<p>Activité 1.2.3 : Développer les compensations et la RSE pour le financement de l'adaptation aux changements climatiques en collaboration avec le secteur privé</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les entreprises exerçant des activités dans les communes concernées par le projet et évaluer leur EIE, leur plan d'action et leur budget ainsi que leur politique de RSE - Mener une étude pour identifier un mécanisme capable de mobiliser des fonds pour le MEDD et les communes afin de mettre en œuvre les activités d'adaptation aux changements climatiques sur le terrain, assorti d'un plan de suivi efficace pour le MEDD - Initier des échanges avec des entreprises privées et proposer un mécanisme basé sur les compensations BBOP 	<p>En 2018, un répertoire regroupant les entreprises qui interviennent dans les 20 communes d'actions a été élaboré. Ceci dans l'optique d'identifier les sources potentielles de RSE.</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.2.3 : Développer les compensations et la RSE pour le financement de l'adaptation aux changements climatiques en collaboration avec le secteur privé</p> <p>Actions (suite):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir une stratégie de collaboration pour canaliser les fonds en mesures d'adaptation aux changements climatiques sur le terrain - Renforcer les capacités des autorités nationales et locales en matière de compensations BBOP. 	-
<p>Etat du Produit 1.2 : Le produit 1.2 est réalisé à 20 %. Les formations à l'endroit du personnel communal et des GIE ont été effectuées. Trois (03) communes (Toubacouta, Ndendory et Mako) bénéficient de la RSE des entreprises qui y sont implantées sur les 5 communes prévues, mais il n'existe pas d'ententes contractuelles pour assurer le suivi du financement supplémentaire en vue de s'assurer qu'il est axé sur des mesures d'adaptation au changement climat en faveur des collectivités les plus vulnérables.</p> <p>Probabilité de réaliser le produit 1.2 en fin de projet : 70%. Pour le reste du cycle, il faudra conduire rapidement (et mettre en œuvre les résultats) les études stratégiques axées notamment sur : (i) l'évaluation des principaux chiffres économiques des filières résilientes face aux changements climatiques dans les régions : la gomme arabique, les crustacés, le sel, le miel, etc. et (ii) la conception d'un mécanisme équitable de partage des bénéfices en accord avec les principales parties prenantes dans le cadre d'ateliers participatifs pour aborder la question de l'intérêt commun de financer durablement l'adaptation aux changements climatiques de ces activités.</p>	
<p>Degré d'atteinte de la cible à mi-parcours de l'indicateur 4 = 20 %</p>	<p>Probabilité d'atteinte de la cible l'indicateur 4 en fin de projet :70 %</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
Produit 1.2 : Des mécanismes de financement novateurs sont mis en place et contribuent à financer des mesures d'adaptation au niveau local	Indicateur 4 : % de ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques et générées par des mécanismes financiers novateurs (PPP, RSE, écotaxe, etc.) disponibles pour les communes.	Le Ministère des finances admet que les ressources issues des fonds de dotation couvrent seulement 20 % des besoins des communautés locales. L'environnement est le parent pauvre en ce qui concerne l'allocation du budget communal. Le budget annuel des 21 communes cibles est compris entre 45 et 200 millions de FCFA, mais la part consacrée à l'environnement dépasse rarement 1 %. Aucun financement n'est consacré à l'adaptation aux changements climatiques dans cette part.	Aucun mécanisme de financement novateur n'est mis en place.	Cible à mi-parcours : Au moins cinq communes ont mis en place un mécanisme financier novateur (PPP, RSE, écotaxe, etc.) qui leur permet de générer des ressources financières supplémentaires consacrées à l'adaptation aux changements climatiques.	Cible fin du projet : Chacune des 21 communes a mis en place un mécanisme financier novateur (PPP, RSE, écotaxe, etc.) qui leur permet de générer des ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques, soit au moins l'équivalent de 5 % du budget annuel		U = 2	Les formations à l'endroit du personnel communal et des GIE ont été effectuées. Trois (03) communes (Toubacouta, Ndendory et Mako) bénéficient de la RSE des entreprises qui y sont implantées sur les 5 communes prévues, mais il n'existe pas d'ententes contractuelles pour assurer le suivi du financement supplémentaire en vue de s'assurer qu'il est axé sur des mesures d'adaptation au changement climat en faveur des collectivités les plus vulnérables. Pour le reste du cycle, il faudra conduire rapidement (et mettre en œuvre les résultats) les études stratégiques axées notamment sur : (i) l'évaluation des principaux chiffres économiques des filières résilientes face aux changements climatiques dans les régions : la gomme arabique, les crustacés, le sel, le miel, etc. et (ii) la conception d'un mécanisme équitable de partage des bénéfices en accord avec les principales parties prenantes dans le cadre d'ateliers participatifs pour aborder la question de l'intérêt commun de financer durablement l'adaptation aux changements climatiques de ces activités.

Composante 1 : Financements locaux innovants pour renforcer les activités et les investissements d'adaptation aux changements climatiques/ Résultat 1 : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local

Produit 1.3 : Le réseau de mutuelles d'épargne et de crédit est renforcé et des crédits agricoles octroyés aux populations vulnérables

<p>Indicateur 5 : Augmentation du volume des prêts accordés aux populations vulnérables par les établissements de crédit et les institutions de microfinance</p>	<p>Situation de référence : Parmi les 9 mutuelles d'épargne et de crédit mises en place par le PGIES dans les 4 zones du projet, seule la mutuelle du delta du Saloum est toujours active et dispose d'un volume de prêts équivalent à 24 millions de FCFA pour 2015. L'URMECS est présente dans la zone de Koar mais ne collabore pas avec la MEC. D'autres mutuelles souhaitent s'installer dans les zones du projet.</p>	<p>Cible à mi-parcours : L'analyse des actes du réseau de mutuelles d'épargne et de crédit a été réalisée et a abouti à un plan d'action clair pour l'avenir. L'assistance technique a organisé au moins 10 formations et la mutuelle du delta du Saloum est désormais professionnelle : la calculabilité est mise à jour et conforme aux exigences officielles et la procédure de gouvernance a été revue.</p>	<p>Cible fin du projet : La mutuelle du delta du Saloum a été renforcée pour couvrir toutes les zones du projet et atteint un volume de prêts accordés au moins équivalent à 300 millions de FCFA. Des partenariats ont été établis avec au moins une (1) mutuelle qui accorde 300 millions de FCFA dans chaque zone.</p>
---	--	--	--

Activités/Actions	Réalisations
<p>Activité 1.3.1 : Procéder à une évaluation approfondie des succès et des échecs des mutuelles</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une analyse de la gouvernance. - Concevoir un plan stratégique pluriannuel avec des objectifs, des activités et un budget clairs. - Mettre en œuvre une réforme stricte de la gouvernance de la mutuelle. 	<p>A la suite de l'identification des facteurs de succès et d'échecs des mutuelles implantées par le PGIES, une stratégie de consolidation et de redeploiement de la mutuelle du delta du Saloum a été validée.</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.3.2 : Renforcer le rôle moteur de la Mutuelle de Saloum pour attirer, gérer et financer les mesures d'adaptation identifiées par les communautés vulnérables</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser, avec l'appui d'un cabinet-conseil spécialisé en microfinance rurale, l'évaluation de l'assistance technique, et mener les autres actions suivantes : -- Renforcer la gouvernance par le biais du renforcement des capacités, l'encadrement du personnel professionnel pour la mutuelle et l'amélioration du processus d'octroi de crédits et leur remboursement --Transformer la Mutuelle d'épargne et de crédit du delta du Saloum en une mutuelle nationale travaillant avec d'autres mutuelles fonctionnelles (y compris l'amélioration du bureau de Toubacouta) 	<p>Dans le cadre de l'assistance technique de la MEC delta, divers outils ont été élaborés et ou révisés de manière participative avec l'ensemble des membres des organes à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> -le statut de la mutuelle, -le document de politique de credit, -le manuel de procédures.
<p>Activité 1.3.2 : Renforcer le rôle moteur de la Mutuelle de Saloum pour attirer, gérer et financer les mesures d'adaptation identifiées par les communautés vulnérables</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> --Former le personnel de la mutuelle sur la sélection d'investissements viables présentant un fort potentiel de recouvrement de crédit, avec un accent particulier sur les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques des groupements de producteurs et de femmes --Aider à la sélection des groupements de producteurs à financer (y compris l'augmentation du nombre de clients) avec un accent particulier sur les interventions d'adaptation aux changements climatiques --Etablir des règles et des processus clairs à respecter pour la sélection des financements -- Concevoir une stratégie claire, détaillée étape par étape, pour augmenter le volume d'activité et augmenter la probabilité de recouvrement des crédits. 	<p>10 sessions de formation ont été réalisées au profit des élus (conseil d'administration, comité de crédit, conseil de surveillance) et du personnel de la mutuelle dans les thématiques ci-après:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.Elaboration d'un plan stratégique 2.Elaboration d'un manuel de procedures administratives et financières et politiques de crédit 3.Formation sur le référentiel comptable 4.Cadre conceptuel des IMF 5.L'instruction d'un dossier de credit 6.Rôles et Responsabilités des acteurs engagés dans la gestion du credit 7.Suivi des remboursements et politique de recouvrement du credit 8.La gestion des impayés 9. Gestion des risques opérationnels 10.Cycle de contrôles continus préventifs, détectifs et correctifs. <p>Dans le cadre de l'assistance technique de la MEC delta, divers outils ont été élaborés et ou révisés de manière participative avec l'ensemble des membres des organes à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le statut de la mutuelle, -le document de politique de crédit, -le manuel de procédures.

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.3.3 : Organiser des sessions de formation à l'intention des groupements de femmes afin de les outiller pour accéder à la microfinance pour le financement des activités d'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Action : Organiser au moins 40 sessions de formation à l'intention des groupements de femmes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> iii) la compréhension de la microfinance ; ii) les responsabilités et les rôles de chacune des parties dans le cadre d'un crédit ; iii) l'entrepreneuriat et l'aide à l'entreprise, en tenant compte des défis des changements climatiques et des options d'adaptation, etc. 	-
<p>Activité 1.3.4 : Établir des partenariats avec d'autres institutions de microfinance pour concevoir des produits financiers résilients face aux changements climatiques</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la mise en place de partenariats entre le réseau de mutuelles et les autres institutions de microfinance - Tirer parti de l'expérience des mutuelles et développer une stratégie et des actions pour permettre aux villageois vivant dans les zones reculées et impliqués dans le projet d'accéder aux crédits - Développer les éléments « crédit plus » qui comprennent le développement d'un environnement propice approprié, la formation et le développement des compétences, le contrôle et l'application de la discipline fiscale, tant par les prêteurs que par les emprunteurs 	Des négociations sont en cours avec des potentiels partenaires.

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.3.4 : Établir des partenariats avec d'autres institutions de microfinance pour concevoir des produits financiers résilients face aux changements climatiques</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le renforcement des capacités des institutions de microfinance en matière de compréhension des changements climatiques, de la capitalisation du réseau de mutuelles d'épargne et de crédit et du soutien technique pour concevoir un produit financier pour l'adaptation aux changements climatiques - Favoriser le développement des activités des mutuelles par les institutions de microfinance 	-
<p>Etat du Produit 1.3 : Les actions relatives au renforcement des capacités techniques du réseau de mutuelles d'épargne et de crédit ont été réalisées à 70 % (siège MEC Delta du Saloum réhabilité et équipé, personnel formé, organes de gouvernance mis en place), mais celles concernant l'octroi de crédits agricoles aux populations vulnérables n'ont pas été conduites (0 %). Compte tenu du poids stratégique que représente l'octroi de crédits (deux fois plus que le renforcement de capacités), ceci conduit à un degré d'atteinte du produit 1.3 de 23 %. Il est impératif de mettre à disposition une ligne de crédit afin la mutuelle puisse mettre œuvre ces activités, ce qui n'est pas prévu par le document de projet et risque d'entraver l'atteinte de la cible finale.</p> <p>Probabilité de réaliser le produit 1.3 en fin de projet : 70%.</p>	
<p>Degré d'atteinte de la cible à mi-parcours de l'indicateur 5 = 23 %</p>	<p>Probabilité d'atteinte de la cible l'indicateur 5 en fin de projet :70 %</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
Produit 1.3 : Le réseau de mutuelles d'épargne et de crédit est renforcé et des crédits agricoles octroyés aux populations vulnérables	Indicateur 5 : Augmentation du volume des prêts accordés aux populations vulnérables par les établissements de crédit et les institutions de microfinance	Parmi les 9 mutuelles d'épargne et de crédit mises en place par le PGIES dans les 4 zones du projet, seule la mutuelle du delta du Saloum est toujours active et dispose d'un volume de prêts équivalent à 24 millions de FCFA pour 2015. L'URMECS est présente dans la zone de Koar mais ne collabore pas avec la MEC. D'autres mutuelles souhaitent s'installer dans les zones du projet.	La Caisse d'Épargne et de Crédit du Delta du Saloum (MEC) a lancé le processus de redéploiement pour couvrir tous les autres domaines du projet. À cet égard, plusieurs actions peuvent être soulignées L'embauche d'une entreprise ayant une expertise éprouvée en microfinance au Sénégal pour mener le processus; Révision et adoption de documents juridiques (statuts et règlements internes) en tenant compte de la nouvelle stratégie de redéploiement de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit du Delta du Saloum au niveau national; Tenue de l'assemblée générale qui a renouvelé les instances dirigeantes et validé la nouvelle dénomination Crédit Vert du Sénégal (Crédit Vert du Sénégal - CVS); Former de nouveaux dirigeants sur leurs rôles et responsabilités.	Cible à mi-parcours : L'analyse des actes du réseau de mutuelles d'épargne et de crédit a été réalisée et a abouti à un plan d'action clair pour l'avenir. L'assistance technique a organisé au moins 10 formations et la mutuelle du delta du Saloum est désormais professionnelle : la calculabilité est mise à jour et conforme aux exigences officielles et la procédure de gouvernance a été revue.	Cible fin du projet : La mutuelle du delta du Saloum a été renforcée pour couvrir toutes les zones du projet et atteint un volume de prêts accordés au moins 300 millions de FCFA. Des partenariats ont été établis avec au moins une (1) mutuelle qui accorde 300 millions de FCFA dans chaque zone.		U = 2	Les actions relatives au renforcement des capacités t ont été réalisées à 70 % (siège MEC Delta du Saloum réhabilité et équipé, personnel formé, organes de gouvernance mis en place), mais celles concernant l'octroi de crédits agricoles aux populations vulnérables n'ont pas été conduites (0 %). Compte tenu du poids stratégique que représente l'octroi de crédits (deux fois plus que le renforcement de capacités), ceci conduit à un degré d'atteinte du produit 1.3 de 23 %. Il est impératif de mettre à disposition une ligne de crédit afin la mutuelle puisse mettre œuvre ces activités, ce qui n'est pas prévu par le document de projet et risque d'entraver l'atteinte de la cible finale.

Composante 1 : Financements locaux innovants pour renforcer les activités et les investissements d'adaptation aux changements climatiques/ Résultat 1 : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local

Produit 1.4 : Renforcer les capacités pour identifier les interventions d'adaptation prioritaires, mobiliser des fonds et gérer des projets et en assurer le suivi

<p>Indicateur 6 : Nombre de financements non gouvernementaux obtenus grâce à l'application des capacités des communes et des associations locales (financement supplémentaire obtenu et géré)</p>	<p>Situation de référence : Parmi les 21 communes ciblées, seule la commune de Sokone a la capacité d'identifier et d'obtenir un financement non gouvernemental pour l'adaptation aux changements climatiques, mais elle doit encore renforcer ses capacités de gestion financière. Les autres communes n'ont pas cette capacité. Les communes de Gandon et de Gandiol ont adopté une approche GIC avec la commune de Saint-Louis pour prendre en charge les questions environnementales. D'autres communes souhaitent créer des GIC afin d'unir leurs forces pour la prise en charge des questions environnementales et d'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Cible à mi-parcours : Au moins 8 propositions de projets ont été rédigées et soumises par les communes ou les OSC. Au moins 2 GIC sont en cours de création.</p>	<p>Cible fin du projet : Chaque commune, CIC ou association locale partenaire du conseil municipal concerné par le projet a obtenu un financement non gouvernemental pour l'adaptation aux changements climatiques. Au moins quatre (4) GIC ont été créés afin de joindre leurs forces en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Nombre d'emplois pérennes créés pour obtenir et gérer ces fonds supplémentaires</p>
<p>Activités/Actions</p>		<p>Réalisations</p>	
<p>Activité 1.4.1 : Former la société civile locale et le personnel communal ou du groupement d'intérêt communautaire à identifier les options d'adaptation et à gérer les microprojets</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des campagnes de sensibilisation sur les effets du changement climatique - Former la société civile à identifier des options d'adaptation aux changements climatiques réussies et pertinente et les formuler de manière convaincante pour accéder au financement climatique 		<p>Formations déroulées dans les quatre sites d'intervention du projet avec la participation d'au moins 80 personnes.</p> <p>En 2018, 14 séances de sensibilisation ont été réalisées notamment 02 au Ferlo, 06 au delta du Saloum, 04 au bas delta du fleuve Sénégal et 02 au Niokolo.</p> <p>Durant ces campagnes, environ 700 personnes ont été touchées, avec au moins 400 femmes.</p> <p>En 2019, 246 personnes ont été sensibilisées soit 172 femmes et 74 hommes ;</p>	

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.4.1 : Former la société civile locale et le personnel communal ou du groupement d'intérêt communautaire à identifier les options d'adaptation et à gérer les microprojets</p> <p>Actions (suite):</p> <p>- Cartographier les sources de financement climatique non gouvernementales existantes ; une base de données sera conçue et mise à jour par l'unité de gestion du projet avec des informations clés qui faciliteraient l'accès au financement climatique.</p>	
<p>Activité 1.4.2: Concevoir une stratégie de financement pour l'adaptation aux changements climatiques et renforcer les capacités des communes ou des groupements d'intérêt communautaire à mobiliser les fonds climatiques</p> <p>Actions :</p> <p>-Evaluer le besoin financier pour la mise en œuvre du plan d'action d'adaptation aux changements climatiques et la source de financement interne</p>	<p>Cette activité sera prise en compte dans le cadre de l'élaboration du guide d'accès au financement climatique à l'endroit des collectivités territoriales qui est un préalable pour l'identification de l'origine des fonds dédiés au CC.</p> <p>Avec l'élaboration des Plans d'action d'adaptation au changement climatique (PAACC) les besoins financiers pour la mise en œuvre ont été déterminés.</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.4.2: Concevoir une stratégie de financement pour l'adaptation aux changements climatiques et renforcer les capacités des communes ou des groupements d'intérêt communautaire à mobiliser les fonds climatiques</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner diverses sources d'information (sites Internet, guides des donateurs, lignes directrices des appels à propositions) pour comprendre les différents calendriers de soumission des donateurs, les jalons, l'admissibilité des coûts et la gamme de financement, les exigences de cofinancement, afin de combler le fossé avec les financements extérieurs 	
<p>Activité 1.4.2: Concevoir une stratégie de financement pour l'adaptation aux changements climatiques et renforcer les capacités des communes ou des groupements d'intérêt communautaire à mobiliser les fonds climatiques</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réajuster les résultats de l'examen par l'analyse fondée sur les expériences des experts en matière de conception et de gestion des projets de coopération et de développement (par exemple, la notation des niveaux de difficulté). 	-
<p>Activité 1.4.2: Concevoir une stratégie de financement pour l'adaptation aux changements climatiques et renforcer les capacités des communes ou des groupements d'intérêt communautaire à mobiliser les fonds climatiques</p> <p>Actions (suite):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer, sur la base de ces conclusions, une stratégie et des outils de développement de partenariats pour sécuriser les financements extérieurs, en définissant notamment : <ul style="list-style-type: none"> (i) une stratégie organisationnelle caractérisée par l'affectation d'une équipe chargée du développement du partenariat ; (ii) un « guide » pour aider l'équipe de projet à gérer la recherche d'appels à propositions et le suivi budgétaire. 	-

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.4.2: Concevoir une stratégie de financement pour l'adaptation aux changements climatiques et renforcer les capacités des communes ou des groupements d'intérêt communautaire à mobiliser les fonds climatiques</p> <p>Actions (suite):- Appuyer l'ARD dans l'organisation de sessions de formation à l'intention des communes ou des groupements d'intérêt communautaires afin de les outiller pour : i) modérer les activités d'identification des options d'adaptation entre les communes impliquées dans les RNC et en partenariat avec d'autres parties prenantes locales ; ii) identifier des sources de financement adéquates ; iii) formuler des demandes convaincantes de financement climatique ; iv) assurer le suivi des projets ainsi que l'évaluation de ceux qui sont mis en œuvre</p>	
<p>Activité 1.4.2: Concevoir une stratégie de financement pour l'adaptation aux changements climatiques et renforcer les capacités des communes ou des groupements d'intérêt communautaire à mobiliser les fonds climatiques</p> <p>Actions (suite):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impulser, au niveau du delta du fleuve Sénégal, la mise en œuvre du Plan intercommunal de sauvegarde et de gestion de la mangrove (PISGM) 	

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 1.4.2: Concevoir une stratégie de financement pour l'adaptation aux changements climatiques et renforcer les capacités des communes ou des groupements d'intérêt communautaire à mobiliser les fonds climatiques</p> <p>Actions (suite):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités di groupement d'intérêt communal en ce qui concerne notamment : i) l'identification et la définition claire des options d'adaptation ; ii) l'identification et la mobilisation du financement pour le PISGM ; iii) le suivi de la mise en œuvre du PISGM. 	
<p>Activité 1.4.3 : Renforcer les capacités des Comités inter villageois de développement en termes d'adaptation aux changements climatiques et de suivi efficace de la mise en œuvre des mesures en la matière</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les CVD et les CIVD pour leur permettre de : i) se doter de meilleures capacités en matière d'adaptation aux changements climatiques ; ii) constituer des fédérations régionales et nationales de CIVD (ONG) ; iii) gérer et contrôler la mise en œuvre des activités d'adaptation aux changements climatiques. 	<p>Des assemblées générales ont été organisées au niveau de ces instances afin de renouveler les dirigeants. Suite à cela un atelier de renforcement de capacités a été organisé avec les 25 membres des CIVD des sites d'intervention du projet.</p>
<p>Activité 1.4.3 : Renforcer les capacités des Comités inter villageois de développement en termes d'adaptation aux changements climatiques et de suivi efficace de la mise en œuvre des mesures en la matière</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Promouvoir le développement d'un type de volontariat des jeunes issus des communes par le biais d'actions de médiation et d'éducation à l'adaptation aux changements climatiques. 	
<p>Etat du Produit 1.4 : Produit réalisé à 50 %. Les actions ont permis la rédaction et la soumission de 8 propositions. Néanmoins, le processus de mise en place des Groupements d'Intérêt Communautaire (GIC) n'a pas encore débuté. Dans l'optique d'atteindre la cible finale, il faudrait œuvrer à lancer le processus de création des GIC.</p> <p>Probabilité de réaliser le produit 1.4 en fin de projet : 90%.</p>	
<p>Degré d'atteinte de la cible à mi-parcours de l'indicateur 6 = 50 %</p>	<p>Probabilité d'atteinte de la cible l'indicateur 6 en fin de projet :90 %</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
Produit 1.4 : Renforcer les capacités pour identifier les interventions d'adaptation prioritaires, mobiliser des fonds et gérer des projets et en assurer le suivi	Indicateur 6 : Nombre de financements non gouvernementaux obtenus grâce à l'application des capacités des communes et des associations locales (financement supplémentaire obtenu et géré)	Parmi les 21 communes ciblées, seule la commune de Sokone a la capacité d'identifier et d'obtenir un financement non gouvernemental pour l'adaptation aux changements climatiques, mais elle doit encore renforcer ses capacités de gestion financière. Les autres communes n'ont pas cette capacité. Les communes de Gandon et de Gandiol ont adopté une approche GIC avec la commune de Saint-Louis pour prendre en charge les questions environnementales. D'autres communes souhaitent créer des GIC afin d'unir leurs forces pour la prise en charge des questions environnementales et d'adaptation aux changements climatiques.	Les 20 plans d'action et d'adaptation aux changements climatiques et leurs budgets servent de base en vue de l'élaboration de projets consacrés à l'adaptation aux changements climatiques au niveau municipal.	Cible à mi-parcours : Au moins 8 propositions de projets ont été rédigées et soumises par les communes ou les OSC. Au moins 2 GIC sont en cours de création.	Cible fin du projet : Chaque commune, CIC ou association locale partenaire du conseil municipal concerné par le projet a obtenu un financement non gouvernemental pour l'adaptation aux changements climatiques. Au moins quatre (4) GIC ont été créés afin de joindre leurs forces en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Nombre d'emplois pérennes créés pour obtenir et gérer ces fonds supplémentaires		MS = 3	Les actions ont permis la rédaction et la soumission de 8 propositions. Néanmoins, le processus de mise en place des Groupements d'Intérêt Communautaire (GIC) n'a pas encore débuté. Dans l'optique d'atteindre la cible finale, il faudrait œuvrer à lancer le processus de création des GIC.

Composante 2 : Investissements et adoption de pratiques résilientes diversifiées par les communautés vulnérables/

Résultat 2 : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques

Produit 2.1 : Les investissements et les pratiques résilientes sont adoptés par 5 000 ménages vulnérables et augmentent leurs revenus dans un contexte de changement climatique

<p>Indicateur 7 : Investissements et pratiques résilientes (gestion durable de l'eau, production agro sylvo pastorale durable, système d'alerte précoce, restauration de RNC/UP, filières agroforestières résilientes, etc.) formatés pour augmenter les revenus agricoles face aux effets actuels et futurs du changement climatique (AMAT 1.2.1.5.)</p>	<p>Situation de référence : Il convient de noter qu'à travers le PUDC, les villages des quatre (4) sites du projet sont équipés d'un forage. Cependant, les périmètres irrigués n'ont pas encore été créés ; ils pourraient aider à générer davantage de revenus. Certains projets ont distribué du matériel génétique adapté à l'agriculture, fruit de la recherche de l'ISRA. Mais l'accès au matériel génétique est limité pour les groupements de femmes et les agriculteurs vivant dans les 15 communes ciblées par le projet. En outre, les cultures (gommiers, anacardiens, mangroves) plantées au titre du PGIES au cours des 10 dernières années arrivent progressivement à maturité et constituent une bonne solution pour la diversification des sources de revenus. Cependant, le revenu récolté est vraiment faible par rapport à la quantité de travail nécessaire pour produire, parce que les producteurs ignorent tout des techniques de base (par exemple, la saignée des gommiers) et la transformation.</p>	<p>Cible à mi-parcours : Systèmes hydrauliques : - Au moins 10 ha de périmètres irrigués aménagés à partir de forages - Au moins 20 ha de bas-fonds aménagés - Au moins 20 ha de terres restaurées - Au moins 2 mares creusés Systèmes agro sylvo pastoraux : Au moins 2 000 ménages, dont 50 % de femmes, bénéficient de semences résistantes à forts rendements - Au moins 300 km de pare-feu sont réalisés et le foin récolté apporte des revenus supplémentaires - Au moins 20 % du produit de la vente augmente pour les filières de la gomme, de l'anacarde et des produits de la pêche grâce à la mise en place de moyens de subsistance alternatifs et rentables impliquant des systèmes agroforestiers et l'installation d'unités de transformation.</p>	<p>Cible fin du projet : Systèmes hydrauliques : - Au moins 25 ha de périmètres irrigués aménagés à partir de forages - Au moins 50 ha de bas-fonds aménagés - Au moins 50 ha de terres restaurées - Au moins 3 mares creusés Systèmes agro sylvo pastoraux : Au moins 5000 ménages, dont 50 % de femmes, bénéficient de semences résistantes à forts rendements - Au moins 800 km de pare-feu sont réalisés et le foin récolté apporte des revenus supplémentaires - Au moins 50% du produit de la vente augmente pour les filières de la gomme, de l'anacarde et des produits de la pêche grâce à la mise en place de moyens de subsistance alternatifs et rentables impliquant des systèmes agroforestiers et l'installation d'unités de transformation.</p>
--	--	--	--

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.1.1 : Restauration des UP/RNC</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réviser les plans de gestion d'UP/RNC et les mettre à jour en tenant compte de nouveaux défis locaux et avec des activités productives résilientes à développer. En particulier, la population ayant fortement augmenté depuis la création des RNC (dans la commune de Toubacouta, la population a doublé en 15 ans pour atteindre 37 529 habitants), il convient d'adapter les règles de gestion en autorisant la production maraîchère et l'agriculture biologique dans certaines zones des RNC - Réaliser et entretenir au moins 800 km de pare-feu 	<p>Le processus de révision des plans de gestion des 25 RNC/UP est en cours.</p> <p>400 km de pare feu ont été réalisés au Ferlo et 100 km de pare-feu entretenus.</p>
<p>Activité 2.1.1 : Restauration des UP/RNC</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former et soutenir l'équipement des comités villageois de développement pour assurer un suivi actif et efficace des RNC - Planter au moins 1 million d'arbres pour assurer une protection contre l'écoulement de l'eau et l'érosion - Réhabiliter le centre environnemental de Ranérou 	<p>Le nombre de plants reboisés se présentent comme suit :</p> <p>55 959 en 2018 50 283 en 2019 et 36.360 plants en 2020 soit un total de 142 602 plants reboisés</p> <p>Le centre environnemental de Ranérou a été réhabilité.</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.1.2 : Amélioration de la disponibilité de l'eau, y compris l'aménagement des mares en terre et l'irrigation pour des activités génératrices de revenus</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place, sur les sites de forage existants (au Ferlo, par exemple, où le PUDC investit massivement dans les forages), des périmètres irrigués productifs (de 2 à 5 ha chacun) au profit des femmes (sur au moins 25 ha). Ces périmètres serviront à la production de cultures maraîchères, de fruits, etc. L'aménagement de ces périmètres prévoira un mécanisme de maintenance du système d'adduction d'eau ; une part des bénéfices sera utilisée pour l'entretien (système de pompage des périmètres) ainsi que le paiement de l'eau. Ce mécanisme est une condition préalable à l'investissement des fonds du projet. Le projet financera l'équipement des périmètres productifs et soutiendra la mise en place du mécanisme financier - Réhabiliter et favoriser l'implantation de périmètres irrigués productifs .en ce qui concerne les puits de maraîchage existants (dans le delta du Saloum et sur le site Niokolo-Koba) - Assurer, sur le site du Ferlo, le creusement d'au moins trois mares en terre - Contribuer, au niveau du site du delta du fleuve Sénégal, au développement d'autres activités résilientes telles que la restauration de la mangrove (pour la production d'huîtres) et la production et la commercialisation du sel - Etablir un partenariat avec le projet PDIDAS afin de restaurer les terres au profit des populations de Gandon et Gandiol (voir activité 2.2.3). 	<p>1 mare a déjà été aménagée à Belel (commune de Oudallaye), pour la seconde les travaux sont en cours.</p> <p>Au total 21 ha de mangrove ont été reboisées dans les deltas du bas fleuve Sénégal et du Saloum</p>
<p>Activité 2.1.3 : Restauration de 50 ha de bas-fonds fertiles dans des zones exposées à des risques climatiques élevés</p> <p>Actions :- Organiser des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'adhésion des communautés et permettre la participation des femmes en vue de s'assurer que leurs besoins sont satisfaits et que leurs contraintes sont prises en compte. - Réaliser des études de faisabilité en vue de déterminer les sites d'intervention, les coûts d'investissement pour les équipements nécessaires aux activités de restauration et identifier les détails relatifs aux aspects topographiques, hydrologiques, géotechniques et pédologiques</p>	<p>50 ha de bas fonds ont été aménagés pour la riziculture.</p> <p>Il y'a lieu de conduire rapidement (et de mettre en œuvre les résultats) les études d'aménagement et de gestion des eaux (gestion des tours d'eau) des bas-fonds (aspects topographiques, géotechniques, agro-pédologiques, hydrologiques/hydrauliques...)</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.1.3 : Restauration de 50 ha de bas-fonds fertiles dans des zones exposées à des risques climatiques élevés</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des travaux hydrauliques et mettre en œuvre des activités de restauration - Créer des comités de gestion des usagers de l'eau (au moins 5 membres, participation des femmes assurée) et outiller leurs membres pour superviser les activités de protection et d'entretien du site après la construction 	<p>31 ha de périmètres irrigués ont été aménagés avec un système d'irrigation (pompage solaire ou adduction à partir d'un forage) au Ferlo 15 ha, au Niokolo 12 ha, au Delta Saloum 4 ha.</p>
<p>Activité 2.1.4 : Production et distribution de variétés de semences certifiées résilientes dans les zones d'intervention</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la caractérisation et la certification de variétés résilientes à forts rendements. Cela se fera en partenariat avec la Direction de la production et du contrôle des semences et le Conseil national des semences - Etablir un partenariat avec le Fonds national pour les semences (1 milliard de FCFA) afin de soutenir la création et le développement d'entreprises rurales pour la multiplication et la distribution des semences 	<p>Le processus d'accompagnement de GIE productrice de semences résilientes a été enclenché avec la signature d'un protocole d'accord avec l'Agence Nationale pour le Conseil Agricole Rural.</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.1.4 : Production et distribution de variétés de semences certifiées résilientes dans les zones d'intervention</p> <p>Actions (suite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la production de 20 ha de semences améliorées et de boutures de sésame, fonio, maïs, riz, cacahuètes, haricots par le biais des agriculteurs multiplicateurs, dont 50 % de femmes. Les capacités de ces agriculteurs multiplicateurs seront développées par une série de formations, notamment sur la vie communautaire, la production de semences, la gestion de l'eau et les techniques de fertilité des sols ainsi que les méthodes d'identification et de lutte contre les principales maladies des cultures - Soutenir la diffusion des semences améliorées de sésame, de fonio, de maïs, de riz, d'arachides et de haricots à auprès d'au moins 1 600 producteurs, dont 50 % de femmes - Etablir des partenariats entre les groupements de producteurs et les institutions financières pour préfinancer les campagnes agricoles. 	-

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.1.5 : Développement et amélioration d'activités productives résilientes</p> <p>Actions :</p> <p> Au niveau du Ferlo, pour soutenir le développement des filières :</p> <p>Gomme arabique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les villageois dans l'exploitation des 1 850 ha d'acacia Sénégal plantés pendant le PGIES et arrivés à maturité pour produire de la gomme - Former les villageois aux meilleures pratiques de collecte de gomme (techniques de saignée à l'aide de l'équipement approprié) - Former les collecteurs sur la qualité de la gomme (elle ne doit pas être mélangée à l'arachide) - Organiser des groupements villageois pour la commercialisation de la gomme - Établir des partenariats avec le secteur privé qui achète de la gomme arabique <p>Production de fourrage/foin à partir des déchets de pare-feu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les groupements d'entrepreneurs désireux de se lancer dans la production du foin/fourrage (formations sur les capacités managériales). - Identifier et cartographier le potentiel fourrager (production fourragère proche des points d'eau - Identifier les clients potentiels : comment vendre ? À qui ? À quel prix ? - Appuyer les artisans dans la construction de fardeleuses (pour un coût de 200 000 FCFA) 	<p>-</p>

- Appuyer les entrepreneurs pour développer leur entreprise (produit 2.2).

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.1.5 : Développement et amélioration d'activités productives résilientes</p> <p>Actions (suite) :</p> <p> Au niveau de tous les sites, pour soutenir le développement de la filière :</p> <p>Elevage à petite échelle (par les femmes) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Production de chèvres : le choc climatique des années 80 a orienté l'élevage vers la chèvre, car les petits ruminants sont plus résistants. Un système de rotation sera mis en place à travers lequel des chèvres seront offertes à un premier groupement de femmes, qui donnera ensuite des chèvres à d'autres selon des critères bien définis. L'objectif est d'atteindre 1 000 bénéficiaires d'ici la quatrième année de mise en œuvre. Les bénéficiaires pourront augmenter leur nombre d'animaux chaque année avec un soutien ciblé : formation, mise en place de pharmacies vétérinaires, etc.- Production de poulets : le croisement des poulets locaux avec des coqs de qualité supérieure résistants aux maladies, qui émergent dans des conditions climatiques changeantes, sera promu. Pour cinq poules apportées par le bénéficiaire, le projet finance un coq.	

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.1.5 : Développement et amélioration d'activités productives résilientes</p> <p>Actions (suite) :</p> <p> Au niveau du Delta du fleuve Sénégal, pour soutenir le développement de la filière :</p> <p>Sel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la production, le traitement et la commercialisation des produits à base de sel. <p> Au niveau du Delta du fleuve Sénégal et du Delta du Saloum, pour soutenir le développement de la filière :</p> <p>Aquaculture (huîtres) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la mangrove/habitat des fruits de mer - Appuyer la transformation des fruits de mer - Améliorer les filières et les valeurs ajoutées des fruits de mer. 	<p>2 unités de conditionnement de sel ont été construites dans le bas delta du fleuve Sénégal.</p> <p>02 unités de transformation des produits halieutiques ont été construites au niveau du Bas Delta du fleuve Sénégal et du Delta du Saloum</p> <p>Au total 21 ha de mangrove ont été reboisées dans les deltas.</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.1.5 : Développement et amélioration d'activités productives résilientes</p> <p>Actions (suite) :</p> <p> Au niveau du Niokolo-Koba, du Delta du Saloum et du Ferlo pour soutenir le développement de la filière :</p> <p>Miel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en place de ruches (cofinancer 50 % du coût total de 30 000 FCFA) - Améliorer le processus qualité de la production de miel - Appuyer l'établissement de contrats entre le secteur privé et l'organisation (par exemple, le Réseau des apiculteurs du delta du Saloum, en abrégé RADES) 	<p>260 ruches ont été acquises et distribuées au niveau des sites.</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.1.5 : Développement et amélioration d'activités productives résilientes</p> <p>Actions (suite) :</p> <p> Au niveau du Niokolo-Koba, pour soutenir le développement de la filière :</p> <p>Fruit comme le Baobab (<i>Adansosia digitata</i>), le Maad (<i>Saba senegalensis</i>) et <i>Sterculia setigera</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la construction d'une plateforme de traitement (à Mako) et former les femmes à la gérer - Former les groupements de femmes sur la qualité de la collecte du maad et des autres produits forestiers non ligneux - Appuyer les groupements de femmes dans la commercialisation des produits - Introduire <i>Sterculia setigera</i> dans l'article 63 du code forestier et concevoir un mécanisme fiscal associé - Établir des partenariats avec SETEXPHARM et SOCOGOM pour l'approvisionnement en <i>Sterculia setigera</i>. 	<p>01 unité multifonctionnelle pour la transformation du fruit du Saba <i>senegalensis</i>, maad en langue locale, (marmelade, jus et sirop), du miel et du bouye à Mako a été construite.</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du 1 ^{ER} PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
Produit 2.1 : Les investissements et les pratiques résilientes sont adoptés par 5 000 ménages vulnérables et augmentent leurs revenus dans un contexte de changement climatique	Indicateur 7 : Investissements et pratiques résilientes (gestion durable de l'eau, production agro sylvo pastorale durable, système d'alerte précoce, restauration de RNC/UP, filières agroforestières résilientes, etc.) formatés pour augmenter les revenus agricoles face aux effets actuels et futurs du changement climatique AMAT 1.2.1.5.	Il convient de noter qu'à travers le PUDC, les villages des quatre (4) sites du projet sont équipés d'un forage. Cependant, les périmètres irrigués n'ont pas encore été créés ; ils pourraient aider à générer davantage de revenus. Certains projets ont distribué du matériel génétique adapté à l'agriculture, fruit de la recherche de l'ISRA. Mais l'accès au matériel génétique est limité pour les groupements de femmes et les agriculteurs vivant dans les 15 communes ciblées par le projet. En outre, les cultures (gommiers, anacardiens, mangroves) plantées au titre du PGIES au cours des 10 dernières années arrivent progressivement à maturité et constituent une bonne solution pour la diversification des sources de revenus. Cependant, le revenu récolté est vraiment faible par rapport à la quantité de travail nécessaire pour produire, parce que les	21 hectares de périmètres maraichers aménagés. Il y a aussi 5 périmètres de 3 hectares chacun dans le Ferlo, ce qui signifie un total de 15 ha, et 3 périmètres de 2 hectares chacun à Niokolo qui est un total de 6 ha. Reboisement de 55 959 semis 32.000 dans le Ferlo, ce qui signifie 127,5 ha; 10.000 dans le delta inférieur du fleuve Sénégal, ce qui signifie 13 hectares, dont 7 hectares d'arbres casuarinas; 7 950 à Niokolo, soit 12,5 hectares ; 6 009, soit 34,67 hectares dans le delta du Saloum; 6 hectares de mangrove ont été reboisés sur le site du delta inférieur du fleuve Sénégal. Aucun étang n'a encore été rendu opérationnel; Etude de faisabilité pour le développement de 50 ha de vallées intérieures. Négociation avec l'ISRA en vue d'aider les groupes d'intérêt économique des femmes à produire des semences résilientes. 200 km de pare-feu ont été ouverts dans le Ferlo. 01UTPFNL et miel à Mako; 2 petites usines d'emballage de sel dans le delta inférieur du fleuve Sénégal; 01 site de transformation des produits du poisson dans le delta inférieur du fleuve Sénégal; 01 petite usine de transformation de noix de cajou dans le delta du Saloum; 2 UTPFNL dans le Ferlo.	Cible à mi-parcours : Systèmes hydrauliques : - Au moins 10 ha de périmètres irrigués; - Au moins 20 ha de bas-fonds aménagés ; - Au moins 20 ha de terres restaurées ; - Au moins 2 mares creusées ; Au moins 2 000 ménages, dont 50 % de femmes, bénéficient de semences résistantes - Au moins 300 km de pare-feu sont réalisés - Au moins 20 % du produit de la vente augmente pour les différentes filières grâce à la mise en place d'UT.	Cible fin du projet : Systèmes hydrauliques : - Au moins 25 ha de périmètres irrigués ; - Au moins 50 ha de bas-fonds aménagés - Au moins 50 ha de terres restaurées - Au moins 3 mares creusées ; : Au moins 5000 ménages, dont 50 % de femmes, bénéficient de semences résistantes;- Au moins 800 km de pare-feu sont réalisés - Au moins 50% du produit de la vente augmente pour les différentes filières grâce à la mise en place d'unités de transformation (UT)		MS = 3	Révision des plans de gestion des 25 RNC/UP en cours, 142 602 plants ont reboisés, Centre de Ranérou réhabilité, 400 km de pare feu réalisés au Ferlo et 100 km entretenus, 1 mare aménagée à Belel, 21 ha de mangrove reboisées, 50 ha de bas-fonds aménagés, 31 ha de périmètres irrigués aménagés, mise en place d'unités de Production, 1764 ménages bénéficiaires : Niokolo 646 ; Delta Saloum 694 ; Bas delta du fleuve Sénégal 90 ; Ferlo 334

		producteurs ignorent tout des techniques de base.					
--	--	---	--	--	--	--	--

Composante 2 : Investissements et adoption de pratiques résilientes diversifiées par les communautés vulnérables/			
Résultat 2 : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques			
Produit 2.2 : Le développement des petites entreprises résilientes est soutenu par des fonds renouvelables			
Indicateur 8 : Nombre de crédits renouvelables octroyés permettant le financement des microentreprises rurales ainsi que le financement des chaînes de valeur résilientes et rentables.	Situation de référence : Dans le cadre du PGIES, des activités rentables ont émergé au niveau local. Bien qu'elles aient un fort potentiel de multiplication, ces activités restent à petite échelle.	Cible à mi-parcours : Au moins 20 GIE/entrepreneurs sont formés à l'approche de groupement.	Cible fin de projet : Au moins 20 fonds renouvelables ont été mis en place pour des chaînes de valeur rentables. Au moins 40 microentreprises ont été créées ou ont développé leurs activités de 50 %.
Activités/Actions		Réalisations	
Activité 2.2.1 : Créer des groupements de producteurs/groupements d'entrepreneurs et renforcer leurs capacités Actions : - Identifier ou créer le GIE et le groupement - Identifier les besoins et définir les ressources à mobiliser - Travailler sur un problème courant (par exemple, augmenter, améliorer la productivité ou améliorer le marketing) - Former les membres du GIE et des groupements		Au niveau des quatre (04) sites d'intervention 25 GIE ont été ciblés pour être formés dans les thématiques ci-après : approche GIE, gestion comptable, gestion administrative avec la répartition suivante : •Delta Saloum 6 •FERLO 9 •BDFS 2 •Niokolo 8	

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.2.2 : Concevoir, par le biais d'un processus participatif, un mécanisme de partage des bénéfices de l'activité/chaîne de valeur</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer des séances de travail/discussions sur le partage des bénéfices - Concevoir le mécanisme de partage des bénéfices et le proposer à l'autorité compétente (commune) - Définir les principes et les conditions d'utilisation de ces fonds - Assurer la mise en œuvre efficace de ce mécanisme 	-
<p>Activité 2.2.3 : Structurer ces fonds en fonds renouvelables afin de développer des activités pérennes et résilientes</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer (avec le concours des experts) le mécanisme de partage des bénéfices en fonds renouvelables (hébergé par les mutuelles d'épargne et de crédit ou les institutions de micro financement partenaires) - Concevoir une procédure d'allocation et de remboursement pour ces fonds. 	-

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.2.4 : Assurer le suivi, l'évaluation et partager d'expérience du GIE/groupements test.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter et partager les expériences avec les villageois des quatre (4) sites Ce partage d'expérience se fera sous la forme de réunions villageoises au cours desquelles un ou plusieurs entrepreneurs soutenus par le projet partageront leur expérience (possibilité d'inviter des entrepreneurs d'autres sites du projet). 	-
<p>Etat du Produit 2.2 : Produit réalisé à 50 %. Au niveau des quatre (04) sites d'intervention 25 GIE ont été ciblés pour être formés dans les thématiques ci-après : approche GIE, gestion comptable, gestion administrative avec la répartition suivante : Delta Saloum 6, FERLO 9, BDFS 2, Niokolo 8</p> <p>Probabilité de réaliser le produit 2.2 en fin de projet : 80%.</p>	
<p>Degré d'atteinte de la cible à mi-parcours de l'indicateur 8 = 50 %</p>	<p>Probabilité d'atteinte de la cible l'indicateur 8 en fin de projet :80 %</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
Produit 2.2 : Le développement des petites entreprises résilientes est soutenu par des fonds renouvelables	Indicateur 8 : Nombre de crédits renouvelables octroyés permettant le financement des microentreprises rurales ainsi que le financement des chaînes de valeur résilientes et rentables.	Dans le cadre du PGIES, des activités rentables ont émergé au niveau local. Bien qu'elles aient un fort potentiel de multiplication, ces activités restent à petite échelle.	En ce qui concerne le processus de redéploiement de la mutuelle Du Delta de Saloum, aujourd'hui connue sous le nom de Crédit Vert du Sénégal (CVS), 08 réunions ont eu lieu avec les GIE afin de leur permettre d'accéder à des crédits renouvelables pour le financement d'activités résilientes. Les crédits accordés par la MEC du Delta de Saloum et ses succursales seront accessibles après la consolidation et le renforcement de la MEC. Les capacités de 13 groupes d'intérêt économique (GIE) (c'est-à-dire les microentreprises) qui travaillent dans diverses chaînes de valeur (produits forestiers non ligneux, produits laitiers, produits du poisson, sel, produits agricoles) ont été renforcées pour leur permettre d'accéder à des prêts renouvelables.	Cible à mi-parcours : Au moins 20 GIE/entrepreneurs sont formés à l'approche de groupement.	Cible fin de projet : Au moins 20 fonds renouvelables ont été mis en place pour des chaînes de valeur rentables. Au moins 40 microentreprises ont été créées ou ont développé leurs activités de 50 %.		MS = 3	Au niveau des quatre (04) sites d'intervention 25 GIE ont été ciblés pour être formés dans les thématiques ci-après : approche GIE, gestion comptable, gestion administrative. Il reste à développer le mécanisme de partage des bénéfices en fonds renouvelables

Composante 2 : Investissements et adoption de pratiques résilientes diversifiées par les communautés vulnérables/			
Résultat 2 : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques			
Produit 2.3 : L'information sur le climat est diffusée et les capacités des villageois (en particulier celles des femmes et des jeunes) sont renforcées pour se protéger contre les risques climatiques			
Indicateur 9 : % de la population cible comprenant les effets négatifs du changement climatique et les solutions appropriées (indicateur AMAT 2.3.1.)	Situation de référence : Moins de 10 %. En raison des projets en cours dans les quatre (4) zones du projet, certains membres du personnel des services de vulgarisation agricole, des associations rurales et des producteurs bénéficient d'une formation sur le changement climatique, mais sans aucune mention de l'adaptation. Aucun manuel facile à exploiter n'est disponible. Moins de 10 % des producteurs et des représentants de la ville ont accès à l'information météorologique. L'un des défis majeurs qui se posent aux communautés, en particulier aux femmes et aux petits exploitants agricoles, est le manque d'accès à l'information qui faciliterait la planification et la gestion des risques.	Cible à mi-parcours : Au moins 3 stations météo sont fonctionnelles. Au moins 25 % des populations cibles et des agriculteurs prennent conscience des effets négatifs potentiels du changement climatique et mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées. Au moins 2 000 ménages ont accès à l'information diffusée par les 21 communes en vue de protéger la production contre les risques climatiques.	Cible fin de projet : Au moins 75 % des populations ciblées et des agriculteurs prennent conscience des effets négatifs potentiels du changement climatique et mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées. Au moins 5 000 ménages ont accès à l'information diffusée par les 21 communes en vue de protéger la production contre les risques climatiques.

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.3.1 : Compléter l'équipement existant avec 3 stations météorologiques automatiques pour renforcer le mécanisme de collecte et de traitement des données dans les zones d'intervention.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir avec l'ANACIM une convention lui permettant : <ul style="list-style-type: none"> ✚ d'évaluer l'état actuel du réseau météorologique dans les 4 régions cibles (en termes de nombre, d'emplacement et de type d'équipement) fournissant des observations météorologiques et climatiques pertinentes ✚ d'installer ou de moderniser trois stations météorologiques automatiques toutes équipées afin de collecter les données pluviométriques, de température, d'hygrométrie et de vent - Etablir avec l'ANACIM une convention lui permettant également : <ul style="list-style-type: none"> ✚ de concevoir un plan de maintenance à long terme et le mettre en œuvre pour éviter toute éventuelle dégradation des stations ✚ d'impliquer la commune et de former un responsable en charge de la coordination au sein du personnel municipal pour pouvoir diffuser les informations agro climatiques ✚ de produire et de diffuser des bulletins hydrométéorologiques agricoles en fonction des besoins des utilisateurs finaux. 	<p>Une convention de partenariat entre l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) et le PFNAC a été signée afin de permettre la diffusion des bulletins hydrométéorologiques agricoles en fonction des besoins des utilisateurs finaux.</p> <p>02 stations météorologiques ont été réhabilitées conjointement par le PFNAC et l'ANACIM et sont fonctionnelles au niveau de Simenti et Ranérou</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.3.2 : Diffusion de l'information agro météorologique et conseil aux producteurs</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir et signer des ententes avec les radios rurales ; - Produire des informations hydrométéorologiques agricoles (par le biais de l'ANACIM), et les transmettre aux diffuseurs ; - Entamer un dialogue avec les prestataires de services (Orange, Tigo/Free, Expresso, etc.) pour promouvoir l'importance de la responsabilité sociale et coopérative afin de parvenir à un accord pour la mise en place de SMS gratuits ; - Mettre en place une plateforme d'échange par SMS ; - Former un groupe de formateurs qui formera les communautés, les utilisateurs, les producteurs et les gestionnaires de projets ; - Mettre en place un système de suivi au niveau de la commune pour soutenir les utilisateurs ; - Evaluer et tirer parti des expériences de mise à l'échelle. 	<p>Un fichier de mille huit cent trente cinq (1835) ménages, répartis dans les quatre sites d'intervention, a été fournis à l'ANACIM pour leur accès à l'information climatique</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.3.3 : Renforcement des capacités pour que les communautés deviennent proactives dans la gestion des risques liés aux changements climatiques.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouer un partenariat avec l'ONG Ashoka (réseaux mondiaux d'entrepreneurs sociaux et environnementaux) afin de soutenir le renforcement des capacités des producteurs. - Elaborer un plan de formation spécifique pour les communautés ; - Former des formateurs qui renforceront les capacités des producteurs à comprendre les paramètres et les risques climatiques ; - Appuyer la création d'une bande dessinée à l'intention des producteurs et destinée à être diffusée à travers les CVD ; - Soutenir la formation des agriculteurs à de meilleures pratiques agricoles et à la planification en fonction de la variabilité du climat et des conditions météorologiques. 	-
<p>Etat du Produit 2.3 : Produit réalisé à 60 %. Une convention de partenariat entre l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) et le PFNAC a été signée afin de permettre la diffusion des bulletins hydrométéorologiques agricoles en fonction des besoins des utilisateurs finaux. 02 stations météorologiques ont été réhabilitées conjointement par le PFNAC et l'ANACIM et sont fonctionnelles au niveau de Simenti et Ranérou. Un fichier de mille huit cent trente-cinq (1835) ménages, répartis dans les quatre sites d'intervention, a été constitué pour leur accès à l'information climatique. L'accent devra être mis sur : (i) la constitution de GTP décentralisé (Ranérou, Kédougou, Toubacouta), et (ii) la réplique de l'expérience de Toubacouta pour la continuité dans la diffusion des SMS «Climat »</p> <p>Probabilité de réaliser le produit 2.3 en fin de projet : 90%.</p>	
<p>Degré d'atteinte de la cible à mi-parcours de l'indicateur 9 = 60 %</p>	<p>Probabilité d'atteinte de la cible l'indicateur 9 en fin de projet :90 %</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
Produit 2.3 : L'information sur le climat est diffusée et les capacités des villageois (en particulier celles des femmes et des jeunes) sont renforcées pour se protéger contre les risques climatiques	Indicateur 9 : % de la population cible comprenant les effets négatifs du changement climatique et les solutions appropriées (indicateur AMAT 2.3.1.)	Moins de 10 %. En raison des projets en cours dans les quatre (4) zones du projet, certains membres du personnel des services de vulgarisation agricole, des associations rurales et des producteurs bénéficient d'une formation sur le changement climatique, mais sans aucune mention de l'adaptation. Aucun manuel facile à exploiter n'est disponible. Moins de 10 % des producteurs et des représentants de la ville ont accès à l'information météorologique. L'un des défis majeurs qui se posent aux communautés, en particulier aux femmes et aux petits exploitants agricoles, est le manque d'accès à l'information qui faciliterait la planification et la gestion des risques	Un accord de partenariat entre l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM) et PFNAC a été signé en vue de la diffusion de bulletins hydrométéorologiques agricoles en fonction des besoins des utilisateurs finaux. À cet égard, PFNAC s'engage à réhabiliter les stations météorologiques au lieu de financer l'achat de l'équipement automatique qui a été mobilisé par l'ANACIM dans le cadre du programme de cofinancement. Ainsi, 02 stations météorologiques (Simenti et Ranèrou) sont en cours de réhabilitation. 1,34 % de la population cible, y compris les agriculteurs, ont été sensibilisés et sont conscients des effets négatifs potentiels du changement climatique et des mesures appropriées. La population cible est partagée comme suit : Ferlo 2, 32% ; Delta du Saloum 1, 1% ; Delta du fleuve Sénégal 1, 6% ; Niokolo 0, 34%. Environ 400 ménages ont accès aux informations partagées/diffusées par l'ANACIM dans les 20 communes afin de sécuriser/protéger leur production contre les intempéries.	Cible à mi-parcours : Au moins 3 stations météo sont fonctionnelles. Au moins 25 % des populations et des agriculteurs prennent conscience des effets négatifs potentiels du changement climatique et mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées. Au moins 2 000 ménages ont accès à l'information diffusée par les 21 communes en vue de protéger la production contre les risques climatiques.	Cible fin de projet : Au moins 75 % des populations et des agriculteurs prennent conscience des effets négatifs potentiels du changement climatique et mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées. Au moins 5 000 ménages ont accès à l'information diffusée par les 21 communes en vue de protéger la production contre les risques climatiques.		S = 4	La convention ANACIM/PFNAC permet : - la diffusion des bulletins hydrométéorologiques agricoles en fonction des besoins des utilisateurs finaux. Un fichier de mille huit cent trente-cinq (1835) ménages, répartis dans les quatre sites d'intervention, a été constitué pour leur accès à l'information climatique. - le fonctionnement de deux 02 stations météorologiques réhabilitées au niveau de Simenti et Ranèrou.

Composante 2 : Investissements et adoption de pratiques résilientes diversifiées par les communautés vulnérables/

Résultat 2 : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques

Produit 2.4 : Les connaissances, les expériences clés et les enseignements tirés sont diffusés

<p>Indicateur 10 : Des systèmes de communication efficaces (communication institutionnelle, éducative et sociale) et des mécanismes d'apprentissage pour les niveaux communautaire, national et régional.</p>	<p>Situation de référence : Le PGIES, projet sur lequel repose cette intervention, existe depuis dix (10) ans ; toutefois, il y a un manque de communication sur ses résultats (rapport d'évaluation, 2011). En outre, les communes et les producteurs n'ont pas accès aux manuels de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Cible à mi-parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un site Internet est fonctionnel. - Au moins 5 réunions d'échange regroupent les maires. - 500 villageois (dont 75 % de femmes) participent à des réunions d'échange sur les bonnes pratiques. - Rédaction de deux (2) articles (sur exposition, adaptation-undp.) à publier sur le site 	<p>Cible fin de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un film est réalisé (Français et Wolof/langue locale) sur les meilleures pratiques d'adaptation aux changements climatiques et est distribué dans les 21 communes et dans au moins 150 villages (projections en soirée). - Un manuel d'adaptation aux changements climatiques est rédigé et distribué à 5 000 ménages. - Au moins 15 réunions d'échange regroupent les maires. <ul style="list-style-type: none"> - 500 villageois (dont 75 % de femmes) participent à des réunions d'échange sur les bonnes pratiques. - Le site Internet du projet a partagé les résultats du projet. - Rédaction de cinq (5) articles (exposition, adaptation-undp.) à publier sur le site
<p>Activité 2.4.1 : Les capacités de l'unité de gestion du projet seront renforcées pour produire et diffuser efficacement les connaissances et les enseignements tirés du projet.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir, avec l'appui du responsable de la communication la stratégie de communication du projet avec les parties prenantes, les moyens et le suivi au jour le jour des aspects liés à ce domaine 		<p>Une stratégie de communication a été élaborée.</p>	

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.4.2 : Conception d'outils de communication.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un partenariat avec l'association locale Nebebay (qui a plusieurs projets climatiques en cours sur les sites du delta du Saloum) afin de bénéficier de son expérience de sensibilisation aux changements climatiques (projection de films nocturnes dans les villages du Saloum) - Réaliser et diffuser dans les 15 communes et dans au moins 150 villages un film - Elaborer et diffuser deux brochures (manuels) très pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ une qui présente des pratiques résilientes à l'intention de la population rurale, ➤ une autre qui présente des mécanismes de financement novateurs à l'intention des communes. - Présenter le paquet d'information dans les formats adéquats et les traduire dans les langues appropriées pour permettre la diffusion par les ondes des radios communautaires ou des chaînes de télévision dans les langues nationales. 	<p style="text-align: center;">-</p>

Activités/Actions	Réalizations
<p>Activité 2.4.3 : Organiser au moins 15 visites d'étude des maires et du personnel municipal dans le but de partager les bonnes pratiques pour augmenter le financement climatique.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter l'expérience de Sokone (organisation d'un téléthon qui a permis de recueillir 60 000 dollars US) - Organiser pour au moins 500 villageois (75 % de femmes) des visites d'échange dans le but d'apprendre des bonnes pratiques. 	<p>3 visites d'échanges ont été organisées avec les Maires et les membres des Comités Intervillageois de Développement.</p> <p>2 autres visites d'échanges ont été planifiées au premier semestre de l'année 2020, mais elles n'ont pu se tenir du fait des restrictions de déplacement engendrées par la pandémie de Covid 19.</p>
<p>Activité 2.4.4 : Un site Internet du projet sera créé avec des liens vers le site d'adaptation du PNUD/FEM (adaptation-undp.org) et Wikiadapt pour s'assurer que les enseignements tirés de ce projet touchent un public plus large, y compris les organismes internationaux, les donateurs et le Secrétariat du FEM.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un site Internet du projet - Publier au moins cinq articles sur d'autres sites tels qu'exposure, stories.undp.org, etc. 	<p>Un site Internet est fonctionnel (www.pfnac.sn).</p> <p>Deux (02) articles intitulés les RNC outils clés à l'adaptation au changement climatique au niveau territorial et Mieux connaître la faune et la flore pour mieux les protéger!" ont été rédigés et publiés. En outre une section sur les réalisations du projet a été insérée dans la brochure préparée par le PNUD dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'environnement 2020.</p>
<p>Etat du Produit 2.4 : Produit réalisé à 60 %. Stratégie de communication élaborée, 3 visites d'échanges organisées avec les Maires et les membres des Comités Inter villageois de Développement, site Internet fonctionnel (www.pfnac.sn), Deux (02) articles intitulés les RNC outils clés à l'adaptation au changement climatique au niveau territorial et Mieux connaître la faune et la flore pour mieux les protéger!" rédigés et publiés.</p> <p>Probabilité de réaliser le produit 2.4 en fin de projet : 90%.</p>	
<p>Degré d'atteinte de la cible à mi-parcours de l'indicateur 10 = 60 %</p>	<p>Probabilité d'atteinte de la cible l'indicateur 10 en fin de projet : 90 %</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
Produit 2.4 : Les connaissances, les expériences clés et les enseignements tirés sont diffusés	Indicateur 10 : Des systèmes de communication efficaces (communication institutionnelle, éducative et sociale) et des mécanismes d'apprentissage pour les niveaux communautaire, national et régional.	Le PGIES, projet sur lequel repose cette intervention, existe depuis dix (10) ans ; toutefois, il y a un manque de communication sur ses résultats (rapport d'évaluation, 2011). En outre, les communes et les producteurs n'ont pas accès aux manuels de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques.	Le site Web du PFNAC est opérationnel (www.pfnac.sn). Une visite d'échange d'informations a été organisée à Sokone avec les 21 maires ou leurs représentants/délégués. 725 personnes ont participé à des réunions d'échange d'informations, dont 400 femmes. 02 articles ont été publiés.	Cible à mi-parcours : - Un site Internet est fonctionnel. - Au moins 5 réunions d'échange regroupent les maires. - 500 villageois (dont 75 % de femmes) participent à des réunions d'échange sur les bonnes pratiques. - Rédaction de deux (2) articles (sur exposition, adaptation-undp.) à publier sur le site	Cible fin de projet : - Un film est réalisé (Français et Wolof/langue locale) sur les meilleures pratiques d'adaptation aux changements climatiques et est distribué dans les 21 communes et dans au moins 150 villages (projections en soirée). - Un manuel d'adaptation aux changements climatiques est rédigé et distribué à 5 000 ménages. - Au moins 15 réunions d'échange regroupent les maires. - 500 villageois (dont 75 % de femmes) participent à des réunions d'échange sur les bonnes pratiques. - Le site Internet du projet a partagé les résultats du projet. - Rédaction de cinq (5) articles (exposition, adaptation-undp.) à publier sur le site		S = 4	Stratégie de communication élaborée, 3 visites d'échanges organisées avec les Maires et les membres des Comités Inter villageois de Développement, site Internet fonctionnel (www.pfnac.sn), Deux (02) articles intitulés les RNC outils clés à l'adaptation au changement climatique au niveau territorial et Mieux connaître la faune et la flore pour mieux les protéger!" rédigés et publiés.

Matrice des progrès vers les résultats

Matrice des progrès vers les résultats								
Échelle de notation de 1 à 6 : Très insatisfaisant /HU = 1; Insatisfaisant/U = 2; Moyennement satisfaisant/MS = 3; Satisfaisant/S = 4; Très satisfaisant/HS = 5 à 6								
Vert = réalisé			Jaune = en voie de réalisation			Rouge = pas en voie de réalisation		
Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
<p>Résultat 1 : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local.</p> <p>Produit 1.1 : Des mesures d'adaptation aux changements climatiques sont intégrées dans les plans et budgets de développement locaux et des FCD sont établis</p>	<p>Indicateur 3 : Nombre de communes qui incluent l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans de développement budgets communaux et plans d'aménagement et de gestion des sols des UP/RNC.</p>	<p>Les 21 communes cibles disposent toutes d'un plan de développement communal approuvé ou en cours d'approbation. Cependant, aucune d'entre elles n'inclut d'actions d'adaptation aux changements climatiques. En outre, seules quatre (4) communes incluent la présence et la gestion des UP/RNC, tandis que la loi n°96/07 du 22 mars 1996 leur confère un mandat de gestion. Par ailleurs, seulement deux (2) communes font état d'une allocation dédiée à l'environnement dans leur budget annuel.</p>	<p>Avec la nouvelle division administrative, le seul village de la commune de Dakatéli rattaché à la RNC d'Oubadji n'appartient plus à cette Commune. Ainsi, seules 20 communes sont désormais prises en compte. Les 20 communes disposent d'un plan d'action et d'adaptation au changement climatique (PAACC) élaboré de manière participative et validé au niveau local. Les PAACC mettent en avant les axes majeurs que les Communes doivent mettre en œuvre pour s'adapter au changement climatique. Ceux-ci seront intégrés à leur plan de développement communautaire respectif. Ces documents stratégiques (Plan communal de développement) énoncent les modalités que les communes doivent mettre en œuvre pour mobiliser des fonds destinés à l'adaptation au changement climatique</p>	<p>Cible à mi-parcours : Les 21 communes incluent des actions d'adaptation aux changements climatiques dans leurs documents de gestion et d'investissement (PDC et budget). Les budgets des communes indiquent le cofinancement correspondant aux actions menées sur leurs territoires par d'autres parties prenantes. Le plan de gestion des 35 UP/RNC inclut l'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Cible fin du projet : Les 21 communes incluent des actions d'adaptation aux changements climatiques dans leurs documents de gestion et d'investissement (PDC et budget). Les budgets des communes indiquent le cofinancement correspondant aux actions menées sur leurs territoires par d'autres parties prenantes. Le plan de gestion des 35 UP/RNC inclut l'adaptation aux changements climatiques.</p>		MS = 3	<p>Chaque commune dispose d'un Plan de développement communal qui intègre les actions d'adaptation au changement climatique et le financement y affèrent. L'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des RNC est en cours. Un retard est enregistré dans la mise en place et le lancement du Fonds décentralisé d'adaptation au climat. Les efforts à fournir pour le reste du cycle devraient aboutir à la mise en place du FCD dans un premier temps dans deux sites pilotes (Delta du Saloum et le</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
<p>Résultat 1 : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local.</p> <p>Produit 1.2 : Des mécanismes de financement novateurs sont mis en place et contribuent à financer des mesures d'adaptation au niveau local</p>	<p>Indicateur 4 : % de ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques et générées par des mécanismes financiers novateurs (PPP, RSE, écotaxe, etc.) disponibles pour les communes.</p>	<p>Le Ministère des finances admet que les ressources issues des fonds de dotation couvrent seulement 20 % des besoins des communautés locales. L'environnement est le parent pauvre en ce qui concerne l'allocation du budget communal. Le budget annuel des 21 communes cibles est compris entre 45 et 200 millions de FCFA, mais la part consacrée à l'environnement dépasse rarement 1 %. Aucun financement n'est consacré à l'adaptation aux changements climatiques dans cette part.</p>	<p>Aucun mécanisme de financement novateur n'est mis en place.</p>	<p>Cible à mi-parcours : Au moins cinq communes ont mis en place un mécanisme financier novateur (PPP, RSE, écotaxe, etc.) qui leur permet de générer des ressources financières supplémentaires consacrées à l'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Cible fin du projet : Chacune des 21 communes a mis en place un mécanisme financier novateur (PPP, RSE, écotaxe, etc.) qui leur permet de générer des ressources supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques, soit au moins l'équivalent de 5 % du budget annuel</p>		U = 2	<p>Les formations à l'endroit du personnel communal et des GIE ont été effectuées. Trois (03) communes (Toubacouta, Ndendory et Mako) bénéficient de la RSE des entreprises qui y sont implantées sur les 5 communes prévues, mais il n'existe pas d'ententes contractuelles pour assurer le suivi du financement supplémentaire en vue de s'assurer qu'il est axé sur des mesures d'adaptation au changement climat en faveur des collectivités les plus vulnérables. Pour le reste du cycle, il faudra conduire rapidement (et mettre en œuvre les résultats) les études stratégiques axées notamment sur : (i) l'évaluation des principaux chiffres économiques des filières résilientes face aux changements climatiques dans les régions : la gomme arabique, les crustacés, le sel, le miel, etc. et (ii) la conception d'un mécanisme équitable de partage des bénéfices en accord avec les principales parties prenantes dans le cadre d'ateliers participatifs pour aborder la question de l'intérêt commun de financer durablement l'adaptation aux changements climatiques de ces activités.</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
<p>Résultat 1 : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local.</p> <p>Produit 1.3 : Le réseau de mutuelles d'épargne et de crédit est renforcé et des crédits agricoles octroyés aux populations vulnérables</p>	<p>Indicateur 5 : Augmentation du volume des prêts accordés aux populations vulnérables par les établissements de crédit et les institutions de microfinance</p>	<p>Parmi les 9 mutuelles d'épargne et de crédit mises en place par le PGIES dans les 4 zones du projet, seule la mutuelle du delta du Saloum est toujours active et dispose d'un volume de prêts équivalents à 24 millions de FCFA pour 2015. L'URMECS est présente dans la zone de Koar mais ne collabore pas avec la MEC. D'autres mutuelles souhaitent s'installer dans les zones du projet.</p>	<p>La Caisse d'Épargne et de Crédit du Delta du Saloum (MEC) a lancé le processus de redéploiement pour couvrir tous les autres domaines du projet. Actions menées : L'embauche d'une entreprise ayant une expertise éprouvée en microfinance au Sénégal pour mener le processus; Révision et adoption de documents juridiques (statuts et règlements internes) en tenant compte de la nouvelle stratégie de redéploiement de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit du Delta du Saloum au niveau national; Tenue de l'assemblée générale qui a renouvelé les instances dirigeantes et validé la nouvelle dénomination Crédit Vert du Sénégal (Crédit Vert du Sénégal - CVS); Former de nouveaux dirigeants sur leurs rôles et responsabilités.</p>	<p>Cible à mi-parcours : L'analyse des actes du réseau de mutuelles d'épargne et de crédit a été réalisée et a abouti à un plan d'action clair pour l'avenir. L'assistance technique a organisé au moins 10 formations et la mutuelle du delta du Saloum est désormais professionnelle : la calculabilité est mise à jour et conforme aux exigences officielles et la procédure de gouvernance a été revue.</p>	<p>Cible fin du projet : La mutuelle du delta du Saloum a été renforcée pour couvrir toutes les zones du projet et atteint un volume de prêts accordés au moins 300 millions de FCFA. Des partenariats ont été établis avec au moins une (1) mutuelle qui accorde 300 millions de FCFA dans chaque zone.</p>		U=2	<p>Les actions relatives au renforcement des capacités ont été réalisées à 70 % (siège MEC Delta du Saloum réhabilité et équipé, personnel formé, organes de gouvernance mis en place), mais celles concernant l'octroi de crédits agricoles aux populations vulnérables n'ont pas été conduites (0 %). Compte tenu du poids stratégique que représente l'octroi de crédits (deux fois plus que le renforcement de capacités), ceci conduit à un degré d'atteinte du produit 1.3 de 23 %. Il est impératif de mettre à disposition une ligne de crédit afin la mutuelle puisse mettre œuvre ces activités, ce qui n'est pas prévu par le document de projet et risque d'entraver l'atteinte de la cible finale.</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
<p>Résultat 1 : Des mécanismes novateurs financent les coûts différentiels des mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local.</p> <p>Produit 1.4 : Renforcer les capacités pour identifier les interventions d'adaptation prioritaires, mobiliser des fonds et gérer des projets et en assurer le suivi</p>	<p>Indicateur 6 : Nombre de financements non gouvernementaux obtenus grâce à l'application des capacités des communes et des associations locales (financement supplémentaire obtenu et géré)</p>	<p>Parmi les 21 communes ciblées, seule la commune de Sokone a la capacité d'identifier et d'obtenir un financement non gouvernemental pour l'adaptation aux changements climatiques, mais elle doit encore renforcer ses capacités de gestion financière. Les autres communes n'ont pas cette capacité. Les communes de Gandon et de Gandiol ont adopté une approche GIC avec la commune de Saint-Louis pour prendre en charge les questions environnementales. D'autres communes souhaitent créer des GIC afin d'unir leurs forces pour la prise en charge des questions environnementales et d'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Les 20 plans d'action et d'adaptation aux changements climatiques et leurs budgets servent de base en vue de l'élaboration de projets consacrés à l'adaptation aux changements climatiques au niveau municipal.</p>	<p>Cible à mi-parcours : Au moins 8 propositions de projets ont été rédigées et soumises par les communes ou les OSC. Au moins 2 GIC sont en cours de création.</p>	<p>Cible fin du projet : Chaque commune, CIC ou association locale partenaire du conseil municipal concerné par le projet a obtenu un financement non gouvernemental pour l'adaptation aux changements climatiques. Au moins quatre (4) GIC ont été créés afin de joindre leurs forces en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Nombre d'emplois pérennes créés pour obtenir et gérer ces fonds supplémentaires</p>		MS = 3	<p>Les actions ont permis la rédaction et la soumission de 8 propositions. Néanmoins, le processus de mise en place des Groupements d'Intérêt Communautaire (GIC) n'a pas encore débuté. Dans l'optique d'atteindre la cible finale, il faudrait œuvrer à lancer le processus de création des GIC.</p>
<p>Etat du Résultat 1 : A mi-parcours, le niveau de réalisation du Résultat 1 est insatisfaisant (2,5/6)</p> <p>Probabilité de réaliser le Résultat 1 en fin de projet : 70%.</p>								

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du 1 ^{ER} PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
<p>Résultat 2 : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques</p> <p>Produit 2.1 : Les investissements et les pratiques résilients sont adoptés par 5 000 ménages vulnérables et augmentent leurs revenus dans un contexte de changement climatique</p>	<p>Indicateur 7 : Investissements et pratiques résilientes (gestion durable de l'eau, production agro sylvo pastorale durable, système d'alerte précoce, restauration de RNC/UP, filières agroforestières résilientes, etc.) formatés pour augmenter les revenus agricoles face aux effets actuels et futurs du changement climatique AMAT 1.2.1.5.</p>	<p>Il convient de noter qu'à travers le PUDC, les villages des quatre (4) sites du projet sont équipés d'un forage. Cependant, les périmètres irrigués n'ont pas encore été créés ; ils pourraient aider à générer davantage de revenus. Certains projets ont distribué du matériel génétique adapté à l'agriculture, fruit de la recherche de l'ISRA. Mais l'accès au matériel génétique est limité pour les groupements de femmes et les agriculteurs vivant dans les 15 communes ciblées par le projet. En outre, les cultures (gommiers, anacardiens, mangroves) plantées au titre du PGIES au cours des 10 dernières années arrivent progressivement à maturité et constituent une bonne solution pour la diversification des sources de revenus. Cependant, le revenu récolté est vraiment faible par rapport à la quantité de travail nécessaire pour produire, parce que les producteurs ignorent tout des techniques de base.</p>	<p>21 hectares de périmètres maraîchers aménagés. Il y a aussi 5 périmètres de 3 hectares chacun dans le Ferlo, ce qui signifie un total de 15 ha, et 3 périmètres de 2 hectares chacun à Niokolo qui est un total de 6 ha. Reboisement de 55 959 semis 32.000 dans le Ferlo, ce qui signifie 127,5 ha; 10.000 dans le delta inférieur du fleuve Sénégal, ce qui signifie 13 hectares, dont 7 hectares d'arbres casuarinas; 7 950 à Niokolo, soit 12,5 hectares ; 6 009, soit 34,67 hectares dans le delta du Saloum; 6 hectares de mangrove ont été reboisés sur le site du delta inférieur du fleuve Sénégal. Aucun étang n'a encore été rendu opérationnel; Etude de faisabilité pour le développement de 50 ha de vallées intérieures. Négociation avec l'ISRA en vue d'aider les groupes d'intérêt économique des femmes à produire des semences résilientes. 200 km de pare-feu ont été ouverts dans le Ferlo. 01UTPFNL et miel à Mako; 2 petites usines d'emballage de sel dans le delta inférieur du fleuve Sénégal; 01 site de transformation des produits du poisson dans le delta inférieur du fleuve Sénégal; 01 petite usine de transformation de noix de cajou dans le delta du Saloum; 2UTPFNL dans le Ferlo.</p>	<p>Cible à mi-parcours : Systèmes hydrauliques : - Au moins 10 ha de périmètres irrigués;- Au moins 20 ha de bas-fonds aménagés ; - Au moins 20 ha de terres restaurées ; - Au moins 2 mares creusées ; Au moins 2 000 ménages, dont 50 % de femmes, bénéficient de semences résistantes - Au moins 300 km de pare-feu sont réalisés - Au moins 20 % du produit de la vente augmente pour les différentes filières grâce à la mise en place d'UT.</p>	<p>Cible fin du projet : Systèmes hydrauliques : - Au moins 25 ha de périmètres irrigués aménagés ; - Au moins 50 ha de bas-fonds aménagés - Au moins 50 ha de terres restaurées ; - Au moins 3 mares creusées ; : Au moins 5000 ménages, dont 50 % de femmes, bénéficient de semences résistantes;- Au moins 800 km de pare-feu sont réalisés - Au moins 50% du produit de la vente augmente pour les différentes filières grâce à la mise en place d'unités de transformation (UT)</p>		MS = 3	<p>Révision des plans de gestion des 25 RNC/UP en cours, 142 602 plants ont reboisés, Centre de Ranérou réhabilité, 400 km de pare feu réalisés au Ferlo et 100 km entretrous, 1 mare aménagée à Belel, 21 ha de mangrove reboisées, 50 ha de bas-fonds aménagés, 31 ha de périmètres irrigués aménagés, mise en place d'unités de Production, 1764 ménages bénéficiaires : Niokolo 646 ; Delta Saloum 694 ; Bas delta du fleuve Sénégal 90 ; Ferlo 334</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
<p>Résultat 2 : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques</p> <p>Produit 2.2 : Le développement des petites entreprises résilientes est soutenu par des fonds renouvelables</p>	<p>Indicateur 8 : Nombre de crédits renouvelables octroyés permettant le financement des microentreprises rurales ainsi que le financement des chaînes de valeur résilientes et rentables.</p>	<p>Dans le cadre du PGIES, des activités rentables ont émergé au niveau local. Bien qu'elles aient un fort potentiel de multiplication, ces activités restent à petite échelle.</p>	<p>En ce qui concerne le processus de redéploiement de la mutuelle Du Delta de Saloum, aujourd'hui connue sous le nom de Crédit Vert du Sénégal (CVS), 08 réunions ont eu lieu avec les GIE afin de leur permettre d'accéder à des crédits renouvelables pour le financement d'activités résilientes. Les crédits accordés par la MEC du Delta de Saloum et ses succursales seront accessibles après la consolidation et le renforcement de la MEC. Les capacités de 13 groupes d'intérêt économique (GIE) (c'est-à-dire les microentreprises) qui travaillent dans diverses chaînes de valeur (produits forestiers non ligneux, produits laitiers, produits du poisson, sel, produits agricoles) ont été renforcées pour leur permettre d'accéder à des prêts renouvelables.</p>	<p>Cible à mi-parcours : Au moins 20 GIE/entreprises sont formés à l'approche de groupement.</p>	<p>Cible fin de projet : Au moins 20 fonds renouvelables ont été mis en place pour des chaînes de valeur rentables. Au moins 40 microentreprises ont été créées ou ont développé leurs activités de 50 %.</p>		MS = 3	<p>Au niveau des quatre (04) sites d'intervention 25 GIE ont été ciblés pour être formés dans les thématiques ci-après : approche GIE, gestion comptable, gestion administrative. Il reste à développer le mécanisme de partage des bénéfices en fonds renouvelables</p>

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
<p>Résultat 2 : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques</p> <p>Produit 2.3 : L'information sur le climat est diffusée et les capacités des villageois (en particulier celles des femmes et des jeunes) sont renforcées pour se protéger contre les risques climatiques</p>	<p>Indicateur 9 : % de la population cible comprenant les effets négatifs du changement climatique et les solutions appropriées (indicateur AMAT 2.3.1.)</p>	<p>Moins de 10 %. En raison des projets en cours dans les quatre (4) zones du projet, certains membres du personnel des services de vulgarisation agricole, des associations rurales et des producteurs bénéficient d'une formation sur le changement climatique, mais sans aucune mention de l'adaptation. Aucun manuel facile à exploiter n'est disponible. Moins de 10 % des producteurs et des représentants de la ville ont accès à l'information météorologique. L'un des défis majeurs qui se posent aux communautés, en particulier aux femmes et aux petits exploitants agricoles, est le manque d'accès à l'information qui faciliterait la planification et la gestion des risques</p>	<p>Un accord de partenariat entre l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM) et PFNAC a été signé en vue de la diffusion de bulletins hydrométéorologiques agricoles en fonction des besoins des utilisateurs finaux. À cet égard, PFNAC s'engage à réhabiliter les stations météorologiques au lieu de financer l'achat de l'équipement automatique qui a été mobilisé par l'ANACIM dans le cadre du programme de cofinancement. Ainsi, 02 stations météorologiques (Simenti et Ranérou) sont en cours de réhabilitation. 1,34 % de la population cible, y compris les agriculteurs, ont été sensibilisés et sont conscients des effets négatifs potentiels du changement climatique et des mesures appropriées. La population cible est partagée comme suit : Ferlo 2, 32% ; Delta du Saloum 1, 1% ; Delta du fleuve Sénégal 1, 6% ; Niokolo 0, 34%. Environ 400 ménages ont accès aux informations partagées/diffusées par l'ANACIM dans les 20 communes afin de sécuriser/protéger leur production contre les intempéries.</p>	<p>Cible à mi-parcours : Au moins 3 stations météo sont fonctionnelles . Au moins 25 % des populations et des agriculteurs prennent conscience des effets négatifs potentiels du changement climatique et mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées. Au moins 2 000 ménages ont accès à l'information diffusée par les 21 communes en vue de protéger la production contre les risques climatiques.</p>	<p>Cible fin de projet : Au moins 75 % des populations et des agriculteurs prennent conscience des effets négatifs potentiels du changement climatique et mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées. Au moins 5 000 ménages ont accès à l'information diffusée par les 21 communes en vue de protéger la production contre les risques climatiques.</p>		S = 4	<p>La convention ANACIM/PFNAC permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diffusion des bulletins hydrométéorologiques agricoles en fonction des besoins des utilisateurs finaux. Un fichier de mille huit cent trente-cinq (1835) ménages, répartis dans les quatre sites d'intervention, a été constitué pour leur accès à l'information climatique. - le fonctionnement de deux 02 stations météorologiques réhabilitées au niveau de Simenti et Ranérou.

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
<p>Résultat 2 : Des investissements et des pratiques de subsistance diversifiés et résilients aux changements climatiques adoptés par les ménages et les producteurs vulnérables (en particulier les groupements de femmes) en tant que stratégies clés de gestion des risques</p> <p>Produit 2.4 : Les connaissances, les expériences clés et les enseignements tirés sont diffusés</p>	<p>Indicateur 10 : Des systèmes de communication efficaces (communication institutionnelle, éducative et sociale) et des mécanismes d'apprentissage pour les niveaux communautaire, national et régional.</p>	<p>Le PGIES, projet sur lequel repose cette intervention, existe depuis dix (10) ans ; toutefois, il y a un manque de communication sur ses résultats (rapport d'évaluation, 2011). En outre, les communes et les producteurs n'ont pas accès aux manuels de bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques.</p>	<p>Le site Web du PFNAC est opérationnel (www.pfnac.sn). Une visite d'échange d'informations a été organisée à Sokone avec les 21 maires ou leurs représentants/délégués. 725 personnes ont participé à des réunions d'échange d'informations, dont 400 femmes. 02 articles ont été publiés.</p>	<p>Cible à mi-parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un site Internet est fonctionnel. - Au moins 5 réunions d'échange regroupent les maires. - 500 villageois (dont 75 % de femmes) participent à des réunions d'échange sur les bonnes pratiques. - Rédaction de deux (2) articles (sur exposition, adaptation-undp.) à publier sur le site 	<p>Cible fin de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un film est réalisé (Français et Wolof/langue locale) sur les meilleures pratiques d'adaptation aux changements climatiques - Un manuel d'adaptation aux changements climatiques est rédigé et distribué à 5 000 ménages. - Au moins 15 réunions d'échange regroupent les maires. - 500 villageois (dont 75 % de femmes) participent à des réunions d'échange sur les bonnes pratiques. - Le site Internet du projet a partagé les résultats du projet. - Rédaction de cinq (5) articles (exposition, adaptation-undp.) à publier sur le site 		S = 4	<p>Stratégie de communication élaborée, 3 visites d'échanges organisées avec les Maires et les membres des Comités Inter villageois de Développement, site Internet fonctionnel (www.pfnac.sn), Deux (02) articles intitulés les RNC outils clés à l'adaptation au changement climatique au niveau territorial et Mieux connaître la faune et la flore pour mieux les protéger!" rédigés et publiés.</p>
<p>Etat du Résultat 2 : A mi-parcours, le niveau de réalisation du Résultat 2 est moyennement satisfaisant (3,5/6)</p>								

Probabilité de réaliser le Résultat 2 en fin de projet : 90%.

Stratégie de projet	Indicateur	Niveau de référence	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours	Évaluation obtenue	Justification de l'évaluation
Objectif du projet : Promouvoir une finance novatrice et l'adaptation communautaire dans les communes autour des RNC	Indicateur 1 : Nombre de mécanismes de financement dédiés à l'adaptation aux changements climatiques dans le budget communal et montant du fonds des IMF accordé aux populations vulnérables.	Le programme PGIES a permis de créer 35 RNC et UP autour des limites des parcs nationaux au Sénégal. Elles rassemblent 203 villages de 21 communes autour de cette gestion des terres. L'évaluation de 2012 montre des améliorations significatives dans la conservation de la biodiversité et l'atténuation des effets du changement climatique, mais elle met également en évidence les principales difficultés rencontrées par les villageois dans leurs activités agricoles en raison des pluies tardives et de la salinisation des eaux et des terres. De plus, les communes ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour investir dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local	Aucun mécanisme de financement novateur n'est mis en œuvre	Cible n° 1 : Au moins deux mécanismes de financement novateurs sont conçus et mis en œuvre et apportent un financement supplémentaire (même moins important).	Cible n° 1 : Au moins trois mécanismes de financement novateurs sont conçus et mis en œuvre et apportent un financement supplémentaire à au moins 15 communes.		U = 2,5	Aucun mécanisme de financement novateur n'est mis en œuvre
	Indicateur 2 : Nombre de ménages cibles adoptant des moyens de subsistance résilients pour faire face aux effets actuels et futurs du changement climatique (indicateur AMAT 1.3.1.1).		970 ménages bénéficient des réalisations du projet. Ferlo : 518 femmes travaillent dans des périmètres maraîchers et dans les UPFNL ; Delta du Saloum : 82 femmes dans l'unité de l'UTNC. Bas Delta du fleuve Sénégal : 121 femmes (48 à Gandon et 73 à Ndiébène Gandiol) travaillent sur le sel, et 77 femmes dans l'UTPH à Mouit. Niokolo : 16 femmes et 1 homme travaillent dans l'UTPFNL, et 150 femmes sont actives dans 02 périmètres maraîchers à Thiabedji et Kékéressi.	Cible n° 2 : Au moins 2 000 ménages (environ 10 %) ont adopté des moyens de subsistance résilients.	Cible n° 2 : Au moins 5 000 ménages (environ 25 %) ont adopté des moyens de subsistance résilients tels que des activités de diversification, des informations climatiques et des semences adaptées pour faciliter les possibilités de développement des femmes et leur offrir plus de possibilités d'adaptation aux CC		MS = 3,5	Les actions menées concernent 1764 ménages bénéficiaires : Niokolo 646 ; Delta Saloum 694 ; Bas delta du fleuve Sénégal 90 ; Ferlo 334 qui se heurtent à l'absence de financement pour la création de richesses durables
Etat de l'objectif du projet : A mi-parcours, le niveau de réalisation de l'objectif du projet est moyennement satisfaisant (3/6)								
Probabilité d'atteindre l'objectif en fin de projet : 85%.								

Tableau n° 3 : Matrice de synthèse des progrès vers les Produits/Mémoires des actions majeures recommandées

Produits/ Résultats Objectif du projet	Indicateurs	Niveau et évaluation à mi-parcours	Evaluation obtenue	Mémoires des actions majeures recommandées		
				Actions majeures recommandées	Partie responsable	Délai
Produit 1.1	Indicateur 3 :		MS = 3	-Accélérer l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion des RNC ; - Appuyer la mise en place et le lancement du Fonds décentralisé d'adaptation au climat dans deux sites pilotes (Delta du Saloum et Bas Delta du Fleuve)	PFNAC	Immédiat
Produit 1.2	Indicateur 4 :		U=2	-Allouer au moins 200, 000 \$ E.U pour la ligne de crédit AGR	PNUD	Immédiat
				-Soumettre à la signature du MEDD une lettre au MFB en sollicitant (i) l'ouverture d'un «compte spécial MEC Delta du Saloum, (ii) le versement de tous les soldes existants dans les comptes des MEC ayant eu leur agrément retiré, dans le «compte spécial MEC Delta du Saloum.	PFNAC	Immédiat
				-Etablir et mettre en œuvre rapidement un protocole MEC Delta du Saloum/Mairie de Gandon avec l'ouverture d'un compte bancaire au niveau de la Banque Agricole à Saint-Louis	MEC Delta du Saloum/Mairie de Gandon	Immédiat
				-Appuyer la mobilisation des ressources (Forum des PTF, Téléthons) et Poursuivre les échanges Woodside/ Mairie/PFNAC, en vue de développer le partenariat public/privé	PFNAC/Mairies/PNUD	PTA 2021
Produit 1.3	Indicateur 5 :		U=2	-Allouer au moins 200, 000 \$ E.U pour la ligne de crédit AGR	PNUD	Immédiat
Produit 1.4	Indicateur 6 :		MS = 3	-Accélérer la mise en place des Groupements d'Intérêt Communautaire	PFNAC	Début 2021
Résultat 1 :			U=2	Cf. ci-dessus		
Produit 2.1 :	Indicateur 7 :			-Accorder une priorité à la réalisation des actions des Activités 2.1.4 et 2.1.5. -Conduire rapidement (et de mettre en œuvre les résultats) les études d'aménagement et de gestion des eaux des bas-fonds	PFNAC	PTA 2021
Produit 2.2 :	Indicateur 8 :			Accélérer le développement d'un mécanisme de partage des bénéfices en fonds renouvelables	PFNAC	PTA 2021
Produit 2.3 :	Indicateur 9 :		S = 4	Appuyer: (i) la constitution de GTP décentralisés (Ranérou, Kédougou, Toubacouta), et (ii) la réplique de l'expérience de Toubacouta pour la continuité dans la diffusion des SMS «Climat »	PFNAC	PTA 2021
Produit 2.4 :	Indicateur 10:		S = 4	-		
Résultat 2 :			MS = 3,5	Cf. ci-dessus		
Objectif du projet :	Indicateur 1 :		U=2,5	Cf. actions recommandées ci-dessus		
	Indicateur 2:		MS = 3,5			

--	--	--	--	--	--

Tableau n° 4 : Matrice de l'évaluation à mi-parcours					
Évaluation des Résultats	Evaluation à mi-parcours	Notation	Évaluation globale	Evaluation à mi-parcours	
				Niveau	Notation
Progrès vers le Résultat 1		2,5	A mi-parcours		3
Progrès vers le Résultat 2		3,5			
Progrès vers l'objectif du projet		3			
Arrangements de gestion	Evaluation à mi-parcours	Notation	Critères d'évaluation	Niveau	Notation
Ressources financières		2	Pertinence		4
Sociopolitique		3	Cohérence		3
Cadre institutionnel et gouvernance		3	Efficacité		3
Environnemental		4	Efficiéce		3
Notation globale des arrangements de gestion		3	Impact		3
			Durabilité		3
			Notation globale		3
Mise en œuvre et Exécution	Evaluation à mi-parcours	Notation	Suivi et évaluation	Niveau	Notation
Qualité de la mise en œuvre par le PNUD		3	Suivi et Evaluation au départ		4
Qualité de l'exécution		4	Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		3
Notation globale de la mise en		3,5	Notation globale du		3,5

œuvre et de l'exécution			suivi et de l'évaluation	
-------------------------	--	--	--------------------------	--

Matrice de synthèse des progrès vers les résultats/Mémorandum des actions majeures recommandées						
Rubriques/Critères d'évaluation	Evaluation à mi-parcours	Notation	Mémorandum des actions majeures recommandées			
			Actions majeures recommandées	Partie responsable	Délai	
Évaluation des résultats	Pertinence		4	-Elaborer un cadre des résultats et des ressources (CRS) plus complet. NB : Un format de CRS est proposé dans l'annexe 4. -Concevoir une nouvelle cartouche reflétant les liens programmatiques adéquats, au regard des changements en ce qui concerne les cadres de référence. NB : Une cartouche est proposée dans l'annexe 3.	PFNAC/PNUD	Début 2021
	Cohérence		3			
	Efficacité		3	Accélérer la mise en place des fonds pour les premiers trimestres Recruter un chauffeur pour chaque site (Niokolo en a déjà)	PNUD/PFNAC	Début 2021
	Efficience		3			
	Impact		3	-Conduire les études d'aménagement et de gestion des eaux des bas-fonds -Accélérer la mise en place des Groupements d'Intérêt Communautaire	PFNAC	PTA 2021 /1 ^{er} Trim.
	Durabilité		3	Appuyer la mise en place et le lancement du Fonds décentralisé d'adaptation au climat dans deux sites pilotes (Delta du Saloum et Bas Delta du Fleuve)	PFNAC	Immédiat
				Accélérer le développement d'un mécanisme de partage des bénéfices en fonds renouvelables	PFNAC	PTA 2021.
				Régulariser la transmission des SMS « climat » aux producteurs de Bandafassi	PFNAC/ANACIM	Immédiat
				Appuyer la mise en place des réseaux d'alimentation en eau au niveau des unités de transformation	PFNAC/Mairies	PTA 2021
				Appuyer l'acquisition d'une pirogue motorisée pour le groupement des femmes de M'Bambara (bande de filaos dans le Bas Delta du Fleuve Sénégal)	PFNAC	PTA 2021
Progrès vers le Résultat 1		2,5	A mi-parcours, le niveau de réalisation du Résultat 1 est insatisfaisant. Probabilité de réaliser le Résultat 1 en fin de projet : 70%.			
Progrès vers le Résultat 2		3,5	A mi-parcours, le niveau de réalisation du Résultat 2 est moyennement satisfaisant. Probabilité de réaliser le Résultat 2 en fin de projet : 90%.			
Progrès vers l'objectif		3	A mi-parcours, le niveau de réalisation de l'objectif du projet est moyennement satisfaisant. Probabilité d'atteindre l'objectif en fin de projet : 85%.			
Note globale des réalisations		3				

Rubriques/Critères d'évaluation		Evaluation à mi-parcours	Notation	Mémorandum des actions majeures recommandées		
				Actions majeures recommandées	Partie responsable	Délai
Suivi et évaluation	Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		4			
	Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		3	Organiser les ateliers de lancement des projets pour en faire des ateliers de démarrage suivis des premiers Comités de Pilotage auxquels les rapports de démarrage seront soumis. Cela suppose : (i) une durée d'au moins trois jours : deux jours pour les travaux en atelier, et un jour pour le CPP ; (ii) un travail préparatoire conséquent sur tous les ajustements/améliorations à soumettre au CPP (Budgets, Cadre des résultats, accords de coordination, dispositif de suivi-évaluation....).	PNUD/Unité PNUD-FEM/ MEPC/Projet	Au plus tard deux mois après la signature du Prodoc
	Notation globale du suivi et de l'évaluation		3,5			
Mise en œuvre et Exécution	Qualité de la mise en œuvre par le PNUD		3	Assurer, à l'avenir, un contrôle qualité, avant la signature des Prodoc (vérifier que les ressources financières minimales pour atteindre les résultats visés, sont inscrites dans le budget).	PNUD	Avant la tenue des CLEP
				Exploiter l'avantage compétitif du PNUD au regard de la délégation d'autorité dont dispose le RR en matière d'approbation des projets en relation avec le Gouvernement, pour allouer, avec l'ASL 2021 des fonds Trac, au moins 200, 000 \$ E.U en vue (i) du financement des AGR à partir de la MEC Delta du Saloum, et (ii) d'impulser la mise en place des FCD	PNUD	Début 2021
				Faire un plaidoyer au niveau du Secrétariat du FEM, des autres Agences de mise en œuvre, et du Gouvernement en vue d'un timing adéquat entre les différentes phases du processus formulation/approbation sur une période ne dépassant pas 20 mois.	PNUD/ Unité PNUD-FEM	Continu
				Prendre, en ce qui concerne l'organisation des CLEP, les dispositions en vue de la participation effective des partenaires clés, ou recevoir (en cas d'absence) formellement leurs	PNUID/MEPC	Au moins trois semaines avant les CLEP

			fiches d'observations et avis en ce qui concerne leur recommandation relative à l'approbation.	
--	--	--	--	--

Rubriques/Critères d'évaluation		Evaluation à mi-parcours	Notation	Mémorandum des actions majeures recommandées		
				Actions majeures recommandées	Partie responsable	Délai
Mise en œuvre et Exécution (suite)	Qualité de l'exécution		4	Etudier le recentrage des actions sur une commune pilote par site	PFNAC	Avant le Comité de Pilotage
	Notation globale de la mise en œuvre et de l'exécution		3,5			
Arrangements de gestion	Ressources financières		2	Exploiter l'avantage compétitif du PNUD au regard de la délégation d'autorité dont dispose le RR en matière d'approbation des projets en relation avec le Gouvernement, pour allouer, avec l'ASL 2021 des fonds Trac, au moins 200, 000 \$ E.U en vue (i) du financement des AGR à partir de la MEC Delta du Saloum, et (ii) d'impulser la mise en place des FCD	PNUD	Début 2021
				Soumettre à la signature du MEDD une lettre au MFB en sollicitant (i) l'ouverture d'un «compte spécial MEC Delta du Saloum, (ii) le versement de tous les soldes existants dans les comptes des MEC ayant eu leur agrément retiré, dans le «compte spécial MEC Delta du Saloum.	PFNAC	Immédiat
				Appuyer la mobilisation des ressources (Forum des PTF, Téléthons) et Poursuivre les échanges Woodside/ Mairie/PFNAC, en vue de développer le partenariat public/privé	PFNAC/Mairies/PNUD	PTA 2021
				Construire et équiper un Guichet MEC Delta du Saloum à Gandon pour servir les communes de Gandon et Ndiébène Gandiol.	PFNAC/Mairie/MEC Delta du Saloum	Début 2021
				Construire et équiper dans une commune au Ferlo et dans une autre dans le Niokolo, un Guichet MEC Delta du Saloum	PFNAC/Mairies des communes choisies	Début 2021
				Entamer les négociations DPN/PFO-FEM en vue d'une inscription PFNAC 2 au titre des réallocations du reliquat du FEM 7 et des allocations du FEM 8.	DPN-PFNAC/PNUD	Début 2021

Rubriques/Critères d'évaluation		Evaluation à mi-parcours	Notation	Mémorandum des actions majeures recommandées			
				Actions majeures recommandées	Partie responsable	Délai	
Arrangements de gestion (Suite)	Sociopolitique		3	Appuyer, à travers le PTA 2021, la mise en place et le démarrage des Cadres de convergence dans chaque UNDD, en faisant un plaidoyer soutenu quant à l'intégration pleine et entière des communes de concentration du PFNAC	PFNAC	Durant l'atelier de planification du PTA 2021	
				Appuyer la mise en place d'un mécanisme de présidence tournante des Cadres de convergence entre les Sous-Préfets concernés	Sous-Préfets /Maires /PFNAC	Immédiat	
	Cadre institutionnel et gouvernance			3	Prendre toutes les actions requises en vue de respecter les dispositions statutaires du processus d'évaluation à mi-parcours en permettant à la Direction nationale en charge de la Planification du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) d'assurer la coordination et la présidence du Comité de pilotage institué pour l'évaluation à mi-parcours.	PNUD/ MEPC	Immédiat
					Réduire le volume de l'impression des documents justificatifs des dépenses : - Transmission des documents du projet vers la DODP/Division des Audits financiers et comptables des projets, par voie électronique ; - Conservation des originaux au niveau du projet pour les besoins des audits	DODP-Division des Audits des projets/ PNUD/Projet	Chaque trimestre
	Environnemental		4	Accorder une priorité à la réalisation des actions des Activités 2.1.4 et 2.1.5.	PFNAC	PTA 2021/ ^{1er} Trim.	
Notation globale des arrangements de gestion			3				

Période	Axes de travail	Produits visés
Du 15 au 17 Nov. (Dakar)	- Collecte des données et informations complémentaires/ Rencontres-Entretiens virtuels au niveau : du PNUD, de l'Equipe du projet, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, de la Direction des Parcs Nationaux, du Comité de pilotage du projet, des Responsables gouvernementaux en charge de la coopération avec le PNUD et le FEM- notamment le point focal opérationnel du FEM...	Documents de travail renseignés
Visites de terrain : du 18 au 27 Nov. Home based : du 28 Nov. au 17 Déc.	-Visites des sites choisis/Entretiens avec : les Organisations de Producteurs, les Elus Locaux, les Points Focaux, les Partenaires Locaux représentant les Organisations socioprofessionnelles et la Société Civile, les Démembrements des Services et Agences (en charge de l'Environnement et du Développement Durable, des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, de la Décentralisation/Développement Local, de la Micro finance, de la Promotion de l'Emploi...), les partenaires de réalisation, les équipes des programmes et projets intervenant au niveau des sites ; - Exploitation des résultats des visites/entretiens sur le terrain afin d'achever l'examen et l'analyse : (a) du contexte national (priorités nationales et changements majeurs observés durant la mise en œuvre du projet ; le bien-fondé de la concentration de l'assistance du PNUD/FEM; (b) du degré d'application des principes programmatiques du PNUD et du FEM; (c) de la performance du projet (état des produits et des effets, facteurs ayant favorisé ou entravé la mise en œuvre, stratégie de partenariat, développement de la communication/plaidoyer, impact des réalisations sur la vie des communautés bénéficiaires, exposé des bonnes pratiques (cf. annexe 3) et des leçons apprises ainsi que les obstacles rencontrés...); (d) des arrangements relatifs à la gestion : approches, outils, et mécanismes de planification, degré du respect des engagements politiques, stratégiques, et financiers ; modalités d'exécution ; mobilisation des ressources/exécution financière ; pilotage, coordination et suivi/évaluation; (e) les défis et perspectives. Cette étape permettra de : finaliser le tableau synoptique de la mise en œuvre d'où découleront les constatations/conclusions et recommandations de la mission ; rédiger la version provisoire du rapport de l'évaluation	- Une présentation Powerpoint faisant la synthèse des principaux constats et recommandations après les visites de terrain - Un rapport provisoire de l'examen à mi-parcours - Bonne pratique identifiée et documentée

Période	Axes de travail	Produits visés
Du 28 Nov. au 10 Déc. (Home based)	-Réunion (virtuelle) avec le comité d'Examen	Recueil des commentaires
Du 11 au 31 Décembre	- Recueil et intégration des commentaires -Rédaction du rapport final de l'évaluation	- Fiche de bonne pratique documentée et illustrée - Rapport final de l'examen à mi-parcours

ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES/INTERVIEWEES (Dakar)

Institution/Entité	Point focaux	Contacts		Rendez vous
		Email	Téléphone	
PNUD	Manon Ebel Point focal de l'évaluation PFNAC	manon.ebel@undp.org		Virtuel Mer. 02 déc. A 11h
	Dieynaba Ba Ndiaye PMSU	<dieynaba.ba.ndiaye@undp.org>		Virtuel Vend.13 nov. A 9h
	Isiyaka, Economiste	<isiyaka.sabo@undp.org>	78 639 05 89	Virtuel Mardi 01 déc. A 15h
	Ndeye Fatou Diaw Guene Team Leader Unité Environnement	ndeye.fatou.diaw.guene@undp.org	78 638 31 78	Virtuel Mer. 02 déc. A 11h
MECP/DCEF	Louise Seck HABIB Planificateur	lshabib64@yahoo.fr louiseseck00@gmail.com	77 535 28 23	En personne Mardi 17 nov.
DODP/Division des audits financiers et comptables des projets	Papa Matar N'DIAYE Chargé de Programme	ndiayepm@hotmail.com	77 515 69 11	En personne Mardi 17 nov.
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Directeur de l'Environnement / Point focal opérationnel FEM Baba DRAME	directeur.deec@environnement.gouv.sn	77 518 03 13	En personne Mardi 17 nov.
	Dibor SARR/Division CC	-	77 528 09 91	En personne Mardi 17 nov.

Institution/Entité	Point focaux	Contacts		Rendez vous
		Email	Téléphone	
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Boucar NDIAYE Directeur des Parcs Nationaux	directeur.dpn@environnement.gouv.sn ndiayboucar@gmail.com	77 653 05 28	
	Direction des Eaux et Forêts : -Joseph FAYE Chef Division Aménagement et Production Forestière -Modou THIAM Chef Bureau Aménagement			En personne Mardi 17 nov.
Equipe du projet	Moussa FALL Coordonnateur	moussa.fall@environnement.gouv.sn	78 137 74 30	En personne Lundi 16 nov.
	Mouhamed Lamine Doucouré Expert Suivi Evaluation	mlamdouc@gmail.com	78 137 74 95	En personne Lundi 16 nov.
	Mamadou Soumaré Assistant Administratif et Financier	msoumare590@gmail.com	78 137 74 71	En personne Lundi 16 nov.
Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANACIM)	Ousmane N'DIAYE Directeur de la Météo	ousmane.ndiaye@anacim.sn		
	Sadibou BA Département Exploitation de la Météo	sadibou.ba@anacim.sn	77 403 88 23	En personne Mardi 17 nov.

ANNEXE 6 A : Mailing Groupe Evaluation PFNAC

Institution/Entité	Point focaux	Contacts	
		Email	Téléphone
PNUD	CHarlotte Sow Responsable administrative	Charlotte.sow@undp.org	78 638 07 67
	Ndeye Fatou Diaw Guene Team Leader Unité Environnement	ndeye.fatou.diaw.guene@undp.org	78 638 31 78
	Manon Ebel Point focal de l'évaluation	manon.ebel@undp.org	78 444 10 94
Unité PNUD/FEM	Clotilde Goeman CTR	Clotilde.goeman@undp.org	00 33 638 764 393
DCFE	Louise Seck HABIB Planificateur	lshabib64@yahoo.fr louiseseck00@gmail.com	77 535 28 23
DODP	Arona DIA	diarona@hotmail.com	77 635 06 15
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Directeur de l'Environnement / Point focal opérationnel FEM Baba DRAME	directeur.deec@environnement.gouv.sn	77 518 03 13
	Boucar NDIAYE Directeur des Parcs Nationaux	directeur.dpn@ environnement.gouv.sn ndiayboucar@gmail.com	77 653 05 28
Equipe d'évaluation	Arona FALL	maodofall.fall@gmail.com	77 167 33 85
	Tidiane SALL	tidianesall1@gmail.com	77 548 12 94
Equipe du projet	Moussa FALL Coordonnateur	moussa.fall@environnement.gouv.sn	78 137 74 30
	Mouhamed Lamine Doucouré Expert Suivi Evaluation	mlamdouc@gmail.com	78 137 74 95
	Mamadou Soumaré Assistant Administratif et Financier	msoumare590@gmail.com	78 137 74 71

Contacts Agences régionales de développement (ARD)/ Maires des Communes

Sites	Régions	Responsable et Contact ARD	Communes	Maires et contacts
Niokolo Koba	Kédougou	Kalidou CISSOKHO 77 534 57 63 amkalidou@gmail.com kalidou6ko@yahoo.fr	Tomborokoto	Nfaly CAMARA, 77 7089390
			Bandafassy	Yoro BA, 77 723 71 62
			Dar Salam	Mamadou K SIDIBE, 77 164 4068 ou Ndané GASSAMA, 77 107 37 47
			Salémata	Kamissa CAMARA, 77 223 04 40
			Oubadji	Abdoul Rahamane DIALLLO, 77 622 90 96
			Kévoye	Al Gassimou SY, 77 214 13 68
			Ethiolo	Thiana BOUBANE, 77 414 12 49
	Tambacounda	Abdoul Aziz TANDIAN 77 725 00 43 aztandia@yahoo.fr	Dialacoto	Bafodé DRAME, 77419 63 15
	Kolda	Sada BALDE 77 524 83 62 baldesada@yahoo.fr	Missirah	Seyni SYLLA, 77 573 47 51
	Bas delta du Fleuve Sénégal	Saint- Louis	Ousmane Sow 77 793 12 25 oussousow@yahoo.fr	Médina Gounass
Linkéring				Aldiouma BOIRO, 77 531 21 00
Gandon				Khoudia Mbaye 77 634 62 92 ou Khalilou Ba 77 630 79 71
Ferlo	Matam	Mamadou BA 77510 88 71 mamadouba48@yahoo.fr	Ndiébène Gandiol	Arona Sow, 77 854 94 82 ou Mme Boye 77 720 28 19
			Oudalaye	Demba Mody BA, Tel 77524 34 67
			Ouro Sidi	Tidiane DIALLLO, Tel : 77561 34 89
			Ndendory	Aboubacry SARR, Tel : 775603946
Delta du Saloum	Fatick	Djidiack Faye 77 650 19 13 fayediack@yahoo.fr dfaye103@gmail.com	Louguère Thioly	Mamadou SOW, Tel : 77172 65 18
			Keur Samba Gueye	Abdoulaye Ndiaye, 77 571 12 25
			Sokone	Moustapha Gueye, 77 529 13 86, 77 460 87 82
			Toubacouta	Pape Saidou Dianko, 77 273 85 09

Groupe d'Examen : Ndeye Fatou Diaw Guene <ndeye.fatou.diaw.guene@undp.org>

Manon Ebel: manon.ebel@undp.org

Clotilde Goeman <clotilde.goeman@undp.org>

Louise Seck HABIB: "lshabib64@yahoo.fr" <lshabib64@yahoo.fr> ,

Arona DIA <diarona@hotmail.com> ,

Arona DIA <diarona@yahoo.fr> ,

Moussa Fall <Moussa.FALL@environnement.gouv.sn> ,

Mouhamed Lamine Doucouré: mlamdouc@gmail.com

Arona Fall <maodofall.fall@gmail.com>

"tidianesall1@gmail.com" <tidianesall1@gmail.com>

ANNEXE 7 : LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Catégories des documents	Liste des documents
Documents nationaux de référence	Plan Sénégal Emergent/ Plans d'Action Prioritaires 2014-2018 et 2019-2023 Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable 2016-2020
	Plans d'action, et communications nationales sur les conventions post-Rio
	Rapport National Volontaire (VNR) sur les progrès réalisés sur les ODD
	Descriptifs et rapports des Programmes d'Actions Nationaux aux fins de l'Adaptation aux changements climatiques (PANA)
	Rapport National sur le Développement Humain Rapports de suivi des ODD
Documents de référence FEM	Stratégie de programmation du FEM sur l'adaptation au changement climatique, FPMA, FSCC Mise à jour du Cadre de Gestion Axée sur les Résultats pour l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques

Catégories des documents	Liste des documents
Documents de référence SNU, PNUD et FEM	UNDAF, de même que les différents rapports de suivi/évaluation y relatifs
	Plan Stratégique PNUD 2014-2017 et celui de 2018-2021
	Programme Pays PNUD Rapport d'évaluation du CPD 2012-2018 PNUD Sénégal/Rapport final (février 2018)
	Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM
Documents clés du projet/Partie 1	<p>Rapport visite conjointe DPN/DODP/PNUD 16-18 Décembre 2019</p> <p>Fiche d'identification du projet (PIF) Rapport du Comité Local d'Examen des Projets (CLEP) ayant recommandé l'approbation du projet Document du projet et révisions s'il y'a lieu Rapport atelier de lancement Lettres de cofinancement signées Rapports des Comités de Pilotage Rapports d'audits et Rapports de suivi des « Management response » Rapports des visites de terrain Rapports (BTOR) des missions de l'Unité PNUD/FEM</p>

Catégories des documents	Liste des documents
Documents clés du projet/Partie 2	<p>Tous les Plans de travail annuels (PTA) Les FACES de début d'année (premières avances de fonds) Tous les rapports d'activités annuels soumis au Comité de Pilotage Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR) Tous les CDRs certifiés Tous les rapports d'inventaires annuels Tous les Procès-verbaux ou rapports des Comités de Pilotage Carte indiquant les sites du projet Tous les rapports des visites de terrain Notes/documents techniques produits par le projet Manuel de procédure du projet Accords de partenariats (cofinancement, financement parallèle, partage des coûts...) liés à la mise en œuvre du projet et Rapports aux donateurs Conventions/Protocoles/Mémoire d'accord concernant notamment l'Appui-Conseil et impliquant les Organisations de Producteurs (OP), les Points Focaux régionaux et locaux, les services techniques/agences et les autres partenaires de réalisation Rapport de vérification ponctuelle du projet de Promotion d'une Finance Novatrice et d'Adaptation Communautaires (PFNAC- Experts-Comptables Commissaires aux Comptes Membre de Grant Thornton International)</p>

ANNEXE 8: TABLEAU DU COFINANCEMENT

Le cofinancement a été établi sur la base d'un cofinancement parallèle. Hormis la subvention du Gouvernement exécutée par versements au titre du Budget Consolidé d'Investissements (BCI), les autres cofinancements ne font pas l'objet d'un mécanisme de suivi. Cependant, les réalisations sur le terrain et le fonctionnement du projet permettent d'apprécier le niveau d'exécution des cofinancements : **(i)** Gouvernement (Subvention versée en 2019 et 2020 =146.000.000 F CFA, soit 27 % du total prévu ; **(ii)** MEDD (Contribution en nature effective depuis le début du projet, soit 50 %: Salaires du personnel, espace de bureaux, développement d'infrastructures, etc.) ; **(iii)** PNUD (en nature :environ exécution des prévisions avec le PUDC à hauteur de 40 % : forages, pistes de production) ; **(iv)** ANACIM (cofinancement réalisé à 90 % :

Construction, réhabilitation et entretien de stations météorologiques ; formation des agriculteurs et du personnel communal ; diffusion d'informations climatiques) ; **(v)** PADAER (0 % : aucune réalisation) ; **(vi)** PASA Loumakaf (en nature, environ 20 %) ; **(vii)** Communes (en nature, environ 40 % : Personnel, bureaux, infrastructures, terrains affectées aux groupements...). L'examen du cofinancement reflète des difficultés ; **(i)** de mobilisation de la subvention du Gouvernement, accentuées en cela par la forte réduction (40 %) du BCI par les autorités de l'Etat pour faire face aux besoins de la lutte contre le COVID-19 ; **(ii)** de suivi des cofinancements en nature, **faute d'un mécanisme ad hoc de leur suivi/évaluation.**

Tableau du cofinancement

Source de cofinancement	Type de cofinancement	Cofinancement inscrit dans le Prodoc signé (US\$)		
		Montant prévu	Montant réel (Nov.2020)	%
Gouvernement	Subvention	1, 000, 000	266, 000	27
	En nature	1, 000, 000	500,000	50
MEDD	En nature	8, 400, 000	4, 200,000	50
PNUD	En nature	6 ,000 ,000	2, 400,000	40
ANACIM	En nature	2, 500, 000	2 , 250,000	90
PADAER PASA	En nature	2, 741, 894	0	0
Loumakaf	En nature	10, 879, 741	2, 175,948	20
Communes	En nature	819, 534	327,814	40
TOTAL	Subvention	1, 000, 000	266, 000	27
	En nature	32, 341, 169	12, 119,762	37,50

ANNEXE 9: FORMULAIRE DU CODE DE CONDUITE DU GENU

Les évaluateurs/Consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'accord avec le Consultant international, Chef de mission

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation. Nom du Consultant : Arona FALL

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Arona FALL



Signé à Saint-Louis, le 03 Novembre 2020

ANNEXE 10 : Formulaire d'approbation du rapport final

Rapport d'examen approuvé par :

Unité mandatrice

Nom : _____

Signature : _____ Date :

Conseiller technique régional du PNUD/FEM

Nom:

Signature : _____ Date :

ANNEXE 11 : MATRICE DES REPONSES AUX COMMENTAIRES de la CTR PNUD/NCE

Commentaires reçus			Réponses de l'équipe d'examen à mi-parcours
Auteur du commentaire	Références dans la version provisoire	Commentaires	
Clotilde Goeman	Format	J'ai aussi essayé d'améliorer la structure pour faciliter la lecture. Si possible, utilisez cette structure. Je n'ai pas fait d'autres changements sans suivi des changements.	Remarque pertinente : la finalisation sera faite selon cette structuration.
	Ligne AGR	De manière générale, je pense qu'il est important de souligner que le Prodoc a été développé de façon consultative et que la MEC du Delta du Saloum était supposée être opérationnelle grâce à la mise en œuvre du PGIES. Bien que je ne sois pas opposée à la création d'une ligne budgétaire, je pense qu'il faut tout de même une analyse plus approfondie des perspectives de durabilité du projet. La stratégie du projet reposait que le succès de la MEC du Delta du Saloum, sans cette assurance à présent, il faut mieux réfléchir à comment aller de l'avant.	<p>- Le PFNAC a fait l'objet de très bonnes études de faisabilité à travers le PPG. Il ressort du Rapport technique n°1 « Compilation des travaux des experts de l'équipe de formulation sur les mécanismes de financements novateurs » que la stratégie repose sur le succès de la MEC du Delta du Saloum. L'Alternative 1 « Renforcer la MEC du delta du Saloum toujours fonctionnelle et transformer les six (6) autres mutuelles en guichets » reflète une ligne de 400 millions de F CFA.</p> <p>- Le Prodoc indique bien dans le cadre des résultats, au titre des risques : «Les ressources financières sont trop limitées pour permettre aux communautés locales et aux institutions de mettre en œuvre des activités résilientes ».</p> <p>- Par ailleurs, au titre de l'Activité 1.3.2 « Renforcer le rôle moteur de la Mutuelle de Saloum pour attirer, gérer et financer les mesures d'adaptation identifiées par les communautés vulnérables », le PFNAC a conduit en Décembre 2019 l'étude de faisabilité du redéploiement de la MEC du Delta du Saloum qui fait ressortir le besoin d'un Fonds de crédit de 200 millions de F CFA. En conséquence, L'inscription d'une ligne AGR est une préoccupation centrale.</p>

Commentaires reçus			Réponses de l'équipe d'examen à mi-parcours
Auteur du commentaire	Références dans la version provisoire	Commentaires	
Clotilde Goeman	Fiche synoptique	Ajouter la date de l'atelier de lancement	Amendement pris en compte
	Processus PIF/Comité de Pilotage	D'autre part, je ne comprends pas bien pourquoi vous faites référence au temps entre le PIF et le comité de pilotage. L'étape entre le PIF et l'approbation du document de projet (qui est le document de référence du projet, et non pas le PIF qui n'est qu'un concept) dure en général et pour l'ensemble des projets FEM jusqu'à 24 mois. C'est 18 mois de formulation qui est suivi de commentaires du FEM à adresser. Je pense qu'il est donc plus pertinent de faire référence à la période entre l'approbation du Prodoc et le premier comité de pilotage.	OK. Correction faite.
	Changements majeurs durant la mise en œuvre	Il faut être prudents quand on fait référence à des « changements majeurs », car c'est un terme utilisé pour faire référence aux changements qui nécessitent une resoumission du projet au FEM, ce qui n'est pas le cas pour ce changement.	Il s'agit de changements sur les plans politique, institutionnel... pouvant affecter à quelque degré que ça soit un projet (cadre conceptuel, modalités de mise en œuvre ...).
	CLEP	Le CLEP ne réunit en général qu'un groupe très restreint. C'est au moment de l'atelier de lancement que l'ensemble des acteurs sont réunis.	Le CLEP doit réunir tous les partenaires (surtout stratégiques) du PNUD et les Co financiers. La prise en compte de leurs observations/ attentes facilitent d'autant la finalisation du Prodoc et les opportunités de nouveaux partenariats. Or, l'atelier de lancement se tient après la signature du Prodoc.
	Mobilisation des fonds	Je ne comprends pas cette indication. Voir si le texte plus bas clarifie	L'examen de l'annexe 15 permet de noter que : (i) les fonds ont été mobilisés (total des budgets à partir des PTA signés) à hauteur de : 4, 816, 880 USD pour le FEM, soit 88 % de la subvention ; 377, 500 USD pour le PNUD, soit 75,50 % de la subvention ; 5, 194,380 USD pour le total PNUD/FEM, soit 87 % de la subvention totale.

Commentaires reçus			Réponses de l'équipe d'examen à mi-parcours
Auteur du commentaire	Références dans la version provisoire	Commentaires	
Clotilde Goeman	Analyse de la qualité conceptuelle	Pas clair, est-ce que vous voulez dire qu'il y avait un manque de gestion adaptative ?	<p>(*) La conception du cadre stratégique des résultats tel que présenté dans le document de projet, a souffert d'une application insuffisante de la gestion axée sur les résultats et d'une imprécision dans la nomenclature en français :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le terme Résultat doit être remplacé par Effet (Outcome) avec, comme sous-bassement une stratégie ad hoc de partenariat pour sa réalisation ; - Produits ne sont pas tous définis de façon « SMART » : chaîne logique Produits/Activités-Actions/Cibles des Produits/Indicateurs/Sources de vérification/Période de réalisation/Coûts/Structure de mise en œuvre/Structures partenaires/Structure responsable/Risques et hypothèses. <p>A titre d'exemple le Produit 1.1 reflète deux Produits plus SMART (Mesures... et FCD) ; (3) les indicateurs sont des indicateurs « corporate », et leur numérotation brutale sème la confusion (exemple : pour le Produit 1.1, l'indicateur y relatif c'est l'Indicateur 3 !). Le souci de rendre compte sur les indicateurs « corporate » doit demeurer, mais les indicateurs de produit doivent être plus précis. A titre d'exemple, pour le Produit 1.2, l'Indicateur 4 « % de ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques et générées par des mécanismes financiers novateurs (PPP, RSE, écotaxe, etc.) disponibles pour les communes », aurait dû être scindé en deux : (1) Statut/Textes régissant les mécanismes... ; et (2) Montants... Comme outil de suivi, et en vue d'évaluer la performance du projet de la façon la plus complète, un format de Cadre des Résultats et des Ressources est proposé dans l'annexe 14.</p>

Commentaires reçus			Réponses de l'équipe d'examen à mi-parcours
Auteur du commentaire	Références dans la version provisoire	Commentaires	
Clotilde Goeman	Recommandation	Je ne comprends pas pourquoi on fait référence à l'avantage compétitif du PNUD. L'avantage compétitif du PNUD inclut plutôt sa présence dans les pays, les bonnes relations avec les gouvernements, la démonstration d'une expérience dans l'appui à la mise en œuvre de projets... Mais les ressources TRAC ne sont pas vraiment considérées comme un avantage compétitif.	Parmi les agences de mise en œuvre du FEM, le PNUD dispose d'un avantage compétitif qui découle de la Délégation d'Autorité du RR pour allouer (en relation avec le Gouvernement) les fonds Trac sans se référer à son siège . Sous ce rapport, la recommandation pour allouer au moins 200, 000 \$ EU (ligne AGR MEC Delta du Saloum) pourrait être suivie d'effet au début de 2021, lors de la répartition de l'ASL Fonds 4000 pour le Bureau Pays.
	Recommandation	Les projets doivent être menées par la partie nationale, il faut donc que ce soit une demande de la partie nationale et le PNUD ne doit pas être engagé dans des négociations. De plus nous en sommes à mi-parcours, et il est donc plus pertinent de proposer des recommandations pour assurer la durabilité du projet plutôt que de suggérer la mobilisation de ressources additionnelles.	Le PNUD joue de rôle de Conseiller . Compte tenu du délai restant, il est clair qu'il sera nécessaire d'aller au delà de la durée du projet .
	Recommandation sur le recentrage	Je pense qu'à ce stade du projet, ce n'est plus envisageable compte tenu des engagements envers les différentes communes. A discuter.	Correct, au regard des engagements envers les différentes communes. Toutefois, et sans écarter les autres communes, l'étude mérite d'être faite.
	Atelier de lancement	Proposition intéressante. Est-ce qu'il ne faudrait pas aussi préparer une liste de participation légèrement différente. Avoir par exemple deux jours de discussions (tout en gardant en tête que le projet a déjà été approuvé, donc cette rencontre pourrait plutôt permettre de discuter d'un plan de procurement, d'un plan de mise en œuvre...	OK

Commentaires reçus			Réponses de l'équipe d'examen à mi-parcours
Auteur du commentaire	Références dans la version provisoire	Commentaires	
Clotilde Goeman	Analyse de la qualité conceptuelle	<p>-Les produits n'apparaissent pas dans le cadre de résultat, seulement les résultats, indicateurs, situation de référence, objectifs et hypothèses/risques.</p> <p>Si vous faites référence aux indicateurs, merci d'indiquer quels indicateurs ne sont pas SMART et pourquoi. A mon sens ils sont tous « Spécifiques, Mesurables, Atteignables, adaptés à la Réalité et limités dans le Temps »</p> <p>-Cela ne semble jamais avoir soulevé de problème au niveau du suivi des indicateurs. Est-ce que des personnes rencontrées ont relevé un problème ?</p> <p>-A noter que les indicateurs sous chaque composante ne correspondent pas nécessairement chacun a un produit. Ces indicateurs peuvent mesurer des impacts de la mise en œuvre des produits conjointement et non pas indépendamment.</p>	<p>Ce problème a été soulevé au niveau de la DCEF/Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (le cadre des résultats ne reflète aucun produit).</p> <p>Cf. réponse marquée (*) plus haut.</p>
	Appui du BP	<p>Qu'en est-il des missions de suivi et autres appuis ?</p> <p>Je pense qu'il faut faire attention à ne pas évaluer l'appui du BP sur la base de la non mise à disposition de ressources qui n'étaient pas prévues initialement. Le problème est éventuellement plutôt la façon dont le budget a été formulé, et non pas le fait que le PNUD ne soit pas à même de fournir des ressources TRAC.</p> <p>Dans le cas où la planification future identifie que les ressources TRAC apportées en co-financement ne seront pas entièrement utilisées, on pourrait effectivement voir comment ces ressources peuvent être allouées à une ligne budgétaire AGR. Est-ce que c'est le cas ? Si oui, il serait intéressant d'apporter une analyse un peu plus approfondie. Comment utiliser les ressources disponibles en prenant compte de la limite de budget disponible (PNUD et FEM) et les changements autorisés pour les ressources FEM (maximum 5% du budget pour une nouvelle ligne budgétaire, et doit être bien justifié)</p>	<p>Il n'y a eu que deux missions.</p> <p>L'appui du Bureau PNUD a été moyen, faute d'initiatives exploitant l'avantage compétitif du PNUD au regard de la Délégation d'Autorité du RR, pour l'allocation d'une ligne AGR pour impulser le fonctionnement de la MEC Delta du Saloum. L'on relève également : (i) un retard dans la mise en place des fonds, et (ii) l'absence d'un mécanisme continu de communication permettant au Bureau Pays de transmettre et de partager les résultats de l'évaluation de l'assurance qualité du PNUD, et des Rapports Annuels Axés sur les Résultats (ROAR).</p>
	Cofinancement	<p>Auriez-vous des recommandations pour adresser ces limitations à l'avenir ?</p>	<p>Etablir et signer des conventions en lieu et place des lettres de cofinancement.</p>

Commentaires reçus			Réponses de l'équipe d'examen à mi-parcours
Auteur du commentaire	Références dans la version provisoire	Commentaires	
Clotilde Goeman	Ligne AGR	<p>Lors de la formulation du projet, il avait été relevé que la MEC du delta du Saloum était fonctionnelle, raison pour laquelle elle avait été sélectionnée comme MEC principale pour les autres régions.</p> <p>Si le risque avait été identifié lors de la signature du Prodoc, le projet aurait été formulé d'une façon différente, on ne peut donc pas dire que « le risque élevé était déjà identifié avec un Prodoc signé ».</p> <p>A noter également que ma mission a été conduite la même semaine que celle de l'atelier de lancement, et que les recommandations avaient donc déjà été discutées lors de l'atelier et sont disponibles dans le rapport dudit atelier.</p> <p>Encore une fois, déjà identifiée par qui ? La stratégie développée prévoyait de s'appuyer sur le succès de la MEC du Delta du Saloum (en consultation avec la partie nationale), il n'était donc pas prévu d'apporter de ligne de crédit. Il peut éventuellement y avoir une mauvaise planification (à identifier donc), mais si le risque avait été identifié dès le début, des actions auraient été prises lors de la formulation/démarrage du projet.</p> <p>Comme vous le dites, le projet s'appuie sur les 10 ans du PGIES, pour lequel il a été identifié que la MEC du Delta du Saloum a réussi à continuer de fonctionner au-delà du soutien du projet (voir description de l'output 1.3, et en particulier l'activité 1.3.2 dans le Prodoc). Une stratégie ne peut pas être d'indéfiniment financer une mutuelle, elle doit être auto-suffisante, et celle du Saloum avait été identifiée comme tel. Si ce n'est pas le cas, il faudrait identifier quelles sont les lacunes et proposer des moyens de les adresser. A aucun moment il n'est fait mention dans le Prodoc de financer une ligne de crédit pour le fonctionnement de la MEC.</p>	<p>(**)</p> <p>- Le PFNAC a fait l'objet de très bonnes études de faisabilité à travers le PPG. Il du Rapport technique n°1 « Compilation des travaux des experts de l'équipe de formulation sur les mécanismes de financements novateurs » que la stratégie repose sur le succès de la MEC du Delta du Saloum. L'Alternative 1 « Renforcer la MEC du delta du Saloum toujours fonctionnelle et transformer les six (6) autres mutuelles en guichets » reflète une ligne de 400 millions de F CFA.</p> <p>- Le Prodoc indique bien dans le cadre des résultats, au titre des risques : « Les ressources financières sont trop limitées pour permettre aux communautés locales et aux institutions de mettre en œuvre des activités résilientes ».</p> <p>-Par ailleurs, au titre de l'Activité 1.3.2 « Renforcer le rôle moteur de la Mutuelle de Saloum pour attirer, gérer et financer les mesures d'adaptation identifiées par les communautés vulnérables », le PFNAC a conduit en Décembre 2019 l'étude de faisabilité du redéploiement de la MEC du Delta du Saloum qui fait ressortir le besoin d'un Fonds de crédit de 200 millions de F CFA. En conséquence, L'inscription d'une ligne AGR est une préoccupation centrale.</p>

Commentaires reçus			Réponses de l'équipe d'examen à mi-parcours
Auteur du commentaire	Références dans la version provisoire	Commentaires	
Clotilde Goeman	Pilotage de l'examen à mi-parcours	Les examens à mi-parcours sont toujours commissionnés par le PNUD dans le cadre des projets FEM (voir les responsabilités comme d'après le Prodoc, dans le tableau « Mandatory GEF M&E Requirements and M&E Budget: » C'est bien le PNUD BP	Tel qu'indiqué dans le document de projet (VII. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION -S&E/ Autres exigences du FEM en matière de suivi et de rapports) , le processus d'évaluation à mi-parcours doit être coordonné par la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs (DCFE) du MEFP conformément au décret 2017-480, laquelle assurera la présidence du Comité de pilotage institué à cet effet. La Direction du Groupe PNUD-FEM offre un appui supplémentaire en matière d'assurance de la qualité. Le CP devra examiner le rapport final de l'examen à mi-parcours en vue de sa validation. Cette disposition entre dans le cadre du renforcement des capacités nationales de pilotage de la mise en œuvre nationale (NIM). En réalité, c'est la Direction nationale en charge de la Planification du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération qui doit assurer la coordination et le pilotage susmentionnés.
	Appui du BP	Le PNUD n'est pas en charge de la mise en œuvre mais de l'exécution et du suivi de la mise en œuvre, en respect des règles du PNUD et du FEM. -Il est dit plus haut que l'appui du bureau du PNUD a été « Moyen », est-ce que moyen correspond à 2/6 ?	Correction faite
	MEC Delta du Saloum	La MEC du Delta du Saloum existe depuis le PGIES. On ne peut donc pas parler de démarrage. Il faudrait identifier quels sont les problèmes que la MEC a rencontrée qui ne lui a pas permis d'être durable, et comment/pourquoi une ligne budgétaire permettrait de solutionner cette situation.	CF. réponse (**) plus haut

Signature Clotilde Goeman :

Date :

ANNEXE 12 : Tracking tool for climate change adaptation projects

Project identification						
Project title:	Promoting innovative finance and community based adaptation in communes surrounding community natural reserves (Ferlo, Niokolo Koba, Senegal River Bas Delta & Saloum Delta)					
Country:	Senegal	GEF project ID:		5867		
GEF Agency:	UNDP	Agency project ID:		5401		
Executing Partner(s):	MEDD	Council/ CEO Approval date:				
Project status at submission:	CEO Endorsement/ Approval	Tool submission date:				
Project baselines, targets and outcomes						
Indicator	Unit of measurement	Baseline at CEO Endorsement	Target at CEO Endorsement	Actual at mid-term	Actual at completion	Comments (e.g. specify unit of measurement)
Objective 1: Reduce the vulnerability of people, livelihoods, physical assets and natural systems to the adverse effects of climate change						
Indicator 1: Number of direct beneficiaries	number of people	0	5 000	2 177		
	% female		50	80		
	vulnerability assessment (Yes/No)		No	No		(if a vulnerability assessment has been carried out for the targeted population, please describe)

<i>Outcome 1.1: Vulnerability of physical assets and natural systems reduced</i>						
Indicator 2: Type and extent of assets strengthened and/or better managed to withstand the effects of climate change	ha of land	0,00	569 124,00	68 068,46		
	km of coast					
	km of roads					
	ha of irrigation system			31,00		
	ha of lowlands			50,00		
	ha of firebreaks			480,00		
	ha reboisés			561,69		
	ha des RNC			66912,677		
	mare			0,1		
	ha of mangroves			33,00		(add rows as needed)
<i>Outcome 1.2: Livelihoods and sources of income of vulnerable populations diversified and strengthened</i>						
Indicator 3: Population benefiting from the adoption of diversified, climate-resilient livelihood options	number of people	0	50 000	21 770		nombre de bénéficiaire * 10
	% female		50	52		indice homme femmes à l'échelle nationale
	% of targeted population		43	19		115800 inhabitants in the 20 communes concerned by the Project
<i>Outcome 1.3: Climate-resilient technologies and practices adopted and scaled up</i>						
Indicator 4: Extent of adoption of climate-resilient technologies/ practices	number of people			1 764		(indicate what technology and add rows as needed)
	% female			80		
	% of targeted			35		
	number of ha			561		
	% of targeted			52		

Objective 2: Strengthen institutional and technical capacities for effective climate change adaptation						
<i>Outcome 2.1: Increased awareness of climate change impacts, vulnerability and adaptation</i>						
Indicator 5: Public awareness activities carried out and population reached	Yes/No	No	Yes	yes		
	number of people		5000	1764		
	% female		50	80		
<i>Outcome 2.2: Access to improved climate information and early-warning systems enhanced at regional, national, sub-national and local level</i>						
Indicator 6: Risk and vulnerability assessments, and other relevant scientific and technical assessments carried out and updated	number of relevant assessments/ knowledge products			0		
Indicator 7: Number of people/ geographical area with access to improved climate information services	number of people	0	5 000	1 835		
	% female		50	50		
	% of targeted area (e.g. % of country's total area)			15		115800 inhabitants in the 20 communes concerned by the Project
Indicator 8: Number of people/ geographical area with access to improved, climate-related early-warning information	number of people			1 835		
	% female			50		
	% of targeted area (e.g. % of country's total area)		48	15		

<i>Outcome 2.3: Institutional and technical capacities and human skills strengthened to identify, prioritize, implement, monitor and evaluate adaptation strategies and measures</i>						
Indicator 9: Number of people trained to identify, prioritize, implement, monitor and evaluate adaptation strategies and measures	number of people				81	
	% female				12	
Indicator 10: Capacities of regional, national and sub-national institutions to identify, prioritize, implement, monitor and evaluate adaptation strategies and measures	number of institutions	0	20		20	
	score	0	5		5	(if the scoring methodology is different from the recommended [see Sheet 2], please describe)
Objective 3: Integrate climate change adaptation into relevant policies, plans and associated processes						
<i>Outcome 3.1: Institutional arrangements to lead, coordinate and support the integration of climate change adaptation into relevant policies, plans and associated processes established and strengthened</i>						
Indicator 11: Institutional arrangements to lead, coordinate and support the integration of climate change adaptation into relevant policies, plans and associated processes	number of countries				1	
	score				6	(if the scoring methodology is different from the recommended [see Sheet 2], please describe)

<i>Outcome 3.2: Policies, plans and associated processes developed and strengthened to identify, prioritize and integrate adaptation strategies and measures</i>						
Indicator 12: Regional, national and sector-wide policies, plans and processes developed and strengthened to identify, prioritize and integrate adaptation strategies and measures	number of policies/ plans/ processes				2	
	score				7	(if the scoring methodology is different from the recommended [see Sheet 2], please describe)
Indicator 13: Sub-national plans and processes developed and strengthened to identify, prioritize and integrate adaptation strategies and measures	number of plans/ processes	0	20		20	
	score	0	6		7	(if the scoring methodology is different from the recommended [see Sheet 2], please describe)
<i>Outcome 3.3: Systems and frameworks for the continuous monitoring, reporting and review of adaptation established and strengthened</i>						
Indicator 14: Countries with systems and frameworks for the continuous monitoring, reporting and review of adaptation	number of countries				1	
	score				4	(if the scoring methodology is different from the recommended [see Sheet 2], please describe)
Reporting on GEF gender indicators						
Q1: Has a gender analysis been conducted during project preparation?	YES		NA		NA	
Q2: Does the project results framework include gender-responsive indicators, and sex-disaggregated data?	YES		YES			
Q3: Of the policies, plans frameworks and processes supported (see indicators 12 and 13 above), how many incorporate gender dimensions (number)?	11		22			
Q4: At mid-term/ completion, does the mid-term review/ terminal evaluation assess progress and results in terms of gender equality and women's empowerment?	NA					

Annexe 13 : Format proposé pour le Cadre des Résultats et des Ressources

Cadres de référence		Liens programmatiques							
ODD/Cibles		ODD 2- Cible 2.4 /ODD 17- Cible 17.5; Cible 17.17/ ODD 12- Cible 12.2; Cible 12.b/ODD7- Cible 7.1 / ODD 4- Cible 4.7 /ODD 5- Cible 5.a /ODD 6- Cible 6.5 ; Cible 6.6 ; Cible 6.b/ODD 11- Cible 11.6 ; Cible 11.7/ ODD 1- Cible 1.4 ; Cible 1.5/ODD 15- Cible 15.1 ; Cible15.2 ; Cible 15.3 ; Cible 15.5 ; Cible 15.7- Cible 15.8/ODD 13- Cible 13.3 / ODD 14- Cible 14.b/ ODD 16- Cible 16.7/ODD 11-Cible 11.a							
Priorités nationales/PSE-PAP 2018-2021		Axe 1 : OS1; OS4 ; OS5/Axe 2 : OS1; OS4 ; OS5 ; OS9; OS10 /Axe 3 : OS2; OS5							
LPSEDD :		Axe 1 : OS1 /Axe 2 : OS2							
Stratégie FEM/ Fonds PMA et Fonds spécial CC		Stratégie d'adaptation aux CC/ Priorité stratégique essentielle «Fournir des solutions intégrées », et Priorité stratégique essentielle « Renforcer la résilience et l'adaptation »							
UNDAF 2019-2023		Priorité Stratégique 1/Effet 2/Effet 3							
Plan Stratégique du PNUD 2018-2021		Types de contexte de développement et Solutions types: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions : Solution type no 1 Renforcer la résilience aux chocs et aux crises : Solution type no 3; Solution type no 4							
Programme Pays 2019-2023		Réalizations énoncées dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : Produit 2.1 /Produit 2.3 /Produit 3.1/Produit 3.3							
Objectif du projet :									
Indicateur 1 :		Situation de référence :				Cible à mi-parcours			
Indicateur 2:		Situation de référence :				Cible fin projet :			
Résultat 1:		Situation de référence :				Cible à mi-parcours			
Indicateur 1 :		Situation de référence :				Cible fin projet :			
Indicateur 2:		Situation de référence :				Cible à mi-parcours :			
Indicateur 2:		Situation de référence :				Cible fin projet :			
❖ Produit 1.1 :									
Situation de référence :									
Activités principales	Cibles	Indicateurs	Sources de vérification	Période de réalisation	Coûts	Structure de mise en œuvre	Structures partenaires de mise en œuvre	Structure responsable	Risques et hypothèses
Activité 1.1.1									
Activité 1.1.2									
Activité 1.1.2									
Activité 1.1.2									
Coût Produit 1.1 :									

Annexe 14 : Processus PTA/Exécution financière

A)-Rappel du budget par résultat

Résultat FEM/activité Atlas	Resp. Partie/agent d'exécution	ID de fonds	Nom du donateur	Code budget Atlas	Description budget Atlas	Montant total (USD)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Note budgétaire	
1. Financement local novateur pour les activités d'adaptation aux changements climatiques	MEDD	62160	FPMA	71400	Services contractuels – individuels	209 980	80 120	60 620	41 120	28 120	a	
	MEDD	62160	FPMA	71200	Consultants internationaux	165 000	95 000	60 000	10 000		b	
	MEDD	62160	FPMA	71300	Consultants nationaux	223 000	110 000	90 000	23 000		c	
	MEDD	62160	FPMA	71600	Voyages	48 020	21 000	19 500	6 520	1 000	d	
	MEDD	62160	FPMA	72100	Services contractuels – entreprises	280 000	150 000	70 000	55 000	5 000	e	
	MEDD	62160	FPMA	72200	Matériel et mobilier	34 000	22 000	12 000			f	
	MEDD	62160	FPMA	75700	Formation, ateliers et conf.	40 000	15 500	14 000	10 500		g	
	Sous-total résultat 1 Atlas FEM						1 000 000	493 620	326 120	146 140	34 120	
	MEDD			BCI		Ouvrages et infrastructures	120000	60000	40000	10000	10000	
	MEDD			BCI		Autres achats de biens et services	40000	20000	10000	5000	5000	
	MEDD			BCI		Autres achats de biens et services	40000	20000	10000	5000	5000	
	MEDD			BCI		Autres achats de biens et services	82000	20500	20500	20500	20500	
	BCI Subtotal Outcome 1						282 000	120 500	80 500	40 500	40 500	
TOTAL RÉSULTAT 1						1 282 000	614 120	406 620	186 640	74 620		
2. Investissements et adoption de pratiques résilientes diversifiées par les communautés vulnérables	MEDD	62160	FPMA	71400	Services contractuels – individuels	420 000	110 000	110 000	110 000	90 000	h	
	MEDD	62160	FPMA	71200	Consultants internationaux	150 000	110 000	40 000			i	
	MEDD	62160	FPMA	71300	Consultants nationaux	270 000	115 000	65 000	55 000	35 000	j	
	MEDD	62160	FPMA	71600	Voyages	88 000	25 000	24 000	23 000	16 000	k	
	MEDD	62160	FPMA	72100	Services contractuels – entreprises	330 000	140 000	110 000	40 000	40 000	l	
	MEDD	62160	FPMA	72200	Matériel et mobilier	2 753 000	567 000	1 012 000	857 000	317 000	m	
	MEDD	62160	FPMA	75700	Formation, ateliers et conf.	189 000	43 000	47 000	53 000	46 000	n	
	Sous-total résultat 2 Atlas FEM						4 200 000	1 110 000	1 408 000	1 138 000	544 000	
	MEDD	04000		PNUD TRAC – 00012	71200	Consultants internationaux	40 000		20 000		20 000	o
	MEDD	04000		PNUD TRAC	71300	Consultants nationaux	10 000		5 000		5 000	p
	MEDD	04000		PNUD TRAC	71400	Services contractuels – individuels	90 000	22 500	22 500	22 500	22 500	q
	MEDD	04000		PNUD TRAC	71600	Voyages	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000	r
	MEDD	04000		PNUD TRAC	72100	Services contractuels – entreprises	40 000	20 000	20 000			s
	MEDD	04000		PNUD TRAC	72200	Matériel et mobilier	20 000	20 000				t
	MEDD	04000		PNUD TRAC	74500	Charges diverses	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000	u
	Sous-total résultat 2 Atlas TRAC						240 000	72 500	77 500	32 500	57 500	
	MEDD			BCI		Carburant	58 000	14 500	14 500	14 500	14 500	

Résultat FEM/activité Atlas	Resp. Partie/agent d'exécution	ID de fonds	Nom du donateur	Code budget Atlas	Description budget Atlas	Montant total (USD)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Note budgétaire
	MEDD		BCI		Produire 300000 plants (achat gaines)	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
	MEDD		BCI		Aménagement mare	180 000	60 000	60 000	60 000		
	MEDD		BCI		Matériels lutte contre feux	80 000	30 000	30 000	10 000	10 000	
	MEDD		BCI		Ouverture pare-feu	120 000	0	60 000	30 000	30 000	
	MEDD		BCI		Matériel de pépinière/reboisement	80 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
	MEDD		BCI		Équipement et fourniture	90 000	40 000	20 000	20 000	10 000	
	MEDD		BCI		Matériels et fourniture de bureau	40 000	20 000	10 000	5 000	5 000	
	BCI Subtotal Outcome 2					688 000	194 500	224 500	169 500	99 500	
TOTAL RÉSULTAT 2						5 128 000	1 377 000	1 710 000	1 340 000	701 000	
Gestion de projet	MEDD	62160	FPMA	71400	Services contractuels – individuels	209 000	52 250	52 250	52 250	52 250	v
	MEDD	62160	FPMA	74100	Services professionnels (audits)	16 000	4 000	4 000	4 000	4 000	w
	MEDD	62160	FPMA	74596	Coûts directs du projet	35 000	8 750	8 750	8 750	8 750	x
	Sous-total gestion de projet Atlas FEM					260 000	65 000	65 000	65 000	65 000	
	MEDD	04000	PNUD TRAC	71400	Services contractuels – individuels	260 000	65 000	65 000	65 000	65 000	y
	Sous-total gestion de projet Atlas TRAC					260 000	65 000	65 000	65 000	65 000	
			BCI		Autres prestations de services	20 000	2 500	5 000	5 000	7 500	
			BCI		matériels et produits d'entretien	10 000	5 000	2 000	1 500	1 500	
Sous-total gestion de projet BCI					30 000	7 500	7 000	6 500	9 000		
TOTAL Gestion de projet						550 000	137 500	137 000	136 500	139 000	
TOTAL FEM						5 460 000	1 668 620	1 799 120	1 349 140	643 120	
TOTAL PNUD TRAC						500 000	137 500	142 500	97 500	122 500	
TOTAL BCI						1 000 000	322 500	312 000	216 500	149 000	
TOTAL GÉNÉRAL						6 960 000	2 128 620	2 253 620	1 663 140	914 620	

B)-Processus PTA/Délai mise en place des Fonds PNUD et FEM

ANNEES	Processus PTA			Date effective de réception des fonds par le projet	
	Date de planification	Date d'approbation par le Comité de Pilotage	Date de signature par toutes les parties	Fonds PNUD	Fonds FEM
2017					
2018	19 et 20 juin 2018	26 juin 2018	Gouv 23/07/2018 PNUD 13/07/2018	28/04/2018	20/04/2018
2019	26 et 27 Décembre 2018	23 Janvier 2019	Gouv 25/01/2019 PNUD 07/02/2019	28/03/2019	28/03/2019
2020	10 et 11 Janvier 2020	17 Janvier 2020	Gouv 27/01/2020 PNUD 14/02/2020	19 /03/2020	10/06/2020
TOTAL					

Le processus Planification des PTA/Approbation Comité de Pilotage/Signature PTA s'étale de Décembre à Février, conduisant à une mise en place des fonds après le 15 Mars. Dans ces conditions, **le délai d'exécution des PTA est réduit à 9 mois**. Pour pallier à cela, le processus Planification des PTA/Approbation Comité de Pilotage/Signature PTA pourrait se dérouler d'Octobre à Décembre et ceci pour des Plans de Travail sur deux ans. **Dans ce sens, il est recommandé pour le PFNAC, le déroulement d'un processus en Décembre 2020/Janvier 2021 pour un Plan de Travail 2021-2022.**

C)- APPRECIATION DU RESPECT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS Fonds PNUD et FEM

(Montants en \$ EU)

ANNEES	Fonds PNUD		Fonds FEM		Observations
	Budget approuvé (a)	Dépenses effectives (b)	Budget approuvé (c)	Dépenses effectives (d)	
2018	137.500	41.146,25	1.668.620	858.398,91	Pour 2020 Le montant de ces dépenses représentent des dépenses jusqu'au 30septembre
2019	142.500	66.820,88	1.799.120	1.297.158,6	
2020	97.500	40.545,45	1.349.140	972.535,5	
TOTAL	377,500	148,512.58 Soit : 39,34 %	4, 816,880	3, 128,093.01 Soit : 64,94 %	

Au 30 Septembre 2020 l'on note que :

⇒ **les fonds ont été mobilisés** (total des budgets à partir des PTA signés) à hauteur de :

4, 816, 880 USD pour le FEM, soit 88 % de la subvention ;

377, 500 USD pour le PNUD, soit 75,50 % de la subvention ;

5, 194,380 USD pour le total PNUD/FEM, soit 87 % de la subvention totale ;

⇒ **les dépenses s'élèvent à :**

3, 128, 093.01 USD pour le FEM, soit 65 % des approbations et **57 % de la subvention** ;

148, 512.58 USD pour le PNUD, soit 39 % des approbations et **30 % de la subvention** ;

3, 276,605.59 USD pour le total PNUD/FEM, soit **63 %** des approbations et **55 % de la subvention totale.**

Au total, le volume des réalisations représente 50 % des cibles sur la base d'une consommation de la subvention à hauteur de 55 % du total PNUD/FEM, ce qui conduit à **une efficience moyenne (3/6).**

Niveau des engagements financiers du Gouvernement (BCI)

ANNEES	Contribution du Gouvernement		
	Budget approuvé (a)	Dépenses (b)	%(b/a)
2017			
2018			
2019	70.000.000FCFA	70.000.000FCFA	100%
2020	70.000.000FCFA	46.000.000FCFA	65,70%
TOTAL			

Annexe 15 : Forces et faiblesses du projet

Forces	Faiblesses
<p><u>Renforcement des capacités</u> -Au niveau des quatre (04) sites d'intervention 25 GIE ont été formés dans les thématiques clés (approche GIE, gestion comptable, gestion administrative) ; -1764 ménages bénéficiaires ont été dénombrés à travers les unités de conditionnement de transformation, les périmètres irrigués</p> <p><u>Réseautage</u> Le processus d'accompagnement de GIE productrice de semences résilientes a été enclenché avec la signature d'un protocole d'accord avec l'ANCAR.</p> <p><u>Développement d'outils</u> -Pour le reste du cycle, il faudra conduire rapidement (et mettre en œuvre les résultats) les études stratégiques axées notamment sur : (i) l'évaluation des principaux chiffres économiques des filières résilientes face aux changements climatiques dans les régions : la gomme arabique, les crustacés, le sel, le miel, etc. et (ii) la conception d'un mécanisme équitable de partage des bénéfices en accord avec les principales parties prenantes dans le cadre d'ateliers participatifs pour aborder la question de l'intérêt commun de financer durablement l'adaptation aux changements climatiques de ces activités.</p> <p>-Le projet a lancé une étude de faisabilité pour la mise en place de FCD en partenariat avec la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC). Un guide d'accès au financement climatique au Sénégal est en cours de finalisation avec l'appui de la plateforme nationale d'appui au financement décentralisé de la résilience des territoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une application insuffisante de la gestion axée sur les résultats dans la conception du cadre des résultats - L'absence de ligne budgétaire dans le Prodoc pour impulser le démarrage de la MEC Delta du Saloum - Les ressources du projet limitées par rapport au nombre de communes
Forces	Faiblesses
<p><u>Au niveau institutionnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet bénéficie d'un appui politique remarquable. Cet appui est perceptible au niveau des services centraux (DPN) et sur le terrain avec les autorités administratives qui ont une bonne connaissance du projet et qui s'impliquent dans le processus de mise en place des Cadres de convergence par site. <p><u>Au niveau opérationnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet dans son approche opérationnelle vise le changement des comportements au sein des populations cibles que sont les producteurs et les organisations des producteurs. - Les interventions du projet et sa démarche inclusive peuvent être mise à l'échelle et dupliquées en d'autres sites. 	<p>-Les ressources financières ne permettent pas aux Assistants de satisfaire les besoins en appui/conseil</p>

Contraintes	Opportunités
<p>-La zone d'intervention est trop vaste par rapport aux ressources financières disponibles</p> <p>-Le découpage administratif n'obéit pas à une démarche de développement durable</p> <p>-Trois (03) communes (Toubacouta, Ndendory et Mako) bénéficient de la RSE des entreprises qui y sont implantées sur les 5 communes prévues, mais il n'existe pas d'ententes contractuelles pour assurer le suivi du financement supplémentaire en vue de s'assurer qu'il est axé sur des mesures d'adaptation au changement climat en faveur des collectivités les plus vulnérables.</p> <p>- Les changements positifs notés doivent induire une amélioration du cadre de vie conditions d'existence des populations, ainsi que la préservation des ressources naturelles. De ce point de vue, la probabilité est assez bonne pour la durabilité des acquis. Toutefois, cette durabilité risque d'être annihilée par l'insécurité liée au braconnage, et le non fonctionnement de la MEC Delta du Saloum.</p> <p>-Il convient de souligner que les actions ayant conduit aux changements de comportement s'inscrivent dans une approche de développement rural intégral caractérisée par des transformations qui sont longues à produire leurs effets. Il s'agit de s'inscrire dans une approche programme de développement humain durable (DHD) s'appuyant sur la Recherche/Développement liant la lutte contre la pauvreté et la préservation de l'environnement.</p> <p>Dans ce contexte, la gestion des expériences vers des résultats durables nécessite un pas de temps qui n'est pas loin de la décennie ! Les partenariats devront être établis en fonction de ce pas de temps.</p>	<p>-Etudier le recentrage sur une commune par UNDD</p> <p>-Les initiatives de mise en place de Cadres de convergence par site permettront de conduire le DD recherché par UNDD (site)</p> <p>- La mise en œuvre a permis de noter des changements positifs en ce qui concerne :</p> <p>(i) la forte réduction des feux de brousse et des prélèvements sur les formations boisées au niveau de l'Unité pastorale de Malandou (Ferlo) grâce au bon fonctionnement de ses organes de gouvernance locale mis en place par le PGIES depuis 2002, et à La continuité de l'engagement des populations dans le respect des règles de bonne gestion des ressources naturelles en tenant en compte les changements climatiques ; (ii) l'accès des femmes à la terre. Toutes les unités de transformation/valorisation des produits halieutiques, des produits fruitiers non ligneux ont été implantées sur des sites ayant fait l'objet d'affectation au nom des groupements féminins par les communes ; (iii) la mise en place des conditions minimales en vue de la promotion d'un mécanisme de financement décentralisé de la résilience des territoires (révision et/ou élaboration de 20 Plans de Développement Communaux intégrant la dimension changement climatique ; étude de faisabilité pour la mise en place de FCD ; finalisation d'un guide d'accès au financement climatique ; amorce de partenariat entre les communes et les entreprises privées ; mise à niveau de la MEC Delta du Saloum).</p>

ANNEXE 16: Matrice d'identification des bonnes pratiques

I. Thèmes ou expériences potentielles de capitalisation

Thèmes ou expériences potentielles de capitalisation	Éléments justifiant le choix du thème ou de l'expérience à capitaliser	Ordre de priorité

II. Grille d'analyse des acteurs impliqués dans le processus de capitalisation de chaque bonne pratique identifiée

Bonnes pratiques à capitaliser	Acteurs impliqués	De quelles informations disposent-ils ?	Rôles et responsabilité dans le processus de capitalisation	Retombées ou avantages attendus du processus de capitalisation

III. Modèle de fiche de présentation d'une bonne pratique à capitaliser

Titre de l'expérience

Présentation de l'expérience

Contexte : une description des enjeux et préoccupations de départ qui justifient la mise en œuvre du projet ; en spécifiant le problème que le projet cherche à résoudre, etc.

Description de l'expérience spécifique, objet de la capitalisation : objectifs de l'expérience, bénéficiaires, zone de mise en œuvre, principales activités ;

Approche et stratégie dans la mise en œuvre de l'expérience : description de la stratégie de mise en œuvre, avec une déclinaison claire des différentes étapes, des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'expérience, de leurs rôles et responsabilités, analyser les forces de l'approche adoptée (mettre en exergue sa valeur ajoutée en termes d'innovation)

Résultats/réalisations : présenter les différents produits et résultats aux plans technique, organisationnel, économique, environnemental, social, etc.

Impact/effets : il s'agit ici des changements (durables) qui sont constatés : retombées, influence sur les conditions de vie des bénéficiaires et/ou la communauté, ou sur l'environnement, etc. Détaillez en expliquant les facteurs, mécanismes et/ou processus positifs ou négatifs qui affectent les changements/effets constatés, différencier les impacts/effets économiques, sociaux, environnementaux, etc.

Facteurs de durabilité et de reproductibilité : ces facteurs peuvent être d'ordre institutionnel (le mode d'organisation, les procédures, la participation des acteurs, etc.), technique (liés à la simplicité de la technologie, etc.), économique (coût accessible, valorisation des ressources locales, etc.), sociaux (renforcement des réseaux sociaux solidaires, des formes d'entraide, acquisition de nouvelles capacités, e

Principales leçons : ce sont les enseignements à tirer de la mise en œuvre de l'expérience ; elles sont importantes pour le projet mais également pour les structures ou organisation qui souhaiteraient adopter la technologie ou l'approche développée dans le cadre de cette expérience.

Contraintes/défis : Il s'agit de tous les défis à relever pour la consolidation future de l'expérience, mais également pour sa mise à l'échelle : défis techniques, défis organisationnels, défis méthodologiques, défis politiques, défis économiques, etc.

Illustrations :

- Joindre 4 à 5 photos d'illustration, avec une bonne résolution.

CONTEXT REMINDER

According to the information contained in the project document, Senegal is located in the West African region, with Mauritania to the north, Mali to the east, Guinea-Bissau and Guinea Conakry to the south and the Gambia it completely surrounds, with the exception of its Atlantic coast. Senegal is between 12⁰20 and 16⁰40 north latitude and 11⁰20 and 17⁰30 West longitude. The western border is the Atlantic coastal line, which stretches about 530 km from north to south. The total area of the country is 196,722 km² (75,955 square miles), with a land border of 2640 km. Senegal has a Sudan-Sahelian climate characterized by a rainy season between June and October, and includes a wide variety of eco-climatic zones and ecosystems. Most of the country is rather flat and low, with low hills along the coast south of Dakar and in the southeast, reaching a maximum of 531 m southwest of Kédougou. Dry ecosystems (less than 600 mm of annual precipitation in the North and between 600 and 1000 mm in the southern part) can be found in the northern part of the country. They are made up of steppes, thorny bushes and wooded savannahs. These gradually turn into forests, then into denser and moist subtropical forests (more than 1,000 mm of rain per year) for the south and east of the country. There are also several large river systems housing river and lake ecosystems: the Senegal River, which forms most of the country's eastern and northern border and flows into the Atlantic in St. Louis; The Gambia River, which originates from the Fouta-Djalou massif in Guinea-Bissau and runs through the Niokolo-Koba National Park; the Casamance River to the south and flows west to the Atlantic Ocean. Given the length of the coastline, there is also a diversity of coastal ecosystems in Senegal such as deltas, estuarine areas and coastal ecosystems of the Niayes

PROJECT DESCRIPTION

Given the country's vulnerability to climate change that threatens key components of its rural economy, Senegal, with the assistance of UNDP and the WEF/PMA Fund, has committed to the search for innovative solutions to adaptation at the local level. It is in this context, and taking advantage of the achievements of the Integrated Ecosystem Management Project of Senegal-PGIES (establishment of Community Nature Reserves, Pastoral Units, Mutual...), that four sites have been chosen: Delta du Saloum, Delta of the Senegal River, Ferlo and Niokolo-Koba. Indeed, IT is clear from PANA that communities in these sites are directly dependent on natural resources such as water, pastures, forests and fertile soils. However, with the effects of climate change, both the natural capital maintained in the NRCs and the economic assets of the populations are likely to reach a tipping point due in particular to: **(1)** the drastic reduction in water availability at critical times (during the dry season or in drought years) and in critical places (most populated areas or where livestock congregate); **(2)** the sharp decline in natural pastures in Niokolo Koba and Ferlo. This leads to localized conflicts between transhumant and sedentary people, especially during periods of drought, when grazing areas and water resources are particularly scarce; **(3)** the marked increase in the incidence and intensity of bushfires; **(4)** coastal erosion in the lower Delta of the Senegal River; **(5)** the reduction of the water table in the Saloum Delta resulting in the salinization of agricultural land. Under these conditions, community capacity will remain weak to support current efforts by preserving natural capital and increasing economic capital. This is mainly due to identified barriers such as: **(i)** the limited capacity of local actors (communities, financial institutions, civil societies and private enterprises) to mobilize and manage funding dedicated to adapting to climate change; and

(2) the limited capacity of communities (especially women) to develop opportunities and generate revenues from their productive activities resistant to climate change. It is in this context that the Project to promote innovative finance and community adaptation in the communes around the Community Nature Reserves (Ferlo, Niokolo-Koba, lower delta of the Senegal River and Delta Saloum/PFNAC), was created by decree No. 012549 dated June 08, 2018 of the Minister of Environment and Sustainable Development.

Funded jointly by the Fund for Least Developed Countries of the Global Environment Fund (FPMA/FEM), the United Nations Development Programme (UNDP) and the Government of Senegal, PFNAC aims to "promote innovative financing mechanisms and adaptation of vulnerable communities around Senegal's Community Nature Reserves" through two results: **Result 1:** Innovative mechanisms finance the incremental costs of adapting to climate change at the local level; **Result 2:** Diversified and resilient investments and livelihoods to climate change adopted by vulnerable households and producers (particularly women's groups) as key risk management strategies.

The project is being implemented over a four-year (48-month) period, under the National Execution (NEX) modality of UNDP implementation, in accordance with the UNDP-Government Basic Assistance Agreement.

The Government Coordinating Agency is the Ministry in charge of Finance, through the Directorate of External Cooperation and Financing and, **The Government Cooperation Agency** is the Ministry of Environment. For example, he is responsible for the implementation of the Project, which he reports to UNDP on financial management through the MFB. In this capacity, he co-signs the Annual Work Plans with UNDP and chairs the Steering Committee through the DPN. The PFNAC's bodies are the Steering Committee chaired by the Minister of Environment and Sustainable Development or his representative, and the Project Coordination Unit under the technical tutelage of the National Parks Directorate.

MID-TERM EXAM

General Objective: The mid-term review of the UNDP-FEM project "Project for the Promotion of Innovative Finance and Community Adaptation in the Communes around Community Nature Reserves (PFNAC)" is being organized at the request of the Government of Senegal, UNDP and the WEF. The purpose of the review is to provide partners with feedback on: the state of expected outcomes (success, failures), lessons learned/lessons learned, and recommendations relevant to the readjustments to be made to achieve the desired results for the remainder of the cycle.

Specific objectives: The review should pursue the following specific objectives:

Assess overall performance against objectives as defined in the project document (PRODOC); Assess the relevance of the project to: national priorities, and other frameworks (global and national); Assess project design (objective chain analysis, results, indicators, targets, time of achievement; assessment of the "SMART" nature of targets (specific, measurable, achievable, relevant and time-limited); appreciation of the consideration of development benefits in the context of outcomes (adaptation to climate change, income generation, gender equality and women's empowerment). better governance, etc.); Assess the efficiency and effectiveness of the project; Analyzing progress towards achievement; Critical analysis: implementation measures, management mechanisms, project-level monitoring and evaluation systems, and the constraints encountered; Assess financing and co-financing; Assess the sustainability of project interventions by assessing risks: financial, socio-economic, environmental, institutional and governance-related; Assess gender consideration; Assess the impact of the project especially on the lives of the beneficiary communities and the environmental impacts of each good practice identified;

Assess risk management and mitigation measures; Document lessons learned and best practices in project design, implementation and management that could be useful for other projects in the country and around the world; Make relevant recommendations along the way of the adjustments to be made to achieve the desired results during the remainder of the project cycle.

149

Expected products: The mission will result in the following products: Un initial report describing: methodological approach, with a detailed timeline; A Power point presentation summarizing key findings/conclusions and recommendations; An interim evaluation report; Lessons learned, and good practice sheets identified, documented and illustrated; A final report of the mid-term review that takes into account stakeholder input.

METHODOLOGICAL APPROACH

The intervention methodology is based on the "Guidelines for conducting the mid-term review of UNDP-supported and FEM-funded projects." The review will be conducted in accordance with the principles set out in the United Nations Evaluation Group (GENU) Code of Conduct for mid-term review evaluators/Consultants. Comprised of an international consultant, Head of Mission and a national consultant, the mission was conducted taking into account the context experienced with the pandemic "COVID19": teleconference interviews; field visits, exchanges via a "Mailing Group Evaluation PFNAC". The evaluation was based on a participatory and inclusive approach. Based on a shared knowledge of the current objectively established situation with regard to implementation, it was a question of identifying the beginnings of success, the limits or failures of the project. This helped to define a memorandum of action to be carried out in the path of adjustments to be made to achieve the desired results during the rest of the project cycle.

MAIN CONCLUSIONS /TEACHINGS /GOOD PRACTICE

Conclusions: The mid-term review of the project implementation process and its implementation leads to the following conclusions: **1)-** The design of the strategic framework for results as presented in the project document has suffered from insufficient application of results-based management and an inaccuracy in the French nomenclature; **2)-** Major changes have been observed with regard to the frameworks of reference at the global and national levels (SDGs, PES-PAP2018/2021, FEM-FPMA, UNDAF and CPD 2019-2023...), without the cartridge of the results framework being revised to ensure the relevance of the project (rigorous alignment with the frameworks); **3)-** The Prodoc was signed without the registration of an AGR credit line (condition for the operation of the Delta MEC of Saloum). This situation poses a very high risk to achieving the project's objective. UNDP's competitive advantage from the Resident Representative's Delegation of Authority in allocating TRAC (4000 Fund) resources to projects and Programmes, in agreement with the Government, has not been exploited; **4)-** The PIF/First Steering Committee process was quite long (30 months); **5)-** A review of the CLEP report on 19/10/2017 reveals that some key partners have not been represented; ; **6)-** The NCFP's inclusive approach to supporting people according to their priorities is well appreciated. Planned actions/implementations and results are positively assessed by the validity of the conclusions of the feasibility studies; **7)-** At mid-term, the review reflects that the level of achievement of the project objective is 50%, which is a moderately satisfactory effectiveness; **8)-** Currently, UNDP/EMF funds have been mobilized to the tune of \$5, \$194,380, or 87% of the total subsidy. Expenditures amounted to USD 3,276,605.59, or 55% of the total subsidy, which leads to average efficiency in relation to the achievements achieved; **9)-** The level of co-financing mobilization is insufficient; **10)-** Implementation has noted positive changes in: (i) the sharp reduction in bushfires and removals from forested formations at the Pastoral Unit in Malandou (Ferlo); (ii) women's access to land;

(iii) setting minimum conditions for the promotion of a decentralized funding mechanism for territorial resilience; 11)- The positive changes noted must lead to an improvement in the living environment of people, as well as the preservation of natural resources. From this point of view, the probability is good enough for the sustainability of the gains. However, this sustainability risks being wiped out by poaching-related insecurity, and the non-functioning of the Saloum Delta MEC; 12)- The project governance and management mechanism has been set up as planned; 13)- There is too limited frequency of field visits in the pre-COVID-19 period; 14)- UNDP's support has been average, in the absence of initiatives that exploit UNDP's competitive advantage to eliminate the high risk posed since the beginning of the project by the absence of an AGR line. There is also: (i) a delay in the implementation of funds; (ii) the absence (for the benefit of the national side) of on-the-job training efforts on the NIM modality; (iii) lack of communication on the various tools and results regarding monitoring and quality control in the Atlas system; 15)- Based on the budgets mobilized, the project has developed a partnership towards achievements. Financially, the level of partnership is still low.

Table 4: Mid-term Assessment Matrix

Evaluation of Results	Mid-term evaluation	Rating/6	Overall assessment	Mid-term evaluation	
				Level	Rating/6
Progress to Earnings 1		3	Mid-term		3
Progress to Result 2		3,5			
Progress towards the project's goal		3			
Management arrangements	Mid-term evaluation	Rating/6	Evaluation criteria	Level	Rating/6
Financial resources		2	Relevance		4
Political		3	Consistency		3
Institutional framework and governance		3	Efficiency		3
Environmental		4	Efficiency		3
Overall rating of management arrangements		3	Impact		3
			Sustainability		3
			Overall rating		3
Implementation and Execution	Mid-term evaluation	Rating/6	Monitoring and evaluation	Level	Rating/6
Quality of implementation by UNDP		2	Initial follow-up and evaluation		4
Quality of execution		4	Implementation of the monitoring and evaluation plan		3
Overall rating of implementation and execution		3	Overall rating of monitoring and evaluation		3,5

5.3 Recommendations

■ Government, UNDP, and GEF:

1. Allocate at least US\$200,000 for the AGR credit line at the Saloum Delta ECM, leveraging UNDP's competitive advantage from the Delegation of Authority available to the Resident Representative with regard to the allocation of TRAC (Fund 4000) resources to projects and Programmes in 2021, in agreement with the Government;
2. Support the DPN/PFO-EMF negotiations for PFNAC 2 registration for the reallocations of the remaining WEF 7 and THEF 8 allocations;
3. Ensure quality control in the future, prior to the signing of the Prodoc (registration verification of minimum financial resources to achieve strategic results in the budget);
4. Ensure that co-financing is subjected to conventions instead of letters;
5. Organize at least one joint DPN/DODP/UNDP visit for all sites, extended to two members of the Steering Committee, and to the UNDP/EMF CTR immediately after the IDP production.

■ Government and UNDP:

1. Arrange for the effective participation of key partners in CLEP, or formally receive (in case of absence) their fact sheets and notices regarding their recommendation for project approval;
2. Ensure that the achievements of UNDP/Government cooperation are enhanced, especially in the use of national capacities already established for the development of national implementation. In this regard, it is important to stress the need: **(i)** for the DODP/Financial Audit and Accounting Division of projects to give priority, with UNDP support, a priority in the semi-annual organization of convergence workshops for nationally implemented projects in order to reduce operational costs; **(ii)** for the National Planning Directorate to lead the project evaluation process;
3. Develop, as a tracking tool, a Results and Resources Framework by leveraging the scheduled 14 format;
4. Driving the PTA Planning/Approval Steering Committee/Signature PTA process for the December 2020/January 2021 period for a 2021-2022 Work Plan;

■ Government:

1. Exploring the carbon market in light of the achievements of the Malandou Pastoral Unit (DEEC-Climate Change Division/DPN-PFNAC);
2. Strengthen the AGR line of the Saloum Delta MEC with existing remains in the accounts (at the Agricultural Bank level) of the CMEs that have had their approval withdrawn. The synergy Of the Ministry of Environment and Sustainable Development/Ministry of Finance and Budget should enable: **(1)** the opening of a "special MEC Delta Saloum account"; **(2)** the payment of all existing balances in the accounts of comes that have had their approval withdrawn, in the "special ACCOUNT MEC Delta du Saloum";

UNDP:

1. Make sure to eliminate the delay that has always been recorded at the beginning of the year, in the transfer of cash advances;
2. Improve UNDP communication to the DODP/Audit Division (transmission of reports from Atlas, feedback on payments made by UNDP, information on transfers into project accounts, involvement in the selection of consultants for evaluation...);
3. Provide regular training on the NIM modality for the benefit of the national party. This training will also have to focus on national ownership of UNDP's Atlas management and monitoring platform.

To the Project:

1. Support, through the PTA 2021, the establishment and start-up of these convergence frameworks in each UNDD, making a sustained plea for the full integration of the concentration municipalities;
2. Support resource mobilization (TFP Forum, Telethons) and continue Woodside/Town Hall/PFNAC exchanges to develop public/private partnership;
3. Study the refocusing of actions on a pilot commune per site;
4. Support the establishment and implementation of MEC Delta protocols of the Saloum/Gandon Town Halls- Town Halls of the selected municipalities in Ferlo and Niokolo, with the opening of bank accounts at the Agricultural Bank in St. Louis;
5. Build and equip three MEC Delta Saloum Box Offices: **(i)** a first in the municipality of Gandon to also serve the municipalities of Gandiol and Ndiébène Gandiol; **(ii)** a second in a commune in Ferlo and, **(iii)** a third in a commune in Niokolo;
6. Regularize the transmission of "climate" SMS messages to Bandafassi producers
7. In order to ensure continuity in the transmission of "climate" SMS, the experience of Toubacouta producers is an alternative to popularize (an application called "Mbay Weather" is set up to disseminate climate information to farmers (annual subscription for 1000 FCFA)
8. Support the establishment of water systems in production units;
9. Support the acquisition of a motorized canoe for the M'Bambara women's group (reforestation of filaos band);
10. Support Malandou's UP in mobilizing resources for the acquisition of resources dedicated to the development: **(i)** milk (the entire value chain), **(ii)** straw from the maintenance of the firewalls (reapers, straw kickers, straw storage stores).